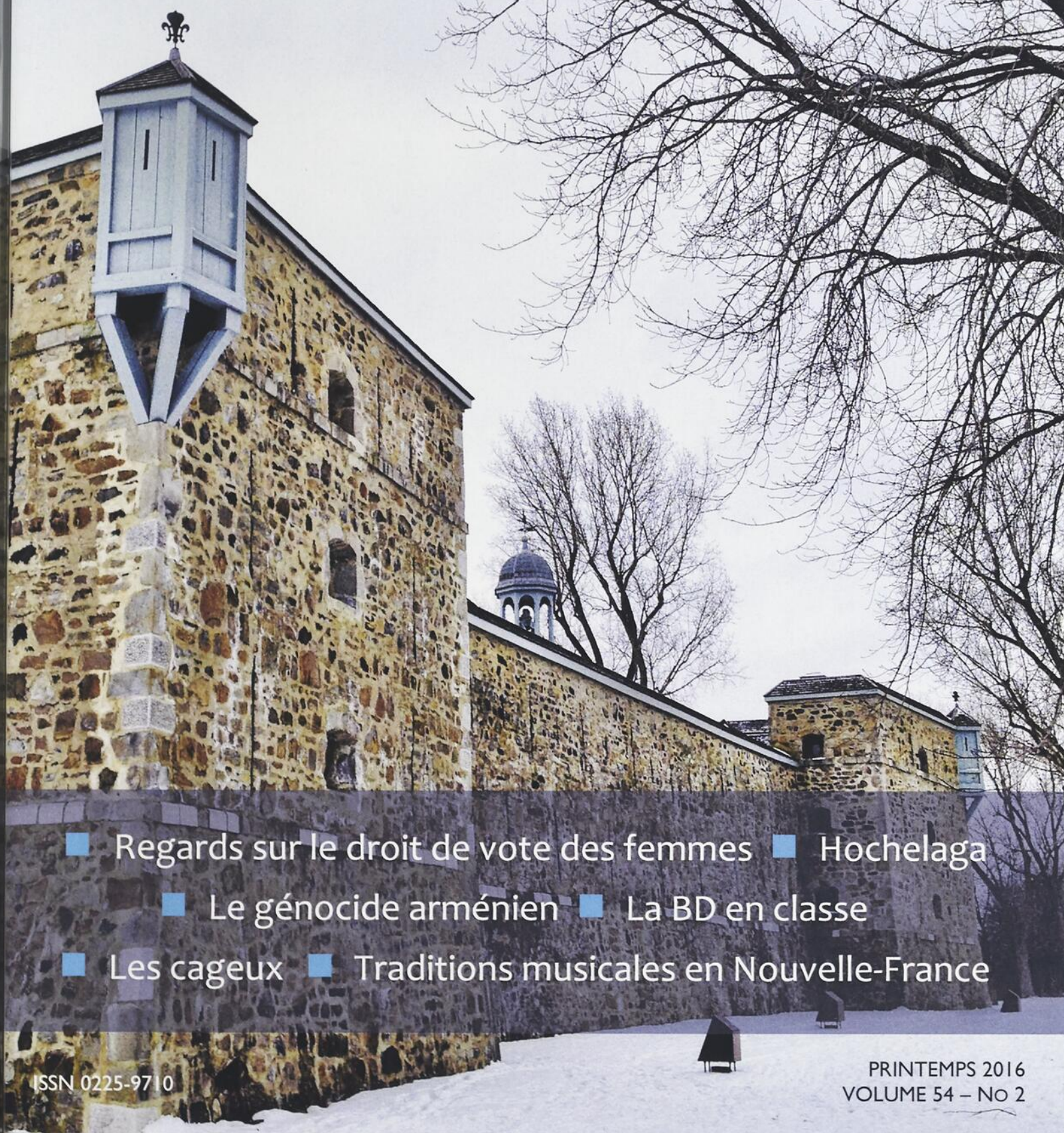


PER
S-339
BAnQ

REVUE DE LA SOCIÉTÉ
DES PROFESSEURS
D'HISTOIRE DU QUÉBEC

TRACES



- Regards sur le droit de vote des femmes ■ Hochelaga
- Le génocide arménien ■ La BD en classe
- Les cageux ■ Traditions musicales en Nouvelle-France

ISSN 0225-9710

PRINTEMPS 2016
VOLUME 54 – No 2

NOUVEAUTÉ

RALLYE SCOLAIRE TECHNO-HISTORIQUE DANS LE VIEUX-MONTRÉAL DÈS AVRIL 2016



- **Téléchargez l'application gratuite avec vos élèves**
Une soixantaine d'interventions historiques à découvrir en classe ou dans le Vieux-Montréal!
- **Relevez le Défi Montréal en Histoires**
300 questions, 6 catégories, un chrono de 45 secondes par question.
- **Découvrez 375 archives qui ont fait Montréal et son histoire.**
- **Contenus accessibles gratuitement et en tout temps sur montrealenhistoires.com/jouez**

C'EST À VOUS!

de jouer!

MONTREALENHISTOIRES.COM

Québec 

Montréal 

Canada 

Bell

 MUSEE
McCORD

sphq

Traces

Volume 54 no 2 • Printemps 2016

SPHQ

Mot du président
Raymond Bédard 3

Prix de la SPHQ au Parlement
des jeunes 2016 44

Pleins feux sur l'Histoire

Là où s'arrêtent les cageux, se dressent
des villages
*Myriam Mongeau et
Frédéric Côté-Garand* 16

Le suffrage féminin, entre l'Église
et les politiciens
Alexandre Dumas 19

Le génocide arménien : cent ans plus tard
Martin Destroismaisons 33

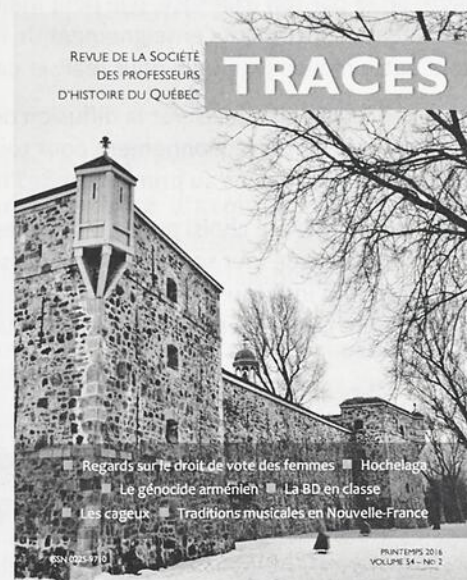
Le droit de vote des femmes au Québec
Lorraine Pagé 40

Destination Montréal 375^e

Martin Landry pour Montréal en Histoires
Déneigement 25
Hochelaga 27

En page couverture, le fort Chambly sur les rives du
Richelieu à Chambly. Plus d'information en page 4.
Photo : Lucie Laguë

Sommaire



Didactique en mouvement

Brève histoire de la SPHQ
La recension des écrits
Olivier Lemieux et Jean-François Cardin 11

Activités en classe

Histoire et traditions musicales en Nouvelle-
France
Philippe Gélinas 6

La bande dessinée : un outil pédagogique
méconnu
*Laurence Murray-Dugré et
Katryne Ouellet* 45

Recension

Jean-Louis Jadoulle : Faire apprendre l'histoire
Marc-André Éthier 9

Quoi de neuf ?

Côté livres 52
Côté musées 54

La Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ) a été fondée à Québec le 20 octobre 1962 à l'initiative du professeur Pierre Savard (1938-1998), secrétaire de l'Institut d'histoire de l'Université Laval, avec la complicité du professeur Marcel Trudel (1917-2011), de la même institution, et de l'abbé Georges-Étienne Proulx (1921-1998).

La SPHQ a pour mission de promouvoir l'enseignement de l'histoire au Québec, sous tous ses aspects auprès de ses membres et de la population en général, et de contribuer à assurer l'information et le développement professionnel de ses membres. À cette fin et par son expertise, elle peut mener des campagnes d'information et d'éducation, faire des représentations et des recherches concernant l'enseignement de l'histoire au Québec, développer des alliances avec d'autres organismes et prendre tout autre moyen jugé utile pour réaliser cette mission.

La revue *Traces* vise à assurer la diffusion de l'information et le développement professionnel des membres de la SPHQ. Elle se veut un outil de perfectionnement pour tous ceux que l'enseignement de l'histoire intéresse, et le promoteur de l'enseignement des sciences humaines au primaire et de l'histoire au secondaire.

Le nom *Traces* a été choisi pour rappeler les fondements de l'Histoire qui se construit à partir des preuves de la présence des humains et de leur société dans le passé. Il rejoint, en second lieu, l'empreinte particulière laissée par l'enseignement de l'Histoire sur l'individu qui le reçoit. Il évoque finalement l'action et l'influence passées et présentes de la SPHQ dans le domaine de l'Histoire et de son enseignement au Québec.



Comité de rédaction : Raymond Bédard, Félix Bouvier, Marc-André Éthier, Geneviève Goulet
Révision des textes : Suzanne Richard
Infographie : Lucie Laguë, Sandrine Bédard
Impression : Imprimerie des Éditions Vaudreuil, 2891, du Meunier, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, ISSN 0225-9710.
Envoi de publication no 40044834.
Port de retour garanti.
Date de parution : mars 2016
Indexé dans *Repère*.

Reproduction autorisée avec mention de la source, à moins d'avis contraire.

Les opinions exprimées dans les articles publiés dans ce numéro n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les titres, textes de présentation, encadrés, illustrations et légendes sont de la rédaction.

Correspondance

Revue *Traces* de la SPHQ
1319, chemin de Chambly, bureau 202
Longueuil (Québec) J4J 3X1
Site Internet : <http://sphq.recitus.qc.ca/>

Publicité : raymondbedard@hotmail.com
Distribution : lucielague@gmail.com

Adhésion annuelle à la SPHQ avec 4 numéros
Individu : 65 \$
Institution : 75 \$
Retraité ou étudiant : 35 \$
Frais de poste et de manutention inclus

Mot du président

Raymond Bédard

Enseignant d'histoire au 4^e secondaire



Le ministère de l'Éducation (MEESR – MEES – ME – ES) semble être victime d'un mauvais sort qui l'empêche d'avoir un titulaire stable et crédible. Avant même qu'il ait pu faire sa marque – ou parce qu'il n'a su la faire –, le ministre François Blais doit céder sa place à l'occasion d'un important remaniement ministériel au vétéran Pierre Moreau qui, à peine assermenté, doit quitter à son tour, mais pour des raisons de santé cette fois. Voilà que l'on divise le ministère en deux : Sébastien Proulx, ex-cauiste fraîchement recruté par le Parti libéral se voit confier l'enseignement au primaire et au secondaire tandis qu'Hélène David se retrouve, après un passage à la culture, à l'enseignement supérieur. Depuis quelques années, le ministère traverse une zone de turbulence qui ne semble pas vouloir se terminer. Ces nouveaux ministres sauront-ils sortir l'éducation de cette période grise et redonner la place qui lui revient au sein de la société québécoise, et cela au-delà d'une vision purement comptable ? Je nous le souhaite, même si j'ai quelques réserves sur la réelle volonté gouvernementale de changer de cap.

Une faute avouée...

Le 22 février dernier, la première ministre de l'Ontario, Mme Kathleen Wynne, offrait les excuses officielles de la province aux Franco-Ontariens qui ont été victimes du Règlement 17 adopté en 1912. Rappelons que ce règlement, voté sous la gouverne du premier ministre conservateur James Whitney et en vigueur jusqu'en 1927, visait à éliminer les écoles francophones de l'Ontario et à assimiler à plus ou moins long terme ces derniers. La mesure a eu effectivement des répercussions sur cette population, forçant certains à quitter la province pour le Québec ou bien à se résigner à envoyer leurs enfants à l'école anglaise. Mais la communauté francophone organisa la résistance afin de retrouver ses droits scolaires. Au Québec, Henri Bourassa sera un allié de leur cause, soulignant lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale qu'il y a aussi un combat à mener en Ontario pour la sauvegarde du français. Ces récentes excuses officielles ont le mérite de souligner le courage et la volonté des Franco-Ontariens à préserver leurs institutions de même que la pertinence de leur lutte menée au début du 20^e siècle.

Histoire et cinéma

Au cinéma, les événements historiques sont une source d'inspiration pour les metteurs en scène de tous les pays

et ce, dès l'époque du cinéma muet. On n'a qu'à penser à quelques grands classiques comme *Naissance d'une Nation* (1915) de D. W. Griffith, sur la guerre de Sécession, *Le Cuirassé Potemkine* (1925) de S. M. Eisenstein, sur la Révolution bolchévique ou encore à *Napoléon* (1927) d'Abel Gance. Récemment, on nous proposait *Les suffragettes* de la réalisatrice britannique Sarah Gavron sur la lutte pour le droit de vote en Angleterre; *Trumbo* de Jay Roach, qui trace un portrait de Dalton Trumbo, l'un des scénaristes les plus importants d'Hollywood, qui fut victime du maccarthysme dans les années 1950 aux États-Unis; *Le pont des espions* de Stephen Spielberg, sur les tensions politiques de la Guerre froide; ou encore *Le fils de Saul*, du réalisateur hongrois László Nemes, qui porte un regard cru sur l'horreur du camp de la mort d'Auschwitz lors de la Deuxième Guerre mondiale.

Des extraits de films peuvent parfois servir en classe comme élément déclencheur d'un questionnement sur l'origine de réalités sociales ou simplement pour illustrer une période historique abordée dans le cours d'histoire. Il faut cependant souligner aux élèves que ces reconstitutions sont des interprétations qui ne peuvent être considérées comme des documents historiques et qu'un esprit critique est toujours de mise. C'est le cas du récent film *Le revenant* du réalisateur mexicain A. G. Iñárritu qui raconte l'histoire du trappeur américain Hugh Glass laissé pour mort après

une attaque par un grizzli dans le haut-Missouri vers 1820. Le portrait sanguinaire des trappeurs canadiens-français rencontrés sur sa route, dont l'un est inspiré de Toussaint Charbonneau qui a guidé l'expédition de Lewis et Clark au début du 19^e siècle, laisse perplexe et contribue à maintenir cette idée fausse du caractère ivrogne et violent des trappeurs canadiens-français. Heureusement, l'excellent livre de Denis Vaugeois, *America, L'expédition de Lewis & Clark et la naissance d'une nouvelle puissance*, publié en 2002, permet de rétablir les faits historiques.

Congrès 2016

À noter à votre agenda, le prochain congrès de la SPHQ, dont le thème sera « À l'aube du 375^e de Montréal », aura lieu les 20 et 21 octobre prochain à l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis à Montréal. Au programme, une conférence d'ouverture sur l'histoire de Montréal, plus de 20 ateliers-communications, une table ronde sur le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada, de nombreux exposants et une visite guidée du Vieux-Montréal en soirée pour découvrir une mise en lumière particulière des édifices historiques.

Traces

La revue *Traces* vous propose dans ce numéro deux

articles sur la lutte pour l'obtention du droit de vote des femmes, l'un de Lorraine Pagé qui compare cette lutte avec celles de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis, tandis qu'Alexandre Dumas l'aborde sous l'angle législatif et religieux. Myriam Mongeau et Frédéric Côté-Garand nous expliquent l'influence du commerce du bois et des cageux dans le développement de villages. Pour sa part, Philippe Gélinas aborde les traditions musicales en Nouvelle-France. Du côté de l'histoire européenne, Martin Destroismaisons souligne le centième anniversaire du génocide arménien, survenu en 2015, par une analyse des causes et conséquences de cet événement tragique trop souvent méconnu. Dans la rubrique *Destination Montréal 375^e*, Martin Landry propose deux articles, l'un sur la rencontre de Cartier et des Autochtones d'Hochelaga et un autre sur l'histoire du déneigement à Montréal. Olivier Lemieux en collaboration avec Jean-François Cardin propose un premier article sur l'histoire de la SPHQ. Marc-André Éthier a lu pour nous le livre *Faire apprendre l'histoire*, de Jean-Louis Jadoulle, historien belge et professeur de didactique. Dans la rubrique *Activités en classe*, Laurence Murray-Dugré et Katryne Ouellet présentent une grille d'analyse de la BD en classe. La rubrique *Quoi de neuf ?* vous informe des nouveautés côtés livres et musées. Bonne lecture !

Fort Chambly en page couverture

En 1665, Jacques de Chambly (1640-1687), capitaine au régiment de Carignan-Salières, reçoit la mission de construire un fort au pied des rapides du Richelieu, à l'Est de Montréal. D'abord construit en bois, le fort est conçu pour protéger les colons contre les incursions iroquoises. Pour des raisons stratégiques, il est reconstruit en pierre en 1709.

Au 18^e siècle, le fort sert d'entrepôt et de base de ravitaillement pour les forts du Richelieu. Mais, en 1760, après la capitulation de Montréal, les Français l'abandonnent sans avoir combattu. En 1775, lors de l'invasion américaine du début de la guerre d'indépendance, le fort est livré sans combattre aux Américains par le major anglais Stopford, mais il est repris l'année suivante au moment du retrait des troupes américaines. Abandonné en 1851, il est sauvé grâce à l'intervention d'un résident de Chambly, Joseph Octave Dion, entre 1875 et 1916, pour finalement être classé lieu historique national en 1921. Restauré en 1983 par Parcs Canada, le fort Chambly offre aujourd'hui aux visiteurs une exposition sur les moments importants de l'histoire de la Nouvelle-France.

Sources :

- Michel Veyron, *Dictionnaire canadien des noms propres*, Québec, Larousse Canada, 1989.
- Robert Allen, « Fort Chambly » dans *L'encyclopédie du Canada*, Montréal, Stanké, 1987.



LA CAISSE DE L'ÉDUCATION EST FIÈRE D'ÊTRE PARTENAIRE DE LA SPHQ !

**DÉCOUVREZ LA CAISSE DE L'ÉDUCATION :
CELLE QUI VOUS RESSEMBLE PLUS QUE TOUT.**



**CONÇUE POUR LE PERSONNEL
DE L'ÉDUCATION**



DES AVANTAGES EXCLUSIFS



DES SOLUTIONS ADAPTÉES

**COMMUNIQUEZ AVEC NOTRE ÉQUIPE
DÈS MAINTENANT POUR BÉNÉFICIER
DES AVANTAGES EXCLUSIFS OFFERTS
À LA CAISSE DE L'ÉDUCATION.**

1 877 442-EDUC (3382)

DESJARDINS.COM/CAISSEEDUCATION

**OUVREZ UN COMPTE EN LIGNE MAINTENANT,
C'EST AVANTAGEUX !**



Desjardins
Caisse de l'Éducation



**Votre passion,
notre devoir !**

vie des premiers habitants de ce pays. Autres temps, autres mœurs, la vie et les coutumes d'autrefois peuvent nous paraître désuètes et pourtant, après plusieurs siècles et une tempête de neige, elles ont inspiré notre projet de musique et de *Chansons démodées*. Un hommage au passé, à la ténacité et à la joie de vivre des anciens.

Le livre-disque contient 60 pages de textes sur l'histoire de la Nouvelle-France, une préface de Serge Bouchard, 19 reproductions de toiles anciennes, 18 chansons et musiques d'époque ainsi que quelques compositions originales. Et puisque nous vivons dorénavant dans un siècle où les communications voyagent à une vitesse que

mes ancêtres n'auraient jamais pu imaginer... il vous est possible d'entendre aussi quelques extraits musicaux. Il suffit de commencer la « navigation » à l'adresse suivante, pour entreprendre le voyage... https://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=12ETIQvxtIA

Olifant Musique et l'Atelier du Conte en Musique et en Images ont pour mission de sensibiliser le jeune public et toutes les générations à la musique ancienne et aux instruments d'époque au cœur de notre histoire. Pour en savoir plus sur leur mandats respectifs, visiter : www.acmimusique.org et www.olifantmusique.com.



Quelques détails sur le livre-disque *Chansons démodées*

- Nominé aux PRIX OPUS 2016 – *Album de l'année - Musique du Monde*
- Coproduction : Olifant Musique & Atelier du Conte en Musique et en Images (ACMI)
- Réalisation, arrangements et textes : Philippe Gélinas
- Préface de l'anthropologue, Serge Bouchard
- 60 pages contenant 19 reproductions d'œuvres d'art
- 16 pages avec 23 musiciens, voix d'enfants et d'adultes
- Partitions musicales disponibles sur le CD-ROM

À noter que *Chansons démodées* est la continuité du travail de vulgarisation de la musique ancienne amorcé par Philippe Gélinas auprès des jeunes et des familles, via l'Atelier du Conte en Musique et en Images, il y a déjà 25 ans. Depuis, près de 4 500 représentations ont été réalisées dans toutes les régions du Québec et au Canada. Parmi les diverses créations de l'organisme, le concert *Le Ménestrier* a reçu en 1999 le PRIX OPUS dans la catégorie Meilleur spectacle de l'année Jeune Public. L'album *Philippe Gélinas – Ménestrier* (OLCD 9545) a été en nomination au gala de l'ADISQ, en 2003. Le livre-disque *Chansons démodées* (OLCD 9548) a été en nomination aux PRIX OPUS 2016, dans la catégorie Musique du monde.

Philippe Gélinas est diplômé de l'Université McGill, en interprétation, de l'Université de Montréal, en pédagogie, et de l'Université Northwestern de Chicago. Il a participé à plusieurs tournées en Amérique et en Europe. Il a travaillé principalement avec l'Ensemble Claude-Gervaise, le Studio de Musique ancienne de Montréal et la compagnie musicale La Nef et il a collaboré, entre autres, avec différents groupes musicaux, dont Les Sonneurs, Le Toronto Consort, le Strada et l'Ensemble Anonymus.

Faire apprendre l'histoire

Marc-André Éthier

Professeur de didactique à l'Université de Montréal

Compte rendu de Jadoulle, Jean-Louis (2015). *Faire apprendre l'histoire. Pratiques et fondements d'une « didactique de l'enquête » en classe du secondaire*. Namur, Belgique : Érasme.



Signé par Jean-Louis Jadoulle, un nouvel ouvrage amène à se rencontrer deux solitudes qui parfois se croisent dans le monde de l'enseignement, mais souvent s'ignorent mutuellement bien qu'elles partagent pourtant un même objectif, celui de faire apprendre l'histoire aux élèves du secondaire : la pratique et la théorie.

Dans *Faire apprendre l'histoire*, l'historien et didacticien s'intéresse en effet à la conception et à la mise en œuvre de leçons pour la classe d'histoire, mais sans s'en tenir à des anecdotes ou des recettes ni, au contraire, à des généralités abstraites ou à des développements méthodologiques trop musclés. Il s'appuie sur une réflexion profonde et riche, menée durant de longues années sur le terrain et nourrie par une étude minutieuse d'un impressionnant volume de recherches empiriques européennes et nord-américaines, bien que toutes les interventions de bon aloi ne puissent (encore) s'appuyer sur des recherches empiriques, ainsi que par la confrontation de différents programmes d'études (français, québécois, suisse romane, wallon).

Le livre est divisé en trois parties d'inégale longueur dont la progression et l'emploi systématique d'exemples tirés de différents programmes d'études servent bien le propos de M. Jadoulle, sans dogmatisme.

Dans la première partie, l'auteur pose un regard aiguisé sur ce qu'apprendre l'histoire veut dire, sur ce qui fait l'objet de l'apprentissage : des faits, des concepts, des habiletés, des méthodes, des attitudes, des valeurs ? Tout cela, certes, mais comment ? Avec quels moyens ? Et comment en évaluer l'effet ? C'est à répondre à ces questions que s'attèle la deuxième partie de l'ouvrage, de loin la plus longue.

À cet effet, l'auteur explore de nombreux outils qui peuvent être exploités de diverses manières (y compris les manuels, les TIC, les caricatures, les musées et le cinéma) et touche de très nombreux thèmes, allant des concepts et du transfert (à partir des enseignements de B.-M. Barth) à l'évaluation (il explore autant les questionnaires à choix multiples que des pistes concrètes pour améliorer la validité et la fiabilité de l'évaluation des compétences, productions

d'élèves à l'appui), en passant par la planification et la situation-problème. L'accent mis sur le concept de famille de situation est fort éclairant.

S'il met l'accent sur l'enquête comme ossature du cours d'histoire, M. Jadoulle le fait en ayant en tête que la meilleure méthode est celle qui est adaptée aux fins poursuivies et au contexte d'enseignement, de sorte que des enseignants très différents les uns des autres pourront y trouver leur compte et faire une place qui au récit, à la découverte ou à la recherche guidée, qui à la chronologie ou à la problématisation et aux thèmes.

La troisième partie s'intéresse aux fondements épistémologiques, psychologiques, sociologiques et politiques de l'enseignement de l'histoire.

Saluons l'une des originalités de l'ouvrage : son recours à des encarts intitulés « Oui, mais », dans lesquels l'auteur examine avec honnêteté, réceptivité et nuances des questions (fausseté) naïves adressées à ses thèses principales ou des apories ou objections du discours de sens commun envers celles-ci.

Pour conclure, il en ressort un maître ouvrage qui plaira aux plus exigeants des enseignants, experts comme novices. En dépit d'un format qui ne cache pas sa destination, ce manuel universitaire (mais avec de nombreux tableaux et planches, dont plusieurs en couleurs, notamment pour illustrer des concepts complexes) peut être aussi considéré comme un essai, dans la mesure où il permet d'entendre la voix d'un auteur, dont le projet est clair : faire état des dernières avancées de la recherche pour servir l'enseignement quotidien. Cette vision bien assumée donne au livre une cohérence qui manque trop souvent aux ouvrages écrits à l'intention de ce public.

En résumé, il s'agit d'une somme dont on ne peut que louer la pertinence et la valeur considérables, ainsi que son adaptation autant à la réalité du Québec qu'à celle de la Belgique. L'auteur sait mettre à profit le travail de générations de chercheurs et d'enseignants, dont les résultats et expériences sont à la fois éparpillés et trop mal connus. C'est peut-être l'œuvre d'une vie, c'est certainement un chef-d'œuvre.

Printemps 2016

Mémoireqc.ca

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA
2^e cycle, 3^e secondaire



DES MANUELS, DES CAHIERS D'APPRENTISSAGE
ET L'OFFRE NUMÉRIQUE LA PLUS INTERACTIVE!

cheneliere.ca/memoire

CHENELIÈRE
ÉDUCATION



Interactif

Brève histoire de la SPHQ

La recension des écrits

Olivier Lemieux, doctorant en didactique de l'histoire à l'Université Laval

Avec la collaboration de **Jean-François Cardin**, professeur en didactique de l'histoire à l'Université Laval

Le texte qui suit est le premier résultat d'une recherche de longue haleine entreprise au printemps 2015. Celle-ci vise à se pencher sur la Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ) en tant que groupe de pression. En effet, depuis sa création en 1962, cette société a œuvré à faire valoir les intérêts de ses membres en intervenant dans plusieurs sphères tant politique, administrative que médiatique. Ces interventions, qui prennent parfois de grandes dimensions (alliances avec des organisations politiques ou professionnelles, mobilisation des membres et de la société civile, intervention dans les médias), s'effectuent d'autres fois à plus petite échelle (collaboration aux travaux du ministère, participation à la production du matériel didactique). Or, selon les époques, ces interventions abordent diverses thématiques révélant les préoccupations de la SPHQ et de ses membres. Ces thématiques, encore là, sont d'ampleur variée : se concentrant dans certains cas sur des sujets très pointus entourant l'enseignement de l'histoire, la SPHQ étend dans d'autres cas son regard sur les orientations de l'éducation en général et même, à l'occasion, sur les orientations politiques de la société québécoise. Ainsi, nous jugeons que cette entité est un objet d'analyse des plus révélateurs pour l'analyste souhaitant prendre connaissance des préoccupations des enseignants d'histoire du Québec moderne. En ce sens, il nous apparaissait nécessaire d'entamer notre recherche en parcourant la littérature entourant la SPHQ, en tant qu'entité politico-administrative, ainsi que son évolution. Nous trouverons ici le bilan de cette recension.

Des études globales

Plusieurs études, sans s'être précisément penchées sur la SPHQ, l'ont abordée en périphérie. Parmi celles-ci, l'une des plus éloquentes est l'article de l'historien Julien Prud'homme (2007) intitulé *Réformer l'enseignement et réformer les maîtres : La transformation des programmes d'histoire nationale et ses acteurs au Québec, 1963-2006* au sein duquel il propose une analyse à mi-chemin entre l'histoire administrative, l'analyse stratégique des

politiques publiques et la sociologie des organisations. Dans cet article, Prud'homme tente de cerner quels étaient les acteurs se trouvant derrière la mise au point des programmes d'histoire du Québec depuis la Révolution tranquille, puis de dégager les moyens déployés par ces derniers pour promouvoir leurs intérêts et leurs idées. Parmi ces acteurs, la SPHQ occupe une place de choix.

S'apparentant d'assez près à l'étude de Prud'homme, Daniel Moreau (2004), dans un article portant sur le *Rapport Lacoursière* déposé en 1996, aborde les réformes de l'enseignement de l'histoire nationale depuis la parution du *Rapport Parent*. Dans cet article, il rend compte des actions de la SPHQ et du jeu d'alliances auquel elle a participé pour provoquer les réformes de l'enseignement de l'histoire au Québec. Dans la même lignée, l'historien Robert Comeau (2008) s'est penché sur le mouvement de contestation orchestré depuis la fin des années 1990 contre la réforme du Renouveau pédagogique et le programme d'Histoire et éducation à la citoyenneté (HEC). En effet, dans son chapitre publié dans ce collectif, il retrace les jeux d'alliances entre les groupes déjà existants ou créés dans ce contexte au sein desquels apparaît la SPHQ. Aussi, dans un chapitre consacré aux années 1970-1983 de la première synthèse sur l'enseignement de l'histoire au Québec intitulée *L'Histoire nationale à l'école québécoise : Regards sur deux siècles d'enseignement*, le didacticien de l'histoire Félix Bouvier (2012a) a consacré quelques lignes à la SPHQ, lesquelles présentent ses réactions vis-à-vis des publications gouvernementales.

Bref, ces contributions n'ont pas pour objet principal la SPHQ et il semblerait que les seuls articles l'ayant prise comme objet central ont été publiés dans le *Bulletin de liaison* de la société, qui deviendra la revue *Traces*. Ces articles apparaissent surtout à l'occasion d'anniversaires de la société. En effet, dans la littérature, nous n'avons croisé que deux exceptions, soit un texte descriptif des archivistes Frédéric Hommel et Caroline Jacques (2001; 2006) offrant une courte histoire administrative et faisant office d'introduction à l'outil de recherche du fonds

d'archive de la SPHQ, ainsi qu'un article des didacticiens de l'histoire Geneviève Racette et André Lefebvre (1983) proposant un portrait statistique des thématiques abordées par le *Bulletin de liaison* de la SPHQ entre 1962 et 1982. C'est à la recension de ces articles que seront vouées les prochaines parties, lesquelles suivront le même découpage chronologique.

Quinzième et vingtième anniversaire

C'est l'historienne et didacticienne de l'histoire Micheline Dumont¹, qui, la première, offre une rétrospective sur les réussites et les échecs des premières années de la SPHQ. Elle le fait dans deux textes. Dans le premier (1977a), elle présente quelques bribes de résultats d'une recherche menée pour le quinzième anniversaire de la société. Elle se penche alors sur le *Bulletin de liaison* en explorant les différents logos qu'a connus la SPHQ de 1962 à 1977 et en examinant rapidement les orientations de la revue. Pour Dumont, plus qu'une simple revue, le *Bulletin de liaison* est la « grande affaire » de la société, car il est le seul contact permanent entre les membres.

Le second article (1977b) va plus loin, car il présente l'entièreté de ses résultats. Dumont a compulsé les archives de la SPHQ, l'ensemble des *Bulletins de liaison* (63 numéros), les procès-verbaux des réunions et les correspondances de l'exécutif. De surcroît, elle a interrogé de nombreux dirigeants de la société comme Pierre Savard, Konrad Fillion, Christian Laville, René Durocher ou Michel Allard. Dans son article, elle présente en détail les événements ayant conduit à la création de la SPHQ, puis elle s'étend sur les premières années (1962-1967), qu'elle appelle les débuts prometteurs. La deuxième période, quant à elle, serait celle de la crise (1967-1971). Ici, Dumont relate de nombreuses difficultés rencontrées par la (les) société(s) – puisque la SPHQ est à ce moment divisée en deux, c'est-à-dire la section de Québec et la section de Montréal – comme la démission de Fillion, l'aventure de la revue *Le Professeur d'histoire*, le départ précipité du père Giguère, l'affrontement entre les sections pour le siège au Conseil pédagogique interdisciplinaire (CPI) ou le passage rapide à la direction et le départ foudroyant de Laville et de son équipe. Si nous passons rapidement sur ces événements, c'est parce que nous y reviendrons plus en détail dans un article subséquent. Enfin, Dumont fait débiter en 1971 la troisième période, celle de la transformation de la SPHQ en groupe de pression de 1971 à 1977. Quoi qu'il en soit, les deux textes de Dumont ont pour principale qualité de fournir, plus que toute autre étude, un aperçu précis des premières années de la SPHQ. Surtout, Dumont se risque à ce qui semble la première périodisation de la société, laquelle sera parfois, du moins en partie, récupérée par d'autres auteurs.

Quelques années plus tard, c'est pour souligner le vingtième anniversaire de la SPHQ – et plus précisément de son *Bulletin de liaison* – que Racette et Lefebvre (1983) font paraître, dans la *Revue des sciences de l'éducation*, l'analyse statistique mentionnée plus tôt. Dans cette étude, les chercheurs procèdent à une première catégorisation divisant les textes en quatre volets, soit les généralités (30 %), l'histoire au primaire (10 %), l'histoire au secondaire (48 %) et l'histoire au post-secondaire (13 %). Pour commencer, les généralités se composent de l'histoire en général (7 %), de l'enseignement en général (5 %) et de l'enseignement de l'histoire en général (18 %). Ensuite, ils ne divisent pas la catégorie « l'histoire au primaire ». L'histoire au secondaire aborde l'enseignement de l'histoire en général (11 %), l'initiation à l'histoire (10 %), l'enseignement de l'histoire nationale (25 %) et l'enseignement de l'histoire contemporaine (2 %). Enfin, l'histoire au post-secondaire traite de l'enseignement de l'histoire au collégial (9 %), l'enseignement de l'histoire à l'université (1 %) et la formation des enseignants d'histoire (3 %). Au final, les chercheurs présentent tour à tour les articles en les résumant en quelques mots et ils en viennent à la conclusion que la revue témoigne d'une production didactique importante – probablement la plus importante au Québec – laquelle est issue des enseignants eux-mêmes.

Vingt-cinquième anniversaire

Pour souligner le vingt-cinquième anniversaire de la société, le *Bulletin de liaison* rassemble des articles faisant le bilan des actions de la SPHQ. Parmi ceux-ci, les enseignants Lise Hébert et Luigi Trifiro (1987), après s'être penchés sur les origines ainsi que sur les réussites et échecs de la société, ont défendu que deux constantes sont visibles dans l'histoire de la SPHQ, soit son rôle de groupe de pression et celui de promoteur de la didactique de l'histoire. Ils développent cette idée en prenant appui sur des exemples tirés des dernières années (1973-1986) comme le lien qu'entretient la société avec le MEQ ou la création de *SPHQ Nouvelles*, une revue publiée pendant peu de temps et visant à renseigner les membres sur les activités pédagogiques entourant l'enseignement de l'histoire. Enfin, Hébert et Trifiro proposent une périodisation, laquelle s'articule autour de deux périodes, la « corporatiste » (1962-1973) et la « collaboratrice » (1974-1987).

Ensuite, Louis-Édouard Augé (1987), du comité de rédaction, présente une analyse du contenu éditorial depuis la création de la revue. Il montre que, sauf quelques exceptions, il faut attendre la période 1971-1977 pour qu'apparaissent régulièrement des éditoriaux, lesquels critiquent de front le MEQ. Enfin, toujours selon les

observations d'Augé, il semblerait que, de 1977 à 1987, les éditoriaux traiteraient surtout de l'implantation du cours d'histoire nationale, bien qu'ils ne passent pas sous silence d'autres problèmes comme l'« essoufflement » de la SPHQ ou le fossé secondaire-collégial.

À nouveau, Dumont (1987) propose un article dans lequel elle explore le passé de la SPHQ. Elle tente alors d'inscrire l'histoire de la société dans celle plus large de l'éducation au Québec et dans le processus de modernisation de la société québécoise qui s'affirme de plus en plus au cours des années 1950. Pour elle, cette histoire est liée à la laïcisation du métier d'enseignant. C'est donc à la lumière de cette laïcisation et de la massification de l'éducation – et, du même coup, de celle du métier d'enseignant –, qu'elle explore le rôle de la SPHQ dans le développement de la didactique au Québec et dans l'apparition des premiers didacticiens de l'histoire. Enfin, l'enseignante et ex-présidente du comité de rédaction du programme de 1982, Louise Charpentier (1987), a elle aussi offert un article dans ce numéro au sein duquel elle s'est penchée sur la mission de la SPHQ, puis sur ses réactions vis-à-vis des prescriptions gouvernementales en matière d'histoire (programme, devis, etc.). Cependant, force nous est de constater que la SPHQ n'est pas vraiment l'objet central de l'article : Charpentier s'intéresse davantage aux diverses réformes menées par le MEQ.

Cinquantième anniversaire

En prévision du cinquantième anniversaire de la société, quelques chercheurs font paraître des articles offrant des regards rétrospectifs sur l'histoire, les acquis et les défis de la SPHQ. Par exemple, le Conseil d'administration (2008) s'est penché sur la fondation de la société, sa constitution, ses statuts et ses règlements. Aussi, en 2010, Allard s'est centré sur la période 1966-1968 et, plus précisément, il a consigné ses souvenirs entourant l'histoire de la section de Montréal, une division régionale s'étant formée en parallèle à la division originale, soit celle de Québec. Cependant, il faut attendre le numéro spécial de l'été 2012 pour qu'une véritable série d'articles apparaissent, lesquels explorent le demi-siècle parcouru par la SPHQ et par l'enseignement de l'histoire en général.

Parmi les articles de ce numéro, les didacticiens de l'histoire Jean-François Cardin, Félix Bouvier et Catherine Duquette (2012) ont offert un tour d'horizon de la pensée didactique originale de la SPHQ dans les années 1960. De son côté, Allard (2012) a fait part de son opinion sur l'évolution de la SPHQ depuis 1962 jusqu'à son cinquantième anniversaire. Pour sa part, Dumont (2012) a procédé au même genre d'analyse qu'Allard, mais en explorant cette histoire à travers les luttes qu'elle a menées pour défendre l'histoire et son enseignement au Québec. Le

didacticien de l'histoire Félix Bouvier (2012b) est quant à lui revenu sur les événements ayant causé le schisme entre la SPHQ et l'AQEUS et il a fait part de ses sentiments face à ceux-ci. De plus, l'un des ex-présidents de la SPHQ, Jean-Vianney Simard (2012), a raconté comment il avait participé, à titre d'étudiant en histoire de l'Université Laval, à la création de la SPHQ. Bruno Deshaies (2012), historien et ancien administrateur du MEQ, a interrogé les réformes entourant l'enseignement de l'histoire au Québec à la vue de ce qu'il considère comme les cinq dimensions de l'acte pédagogique, soit la dimension pédagogique, la dimension des objets d'étude, la dimension scientifique (et artistique), la dimension psychologique et la dimension des choix sociaux. Finalement, l'historien, éditeur et ancien administrateur du MEQ, Denis Vaugeois (2012), est revenu sur son passage au MEQ. Sur cette base, il critique le dernier programme et l'attitude qui l'accompagne, soit celle voulant donner à tout prix une utilité à l'enseignement de l'histoire.

Enfin, quelque peu dans la même lignée que les articles précédents, Dumont (2011) a procédé à un exercice s'apparentant à ceux d'Allard, Simard, Deshaies et Vaugeois dans le chapitre d'un ouvrage collectif dirigé par les spécialistes de l'enseignement de l'histoire Marc-André Éthier, Jean-François Cardin et David Lefrançois. Dans ce chapitre, elle présente de façon très détaillée son expérience, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, au sein du Comité de régie du Brevet « A », lequel avait pour fonction de vérifier le niveau universitaire de l'enseignement en général et de l'enseignement de l'histoire plus particulièrement (sous-comité). Ensuite, elle se rappelle le contexte de fondation de la SPHQ, puis elle présente ceux qu'elle considère comme les pionniers de la didactique de l'histoire au Québec. Enfin, elle s'étend, sur plusieurs pages, sur les tractations politico-administratives entourant l'enseignement de l'histoire et ses nombreuses réformes.

Le Bulletin de liaison et Traces

Enfin, il nous semble qu'une revue de littérature entourant l'évolution de la SPHQ serait bien incomplète sans la mention d'une série d'articles rédigés par les didacticiens de l'histoire Félix Bouvier, Jean-François Cardin et Catherine Duquette. Cette série d'articles, entamée en 2008, est issue d'une recherche traitant de l'évolution des idées didactiques au Québec à travers les textes publiés dans le *Bulletin* puis dans *Traces*. D'ailleurs, pour bien comprendre le contexte au sein duquel est née l'idée de cette recherche, mais également son déroulement et, en quelque sorte, ses visées, nous pouvons nous référer à un article de Duquette (2012), publié lui aussi à l'occasion du cinquantième anniversaire de la SPHQ.

Le premier article (2008a) explore la décennie 1960, une décennie qu'ils jugent assez pauvre en matière de contributions didactiques. Le deuxième (2009a) s'intéresse à la première moitié de la décennie 1970, une période de confrontation avec le MEQ contre l'examen unique, le *Plan d'études 625* (une version abrégée des publications gouvernementales concernant l'enseignement de l'histoire au secondaire paru depuis 1966 et jugé rétrograde, arbitraire et fédéralisant) et, surtout, l'optionalité du cours d'histoire nationale au secondaire, alors que le troisième (2009c) complète cette décennie et s'étend jusqu'à 1982, soit l'année de la présentation du nouveau programme d'histoire nationale. Le quatrième article (2010) couvre la période d'implantation du nouveau programme de 1983 à 1989. Pour leur part, les périodes 1990-1992 (2011a; 2011b) et 1993-1995 (2013a; 2013b) sont chacune réparties sur deux articles (quatre au total), lesquels couvrent en détail cette période charnière de préparation de la réforme des années 2000. Les deux derniers articles (publiés jusqu'ici) couvrent la période 1996-1997 (2013c), laquelle est marquée par les États généraux sur l'éducation, le Groupe de recherche sur l'enseignement de l'histoire (Lacoursière) et la publication du rapport Lacoursière, ainsi que la période 1998-1999 (2014), qui appréhende fébrilement l'arrivée des nouveaux programmes.

Enfin, Moreau (2009) a adressé une critique vis-à-vis de cette étude au sein de laquelle il souligne l'absence des cadres de la recherche. En cela, il n'a pas tort. En effet, riche en renseignements, cette recherche a la qualité de répertorier et résumer de nombreux articles. Cependant, elle semble s'étendre à plus d'articles qu'à ceux

didactiques. Du coup, il n'est pas évident de saisir la ligne directrice, puisque très peu d'analyses accompagnent ce vaste répertoire. Dans leur réponse, Bouvier, Cardin et Duquette (2009b) rappellent toutefois que ces textes ne sont qu'un « débroussaillage, [...] une mise en ordre chronologique initiale des textes à caractère didactico-pédagogique » (p. 10).

Conclusion

Au final, dans les lignes précédentes, nous avons rapidement parcouru les études ayant pris pour objet de recherche la Société des professeurs d'histoire du Québec ou, encore, son *Bulletin de liaison* ou la revue *Traces* qui lui succède en 1988. Comme nous l'avons vu, il est remarquable d'observer que, à moins qu'ils ne nous aient échappé, aucun mémoire de maîtrise, thèse doctorale ou monographie n'ont pris la SPHQ comme objet principal de leur recherche. Cependant, cela ne signifie pas, pour autant, que la littérature n'offre pas, à celui qui s'y intéresse, d'assises sur lesquelles appuyer ses recherches. En effet, nous avons relevé un très grand nombre de petits articles, dans la très grande majorité des cas issus de numéros spéciaux visant à souligner un anniversaire de la société, ayant dégagé ici et là des périodes de l'histoire de la SPHQ. Cependant, aucun d'entre eux n'a encore offert de regard global sur cette histoire. C'est ce à quoi sera consacré notre prochain article.

Note au lecteur : Si vous avez connaissance d'une étude ayant pour objet la SPHQ et qu'elle ne se retrouve pas dans notre recension, nous vous serions très reconnaissants de nous en faire part à l'adresse suivante : olivier.lemieux.2@ulaval.

1 Veuillez prendre note qu'à cette époque, Micheline Dumont signe Micheline Johnson, plus tard, Micheline Dumont-Johnson et, enfin, Micheline Dumont. Par contre, dans cet article, par souci de clarté, nous la désignerons simplement comme Micheline Dumont.

Bibliographie

- Allard, M. (2010). La section de Montréal de la Société des professeurs d'histoire du Québec (1966-1968). *Traces*, 48(3), 5-9.
- Allard, M. (2012). L'apprentissage sur le tas, dans les années 1960... *Traces*, 50(3), 13-19.
- Augé, L.-É. (1987). Quart de siècle éditorial. *Bulletin de liaison de la SPHQ*, 25(5), 7-8.
- Bouvier, F. (2012a). Les mutations accélérées se poursuivent : Les années 1970-1983 au secondaire. Dans M. Allard, P. Aubin, F. Bouvier et M.-C. Larouche (dir.), *L'Histoire nationale à l'école québécoise : Regards sur deux siècles d'enseignement* (346-376). Québec, Québec : Septentrion.
- Bouvier, F. (2012b). Mes dix ans au C.A. de la SPHQ. *Traces*, 50(3), 33-37.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2008a). Recherche didactique sur l'enseignement de l'histoire au Québec : Les années 1960. *Traces*, 46(2), 27-34.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2009a). Les années 1970-1975 en didactique de l'histoire dans le *Bulletin de liaison de la SPHQ*. *Traces*, 47(1), 24-34.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2009b). « Recherche didactique sur l'enseignement de l'histoire au Québec » : Une critique. Réplique de Félix Bouvier, Jean-François Cardin et Catherine Duquette. *Traces*, 47(2), 10.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2009c). L'évolution de la didactique de l'histoire entre 1975 et 1982 dans le *Bulletin de liaison de la SPHQ*. *Traces*, 47(3), 8-19.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2010). Recherche didactique : L'implantation de nouveaux programmes et ses suites entre 1983 et 1989. *Traces*, 48(3), 15-31.

- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2011a). Recherche didactique, Des années de vitesse de croisière : 1990-1992, 1^{ère} partie. *Traces*, 49(2), 6-14.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2011b). Recherche didactique, Des années de vitesse de croisière : 1990-1992, 2^e partie. *Traces*, 49(3), 5-17.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2013a). La réflexion didactique dans la revue *Traces* : Les années 1993-1995 (1^{ère} partie). *Traces*, 51(1), 9-17.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2013b). La réflexion didactique dans la revue *Traces* : Les années 1993-1995 (2^e partie). *Traces*, 51(2), 28-36.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2013c). La didactique de l'histoire dans la revue *Traces* en 1996-1997. *Traces*, 51(3), 10-24.
- Bouvier, F., Cardin, J.-F. et Duquette, C. (2014). Les articles de nature didactique dans la revue *Traces* en 1998-1999. *Traces*, 52(3), 12-24.
- Cardin, J.-F. et Bouvier, F. avec la coll. de Duquette, C. (2012). Aux origines de la SPHQ, une pensée didactique novatrice. *Traces*, 50(3), 8-9.
- Charpentier, L. (1987). Qu'avons-nous enseigné ? *Bulletin de liaison de la SPHQ*, 25(5), 31-36.
- Comeau, R. (2008). La place de l'histoire dans l'enseignement secondaire au Québec depuis 1994. Dans R. Comeau et J. Lavallée (dir.), *Contre la réforme pédagogique* (145-168). Montréal, Québec : VLB éditeur.
- Conseil d'administration de la SPHQ. (2008). Origines de la Société des professeurs d'histoire du Québec. *Traces*, 46(2), 5-11.
- Deshais, B. (2012). Les réformes en éducation, une clé pour en sortir. *Traces*, 50(3), 42-47.
- Dumont, M. (1977a). Évolution du bulletin de la SPHQ. *Bulletin de liaison de la SPHQ*, 15(4), 11-13.
- Dumont, M. (1977b). La SPHQ, quinze années d'histoire. *Bulletin de liaison de la SPHQ*, 16(1), 28-32.
- Dumont, M. (1987). De l'école normale à l'université. *Bulletin de liaison de la SPHQ*, 25(5), 14-17.
- Dumont, M. (2011). Aux origines de la didactique de l'histoire au Québec : Considérations impressionnistes et politiques. Dans J.-F. Cardin, M.-A. Éthier et D. Lefrançois (dir.), *Enseigner et apprendre l'histoire : Manuels, enseignants et élèves* (13-35). Québec, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Dumont, M. (2012). Un problème de communication ou de perception ? Confusions multiples autour de l'enseignement de l'histoire. *Traces*, 50(3), 20-22.
- Duquette, C. (2012). Sur la piste de *Traces*. Épopée de lecture en bibliothèque. *Traces*, 50(3), 10-12.
- Hébert, L. et Trifiro, L. (1987). 25 ans, déjà ! *Bulletin de liaison de la SPHQ*, 25(5), 4-6.
- Hommel, F. et Jacques, C. (2006). Répertoire numérique détaillé du fonds Société des professeurs d'histoire du Québec (P280). Québec, Québec : Bureau du secrétaire général de l'Université Laval.
- Lefrançois, D. et Éthier, M.-A. (2012). Analyse des discours sur la nation, les réformes et la révolution mondiale. *Traces*, 50(3), 27-32.
- Moreau, D. (2004). Le Rapport Parent après 40 ans de réformes scolaires : point de départ ou point de chute ? *Bulletin d'histoire politique*, 12(2), 137-150.
- Moreau, D. (2009). « Recherche didactique sur l'enseignement de l'histoire au Québec » : Une critique. *Traces*, 47(2), 6-9.
- Prud'homme, J. (2007). Réformer l'Enseignement et réformer les maîtres : La transformation des programmes d'histoire nationale et ses acteurs au Québec, 1963-2006. *Bulletin d'histoire politique*, 15(2), 185-216.
- Racette, G. et Lefebvre, A. (1983). La société des professeurs d'histoire du Québec. *Revue des sciences de l'éducation*, 9(3), 495-502.
- Simard, J.-V. (2012). La SPHQ à 50 ans. *Traces*, 50(3), 38-41.
- Vaugeois, D. (2012). Retour sur le passé. *Traces*, 50(3), 48-50.

Là où s'arrêtent les cageux se dressent des villages

Myriam Mongeau, assistée de
Frédéric Côté-Garand à la recherche,
pour Réseau ArtHist

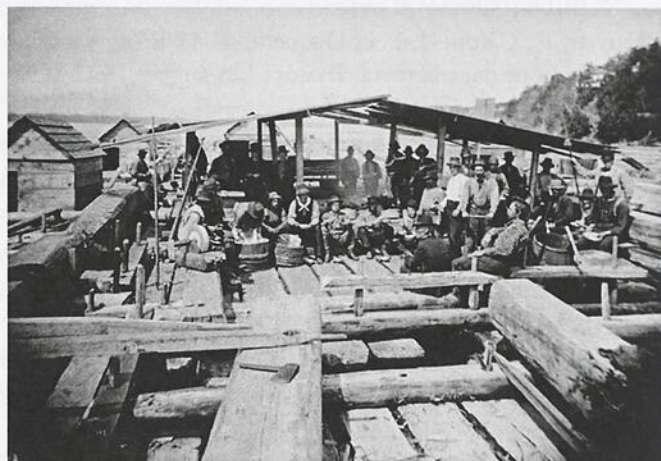
L'histoire et le développement du Québec sont intimement liés à ses cours d'eau. L'édification et la formation des premières seigneuries et des premiers villages se sont faites en grande partie à proximité des cours d'eau, notamment des rivières, pour une multitude de raisons. L'irrigation des terres, la facilité du transport des personnes ou des biens matériels, l'accès aux produits de la pêche et bien sûr pour les besoins quotidiens en eau.

Il s'agit là de quelques-unes des nombreuses raisons ayant poussé les habitants et les seigneurs à s'établir à proximité de cette ressource vitale. Même si de nombreux villages ou seigneuries se sont à peu près tous développés sur le même modèle en Nouvelle-France ou au Bas-Canada à travers les années, certains endroits font exception et ne suivent pas tout à fait ce canevas.

Prenons, à titre d'exemple, le village de l'Abord-à-Plouffe, qui se situe sur l'île Jésus, île qui constitue aujourd'hui, dans son entièreté, la ville de Laval. Ce village, d'abord intégré à la paroisse de Saint-Martin, devint un village à part entière en 1915. Lui aussi établi à proximité d'un cours d'eau, dans ce cas-ci la rivière des Prairies, il s'est développé en partie grâce à un autre facteur : la présence des cageux. Car là où s'arrêtent les cageux se dressent des villages.

Le commerce du bois

En plus de se développer au bord des cours d'eau, plusieurs autres facteurs ont favorisé la création de différents villages, par exemple l'exploitation d'une ressource naturelle. La proximité avec une ressource telle que le bois, la pierre ou les métaux encourageait l'arrivée massive d'habitants et d'entrepreneurs venus travailler à l'exploitation de ces ressources. Bien entendu, cela créait des besoins pour les hommes venus s'établir dans le secteur et, dans bien des cas, un village prenait forme, avec un magasin général, un bureau de poste, un forgeron et autres commodités nécessaires à la vie quotidienne. Au village de l'Abord-à-Plouffe, la situation fut un peu



Crédits Bibliothèque et Archives Canada.

semblable et le développement du village se fit en grande partie grâce au commerce du bois.

Pour mieux saisir les raisons pour lesquelles le commerce du bois a été un facteur de développement important dans ce secteur, il faut comprendre le contexte politique et économique de l'époque. La décennie de 1760 marque un tournant majeur pour la Nouvelle-France. Après la Conquête en 1760, la colonie passe des mains de la France à l'Angleterre. Le traité de Paris de 1763 met un terme à la guerre de Sept Ans, officialisant la cession des territoires français à l'Empire britannique. Puis, avec la Proclamation royale, délivrée quelques mois plus tard, l'Angleterre entend réorganiser les territoires d'Amérique du Nord qu'elle vient d'acquérir, en créant notamment la *Province of Quebec*. Le territoire de l'ancienne Nouvelle-France portera ce nom jusqu'en 1791, où l'Acte constitutionnel amena la création du Bas-Canada et du Haut-Canada.

Ce court rappel historique fixe quelques balises pour expliquer le changement de garde qui s'opéra au Canada. À présent colonie britannique, ce territoire, qui deviendra ultérieurement le Canada, devait désormais transiger avec un nouvel empire. Ce détail devient important en 1806, alors que Napoléon, empereur français, met sur pied le Blocus continental dans le but avoué de ruiner l'Angleterre en l'empêchant de commercer avec le reste de l'Europe. Les ports de la mer du Nord et de la mer Baltique furent alors fermés aux bateaux anglais. Isolée sur son île, l'Angleterre se retrouva ainsi à court de ressources, dont le bois. C'est à ce moment que l'Empire britannique s'est tourné vers ses colonies afin de s'approvisionner de cette

ressource essentielle à la construction de navires de guerre. Pour le Bas-Canada, il s'agissait là d'une occasion en or de commercer, puisque la région des Outaouais possédait une des plus importantes forêts de pins qui, avec le chêne, étaient les deux familles de bois les plus en demande.

Les commerçants de la colonie y ont vu une opportunité pour faire de l'argent et ont rapidement commencé à organiser l'exploitation et l'exportation du bois des Outaouais vers l'Angleterre. Les camps de bûcherons ont vu le jour dans la région, notamment grâce à l'exploiteur et homme d'affaires Philemon Wright, qui créa la société *Philemon Wright & Sons*, devenue la *Wright, Batson and Currier de Hull* au fil des différentes associations. Les hommes partaient travailler dans le bois à la fin de l'automne et durant l'hiver. Dès le printemps, on pouvait finalement transporter les immenses troncs d'arbre vers Québec.

Voyager sur les rivières

Le transport du bois vers Québec était une organisation complexe à l'époque où le chemin de fer n'était pas encore répandu sur le territoire canadien. L'acheminement de la ressource vers le port de la capitale devait se faire par voie maritime. C'est donc en descendant les rivières que les troncs de pins et de chênes se rendaient à destination. L'une des activités bien présentes dans l'histoire et l'imaginaire collectif au Québec est la drave. On serait ainsi porté à croire que ce sont les draveurs qui dirigeaient le bois de Hull à Québec. Or, il n'en fut rien. La raison en est bien simple : de Hull à Montréal, les cours d'eau sont parsemés de rapides et de chutes qui rendent la drave impossible. Trop dangereuse pour les hommes, elle aurait également entraîné le bois à se fracasser dans les bas-fonds. De surcroît, le chêne, l'un des deux types de bois prisé par l'Angleterre, est un bois lourd, qui coule. Il se serait donc retrouvé au fond des rivières. C'est ici qu'entrent en scène les cageux.



Une cage au milieu des Rapides de Lachine.
Photo : Collection Archives photographiques Notman

Pour parvenir à transporter le bois jusqu'à Québec, les bûcherons attachaient ensemble les troncs d'arbre, pour former des radeaux, que l'on appelait *cribes* ou *drames*. On attachait ensuite ces structures ensemble pour former ce que l'on appelait les cages. Et ce sont les cageux qui dirigeaient ces cages jusqu'au port de Québec.

Chaque radeau était formé de deux séries de rangées de troncs d'arbre. Comme le chêne est un bois qui coule et que le pin, lui, flotte, on cordait les troncs de pins en dessous, puis, ceux de chênes en une deuxième rangée, au-dessus. De cette manière, on s'assurait que le chêne ne traîne pas au fond de l'eau. Les cages, cette succession de radeaux attachés les uns aux autres, pouvaient être composées de 20 à 100 radeaux, transportant ainsi parfois jusqu'à 2 000 billots en une seule expédition. Le nombre d'hommes voyageant sur les cages pouvait également varier, allant d'une trentaine à près de 100 hommes. Sur les cages, on retrouvait un aménagement servant de cuisine et des tentes étaient installées pour abriter les cageux, puisque le voyage durait plusieurs jours. Les cageux avaient donc le nécessaire à la vie quotidienne sur les cages. Les repas étaient principalement composés de fèves au lard, que les hommes préparaient sur le feu, dans un gros chaudron. Pour éviter les incendies, du sable était transporté sur les radeaux, pour éteindre le feu et y plonger les chaudrons brûlants.

Aux temps les plus forts de ce commerce, le voyage entre les Outaouais et Québec prenait environ six jours. Cependant, les premières expéditions prirent environ deux mois à se rendre à Québec. Il faut comprendre que la rivière des Outaouais était difficilement praticable avec ses nombreux rapides. Avec les années, les entrepreneurs construisirent des systèmes de glissoires qui permettaient aux radeaux de traverser les rapides, un à la fois, de manière plus sécuritaire. D'ailleurs, les cageux étaient équipés d'immenses rames de 10 mètres, pour diriger les cages et les éloigner des côtes. En temps calme, les cages se laissaient porter par le courant, parfois même par le vent avec un système de voiles, ou encore elles étaient tirées par des chaloupes en l'absence de bourrasques. Mais l'arrivée dans les rapides entraînait des déplacements plus difficiles.

Aborder la terre

À l'approche des rapides, les cageux devaient alors accoster sur les côtes des rivières et désassembler les cages pour traverser les rapides, un radeau à la fois. Un processus assez laborieux considérant que les cages pouvaient être composées de dizaines de radeaux. Les cageux descendaient donc les passages plus dangereux, radeau par radeau, puis, ils réassemblaient les cages et poursuivaient leur chemin. Ils pouvaient ainsi aborder la

terre de différents villages lors de leurs passages. C'est ici que nous retrouverons le village de l'Abord-à-Plouffe.

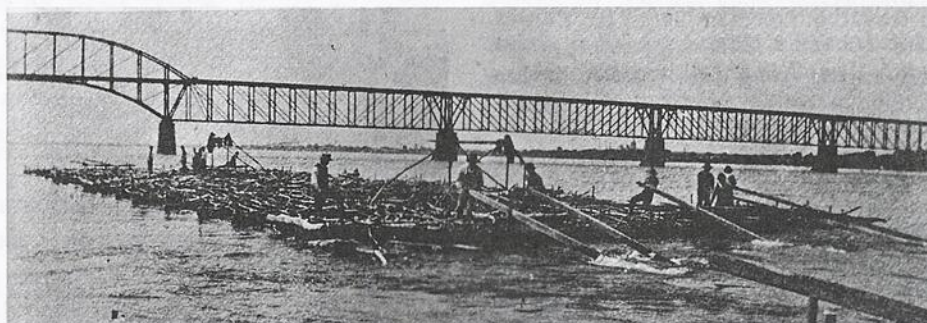
Sur l'île Jésus, au bord de la rivière des Prairies, on retrouvait le village de l'Abord-à-Plouffe. Situé approximativement aujourd'hui entre les quartiers Chomedey et Laval-des-Rapides, entre le boulevard Curé-Labelle et l'autoroute 15, ce village aux abords de la rivière était établi entre différents rapides, notamment le Gros-Sault et Sault-au-Récollet. Il se trouvait également pratiquement à mi-chemin entre Hull et Québec, ainsi qu'à proximité de Montréal, ce qui en faisait un arrêt d'autant plus intéressant. Pour traverser les différents rapides du secteur, les cageux auraient alors abordé la terre de la famille Plouffe. S'il ne s'agissait que d'un arrêt de passage au départ, aborder à ce village devint rapidement un incontournable pour les voyageurs des rivières. Les cageux en profitaient pour faire le plein de provisions, nourriture ou matériaux, faire réparer des outils ou encore soigner des hommes malades. On recrutait même parfois de nouveaux cageux pour remplacer les blessés. L'Abord-à-Plouffe s'est ainsi particulièrement développé tout au long du XIX^e siècle grâce aux nombreuses escales des cageux.

Si les voyageurs n'étaient que de passage au départ, la situation changea rapidement. Tout d'abord, après avoir livré le bois à Québec, les cageux devaient revenir vers les Outaouais, parfois par bateau, d'autres fois par carriole. L'arrêt à l'Abord-à-Plouffe était également de mise sur le chemin du retour. De plus, le commerce du bois était un travail saisonnier. On bûchait dans les forêts durant l'hiver, on transportait le bois au printemps, mais à l'arrivée de l'été jusqu'à l'automne, la majorité des bûcherons et des

cageux se retrouvaient sans emploi. Grâce aux liens créés à l'Abord-à-Plouffe, plusieurs voyageurs revenaient au village pendant la saison estivale et la saison des récoltes pour aider et travailler avec les habitants et les cultivateurs. La proximité avec Montréal permettait également d'aller trouver des emplois en ville. La plupart des cageux logeaient chez les habitants au départ. Puis, certains ont commencé à s'établir dans le village, à s'y installer et à fonder une famille. À la fin de l'automne, ils retournaient vers les Outaouais pour reprendre le travail du bois et revenaient au village vers la fin du printemps. Au plus fort de ce commerce, deux familles sur cinq voyaient leur chef de famille s'engager comme cageux.

Une époque révolue

Le travail de cageux sera finalement voué à disparaître vers la fin du XIX^e siècle avec l'apparition des chemins de fer, moyen de transport plus rapide et plus efficace pour le bois. Ce métier aujourd'hui disparu et assez méconnu, fut cependant d'une grande importance dans le commerce du bois du Bas-Canada, mais aussi dans le développement d'un village en particulier, celui de l'Abord-à-Plouffe. On suppose que d'autres villages ont également pu croître au fil du passage des cageux, mais on en retrouve malheureusement peu de traces aujourd'hui. Il est néanmoins fort intéressant de s'attarder à ce métier disparu, bien que l'on doive porter attention à démêler les faits du folklore. Car, sans que l'on s'en doute, les légendes québécoises nous parlent entre autres des cageux par l'entremise de l'un de leur plus célèbre représentant, le plus grand que nature, Jos Montferrand.



Une cage à l'approche du pont du Canadien Pacifique à Lachine
Photo : Collection Samuel Guérin

Réseau ArtHist est un organisme à but non lucratif qui, par la production d'outils culturels et d'événements, vise la promotion de l'histoire et du patrimoine matériel, humain ou en devenir. Présent comme exposant lors du dernier congrès de la SPHQ en 2015, Réseau ArtHist a également tenu un atelier intitulé « Là où s'arrêtent les cageux se dressent des villages », un atelier présenté en classe par un historien animateur. Le présent article est un complément sur le contenu de cette communication.

Le suffrage féminin entre l'Église et les politiciens

Alexandre Dumas, étudiant au doctorat à l'Université McGill



C'est en 1940 que les femmes du Québec obtiennent le droit de vote. Cela peut nous sembler très tardif, le Canada et les États-Unis ayant respectivement adopté le suffrage féminin en 1918 et en 1920. Comme la religion catholique est un des principaux traits à distinguer le Québec dans l'ensemble nord-américain, nous avons déduit que l'Église catholique était la grande responsable de ce « retard » du Québec. Le gouvernement du Québec a tout de même accordé le vote aux femmes avant le gouvernement français, traditionnellement anticlérical et qu'on ne peut certainement pas accuser d'avoir été soumis à l'Église catholique. En fait, le vote des femmes au Québec a connu un développement semblable à celui qu'il a connu dans la plupart des pays, c'est-à-dire qu'il a été subordonné aux agendas politiques des différents partis. Il semble nécessaire de replacer le débat sur le suffrage féminin au Québec dans un contexte plus large. Afin de déterminer l'influence de la religion et les réelles motivations des décideurs politiques, nous présenterons une analyse sommaire des positions du clergé canadien-français, des débats à l'Assemblée législative et finalement des discussions qui mèneront à l'adoption du droit de vote des femmes par le gouvernement Godbout en 1940.

Le suffrage féminin dans le monde

Les politiciens discutent rarement du mérite ou de la capacité des femmes à user de leur droit de vote. Il est généralement question de ce que le suffrage féminin peut apporter à la société. Le débat ne se résume pas à une opposition entre la gauche et la droite, entre progressistes et conservateurs. Les arguments des deux camps sont propres à chaque contexte, à chaque pays. En Europe du Nord, le suffrage féminin est considéré comme une mesure nationaliste et conservatrice. Donner le droit de vote aux femmes vise à leur permettre de contribuer à maintenir les traditions nationales¹. Aux États-Unis, le conservatisme national pousse au contraire à rejeter le suffrage féminin. Les racistes craignent de donner une voix aux femmes d'immigrants et surtout aux femmes noires, considérées moins dociles que leurs maris². Les politiciens approuvant le droit de vote des femmes croient souvent que celui-ci favorisera leur propre agenda politique. En Nouvelle-

Zélande comme au Manitoba, le suffrage féminin est présenté comme un moyen d'obtenir la prohibition et de combattre la corruption. Au Canada, le vote féminin est introduit par le premier ministre Robert Borden et sa Loi du vote en temps de guerre, qui accorde le droit de vote aux épouses, mères et sœurs de soldats. Borden croit alors que les familles des soldats voteront forcément pour son parti, considéré le plus susceptible de mettre un terme rapidement à la guerre. Le suffrage féminin joue ici un rôle purement électoral³.

Comparons maintenant le Québec aux autres nations catholiques, où le vote des femmes est principalement vu comme un outil conservateur et est pour cette raison rejeté par la gauche libérale, républicaine et socialiste. Rappelons que le pape Benoît XV approuve le suffrage féminin dès 1919⁴. En Autriche, les catholiques croient que le vote des femmes permettra d'empêcher une révolution semblable à celles vécues en Allemagne et en Russie⁵. En Belgique, en France et en Italie, la gauche est divisée entre son désir d'égalité et sa peur de l'Église. On considère les femmes trop peu éduquées et trop influencées par le clergé pour qu'il soit prudent de leur accorder le droit de vote. En France, les républicains et les socialistes croient que le suffrage féminin entraînerait la chute de la République et le retour de la monarchie. Georges Clemenceau allait jusqu'à affirmer que le vote des femmes ramènerait la France au Moyen-Âge⁶. Les politiciens catholiques, quant à eux, ne sont pas convaincus que le suffrage féminin leur serait favorable et donc ne le revendiquent pas avec grande énergie. L'octroi du droit de vote aux femmes dans les pays catholiques dépend en grande partie de la capacité des organisations féminines à convaincre les différents partis qu'elles représentent une force politique suffisante pour faire pencher la balance lors d'une élection⁷. Les différents partis approuvent le suffrage féminin dès lors qu'ils sont convaincus que cela jouerait en leur faveur. La question est donc beaucoup plus politique que religieuse. C'est également le cas au Québec.

Le suffrage féminin vu par l'Église catholique

Au Québec, libéraux et conservateurs s'unissent dans leur refus d'accorder le droit de vote aux femmes.

Contrairement à l'épiscopat français, les évêques québécois ne font pas face à une gauche anticléricale organisée. Les partis ouvriers du début du siècle sont une force tout à fait marginale⁸. Voilà qui explique que l'épiscopat canadien-français n'ait guère vu d'intérêt à utiliser les femmes catholiques comme auxiliaires politiques sur la scène provinciale.

Les évêques semblent unanimement opposés au suffrage féminin. C'est du moins ce qui ressort dans les années 1920. Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, affirme que l'entrée des femmes en politique serait un malheur que rien ne justifie⁹. Mgr Paul-Eugène Roy, son successeur, considère le suffrage féminin comme « un attentat contre les traditions fondamentales de notre race et de notre foi »¹⁰. Mgr Georges Gauthier de Montréal croit quant à lui que la femme devrait « désertier la politique pour se consacrer à la charité »¹¹. Après cette intervention formulée en 1928, les évêques restent discrets sur la question, bien que la question du suffrage féminin soit débattue annuellement à l'Assemblée législative. Il faut attendre 1940 pour qu'un évêque prenne à nouveau publiquement position.

Ce n'est pas que le clergé soit unanimement opposé au vote des femmes. Le sulpicien Léonidas Perrin, le père franciscain Marie-Ludovic et le père dominicain Marie-Ceslas Forest figurent parmi les grands défenseurs du vote des femmes¹². Il ne s'agit pas pour eux d'une question religieuse. Le bien public exige la participation des femmes à la vie publique, puisqu'elles y apportent une perspective unique et permettront la mise en place de réformes désirables et durables sur le plan social. La femme mérite le droit de vote au même titre que l'homme, puisqu'elle soutient elle aussi les charges de l'État. Il existe donc des dissensions dans le clergé. Ces quelques religieux sont toutefois bien peu de chose face aux évêques, qui semblent quant à eux unanimement opposés au vote des femmes.

Le suffrage féminin entre les mains des politiciens

Au Québec, le vote des femmes est débattu annuellement à l'Assemblée législative¹³. De 1922 à 1940, quatorze projets de loi sont présentés pour octroyer le droit de vote aux femmes. Au cours de cette période, vingt-neuf députés parlent en faveur du suffrage féminin et vingt-neuf s'y opposent.

Les députés en faveur du vote des femmes, principalement des montréalais, font remarquer que la province de Québec est isolée sur ce plan dans le contexte nord-américain. Les défenseurs du suffrage féminin ne revendiquent pas l'égalité des femmes, mais leur différence. Les femmes, disent-ils, sont plus vertueuses, plus responsables et plus désintéressées. Elles contribueront à assainir la politique

et ne seront pas aveuglées par l'esprit de parti. Elles apporteront également un point de vue unique et aideront les politiciens à s'intéresser aux causes sociales. Les femmes étant également plus modérées, elles contribueront à éloigner la société du radicalisme et du communisme. Certains députés croient également qu'il s'agit d'un témoignage de reconnaissance envers les femmes pour les services rendus pendant la Première Guerre mondiale et pendant la crise économique. Puisque les femmes participent désormais à la vie économique, il est juste de leur donner une voix politique. L'argument religieux est présent, puisque quelques partisans du suffrage féminin appellent à l'autorité du pape et de certains théologiens. Les députés libéraux citent le ministre fédéral de la justice Ernest Lapointe, chef de l'aile québécoise du parti libéral fédéral, qui est également un partisan du suffrage féminin.

Nous avons mentionné que dans de nombreux pays, le vote des femmes était associé à une cause particulière. Au Canada français, les défenseurs du suffrage féminin le présentent surtout comme un outil pour moraliser la politique, ce qui ne semble pas avoir été très mobilisateur.

Les députés opposés au suffrage féminin, majoritairement ruraux, affirment que les Canadiennes françaises ne souhaitent pas obtenir le droit de vote. À preuve, elles ont voté massivement aux élections fédérales de 1921 contre le gouvernement conservateur. Elles ont ainsi puni le parti qui leur a donné un droit dont elles ne voulaient pas. L'argument religieux est étonnamment peu utilisé. Certains députés mentionnent l'opposition du pape au féminisme, mais se gardent de rappeler sa position favorable au droit de vote des femmes. L'argument nationaliste est davantage évoqué. La province de Québec, dit-on, n'est pas une province d'imitation. Le suffrage féminin est une invention anglo-protestante qui ne convient pas à un peuple franco-catholique. Les opposants au vote des femmes affirment également qu'il s'agit d'une menace au principe de l'autorité familiale et qu'il pourrait être une cause de divorce. La femme doit se consacrer entièrement à sa famille et laisser la chose publique entre les mains de son mari.

À ces arguments s'ajoute une misogynie non déguisée. Le député libéral Joseph-Éphraïm Bédard de Québec-Comté croit que les femmes qui revendiquent le droit de vote sont simplement inconscientes des limites de leur sexe : « L'homme connaît mieux la femme qu'elle ne se connaît elle-même. »¹⁴ La meilleure façon d'aider les femmes, dit le député libéral Arthur Bélanger de Lévis, n'est pas de leur accorder le droit de vote, mais de leur fournir une machine à laver et de l'électricité à bas prix¹⁵. Le libéral Pierre-Émile Côté de Bonaventure craint quant à lui que le vote des femmes ne mène un jour à l'élection de femmes

députées : « Sans doute, au point de vue esthétique, nous y gagnerions, mais au point de vue pratique, j'en doute. »¹⁶ Non seulement les femmes ne sont, selon lui, pas assez instruites pour jouer un rôle politique, mais les belles auraient forcément un avantage sur les laides quand viendraient le temps de convaincre leurs collègues masculins, ce qui placerait ces derniers dans une situation fort embarrassante.

La tradition catholique influence donc les deux côtés du débat. L'idéalisation de la femme, cet être « moral », généreux et désintéressé, que mettent de l'avant les partisans du suffrage féminin, est conforme à l'image qu'en donne l'Église catholique. On retrouve également dans la tradition catholique cette idée que la femme doit être entièrement dévouée à sa famille et s'en remettre à son mari pour tout ce qui concerne la vie publique. Ajoutons à cela que l'Église est appelée en autorité par les deux camps. La religion a donc influencé autant les partisans du suffrage féminin que ses opposants.

Le droit de vote des femmes est un outil pour les partis politiques. C'est le cas en France, où certains sénateurs appuient le suffrage féminin uniquement pour paraître progressistes, convaincus que la majorité de leurs collègues rejeteront la proposition¹⁷. C'est également le cas au Québec, où le débat est lourdement affecté par les jeux de pouvoir à l'Assemblée législative. Jusqu'à 1935, le Parti libéral de Louis-Alexandre Taschereau constitue l'immense majorité de la députation québécoise. L'opposition conservatrice est impuissante et frôle l'insignifiance, ne faisant élire que neuf députés en 1927 et onze en 1931 (sur un total de 90). En fait, les libéraux monopolisent le débat sur le suffrage féminin. Cela engendre des scènes farfelues telles que celle où le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, violemment opposé au vote des

femmes, ridiculise un de ses propres députés parrainant le projet de loi¹⁸. Les seuls conservateurs à intervenir sont les députés anglophones tous en faveur du droit de vote des femmes. Maurice Duplessis ne prend pas position sur la question, mais exige qu'on permette aux suffragettes de venir défendre leur cause à l'Assemblée législative¹⁹. Il ne s'agit pas pour lui d'aider leur cause, mais de prendre une position opposée à celle du premier ministre.

La plupart des parrains du projet de loi sur le suffrage féminin figurent parmi les plus jeunes députés de l'Assemblée législative. Le plus jeune, Gaspard Fauteux, est âgé de 35 ans lorsqu'il parraine la mesure. Le suffrage féminin est également une préoccupation très urbaine. Des onze parrains du projet de loi, huit sont Montréalais. Finalement, on remarque une distinction linguistique et culturelle. Les députés anglophones et juifs prennent unanimement position en faveur du suffrage féminin.

En 1935, le Parti libéral est menacé pour la première fois de perdre le pouvoir, ne faisant élire que quarante-huit députés sur quatre-vingt-dix. Avec le nouveau parti de Paul Gouin, l'Action libérale nationale, qui s'allie au Parti conservateur de Maurice Duplessis pour former l'Union nationale, une forte opposition contient désormais une majorité de députés en faveur du suffrage féminin. Vraisemblablement pour marquer une fois de plus son opposition avec Taschereau, Duplessis affirme clairement être en faveur du suffrage féminin²⁰. Alors que des rumeurs courent quant au départ du premier ministre et à une division éventuelle du parti, les députés libéraux veulent montrer leur union en présentant un vote unanime. Les quarante-trois députés libéraux présents en chambre votent contre le suffrage féminin. De ce nombre, huit ont voté pour auparavant, dont le ministre Edgar Rochette, parrain du projet de loi en 1935. Le vote des femmes est donc encore une fois repoussé.

Les élections de 1936 amènent pour la première fois Maurice Duplessis au pouvoir et donnent une majorité écrasante à l'Union nationale, qui fait élire 76 députés sur 90. C'est désormais l'Union nationale qui monopolise le débat sur le suffrage féminin. Un nouveau projet de loi, présenté en 1938, voit s'opérer un renversement de positions semblable à celui vécu chez les libéraux en 1936. N'ayant plus devant lui un chef libéral fortement opposé au vote des femmes, Duplessis semble avoir perdu tout intérêt pour la question. Six députés de l'Union nationale votent contre le suffrage féminin après l'avoir appuyé dans le passé. Quatre d'entre eux sont désormais ministres, ce qui peut les avoir poussés à afficher une union de pensée avec leur chef. Le projet de loi est encore une fois battu.

La Une du journal *Le Devoir* du 26 avril 1940

En 1939, Maurice Duplessis permet à une délégation de suffragettes dirigée par Thérèse Casgrain de se faire entendre pour la première fois à l'Assemblée législative. Il souligne que l'ancien gouvernement libéral leur avait toujours refusé ce droit. Les arguments présentés sont les mêmes que ceux martelés depuis 1922²¹. Le comité ne mène à aucun résultat puisque le premier ministre ajourne le débat indéfiniment.

1940 : les femmes obtiennent le droit de vote

Lors de l'élection de 1939, l'Union nationale est défaite. Le Parti libéral d'Adélard Godbout reprend le pouvoir avec une majorité de 70 députés sur 86. Le suffrage féminin, qui figure au programme du Parti libéral depuis 1938, est le premier projet de loi à être présenté à l'Assemblée législative. Le député Alexis Caron de Hull explique ainsi la volte-face du Parti libéral : « En 1936 [...], alors que j'étais député à Québec, j'ai voté contre le suffrage féminin, croyant que la majorité des femmes n'en voulait pas. Il m'apparaît depuis que leur sentiment a changé et si j'ai fait une erreur à leur endroit, soyez sûrs que je la réparerai. »²² Le seul parti s'étant unanimement opposé au vote des femmes devient soudainement son plus grand défenseur.

Le 4 mars 1940, quelques jours après que le premier ministre lui-même ait déposé à l'Assemblée législative le projet de loi accordant le droit de vote aux femmes, le cardinal Villeneuve publie un communiqué où il exprime son opinion :

« Nous ne sommes pas favorable au suffrage politique féminin :

1 - Parce qu'il va à l'encontre de l'unité et de la hiérarchie familiales;

2 - parce que son exercice expose la femme à toutes les passions et à toutes les aventures de l'électoratisme;

3 - parce que, en fait, il Nous apparaît que la très grande majorité des femmes de la province ne le désire pas;

4 - parce que les réformes sociales, économiques, hygiéniques, etc., que l'on avance pour préconiser le droit de suffrage chez les femmes, peuvent être aussi bien obtenues grâce à l'influence des organisations féminines en marge de la politique. »²³

Les arguments invoqués sont fort semblables à ceux évoqués par les députés au cours des treize dernières années, la misogynie en moins. Il ne s'agit pas d'une injonction de la part du cardinal. Il présente plutôt son communiqué comme une mise au point : « Pour répondre à de nombreuses instances et mettre fin à diverses opinions qu'on Nous prête à propos du projet de loi accordant aux

femmes le droit de vote aux élections provinciales, Nous croyons devoir dire Notre sentiment. »²⁴

Le lendemain de la publication du communiqué, à l'Assemblée législative, Maurice Duplessis demande à Adélard Godbout s'il a l'intention d'accorder le droit de vote aux femmes malgré l'opposition de l'archevêque de Québec. Godbout lui répond qu'il a l'intention de tenir parole²⁵. Sitôt sorti de l'Assemblée législative, le premier ministre écrit au cardinal pour lui faire part de « l'émotion » que lui a causé la publication de son communiqué. Villeneuve lui explique qu'il a été « sollicité de divers côtés » et qu'il devait « dissiper l'équivoque » à laquelle prêtait son silence. Il l'assure toutefois qu'il n'a pas l'intention de lui causer d'embarras inutiles et dit comprendre que le premier ministre ne peut maintenant plus reculer. Il dit avoir pleinement confiance en son « esprit chrétien »²⁶. Il donne au premier ministre l'autorisation de publier sa lettre s'il le juge opportun, de façon à ce qu'on cesse d'utiliser son opposition pour lutter contre le projet du gouvernement. Le cardinal vient également en aide à Godbout en ordonnant à un de ses prêtres, l'abbé Pierre Gravel de Saint-Roch de Québec, de mettre fin aux démarches que celui-ci avait entreprises pour soulever l'opinion publique contre le suffrage féminin²⁷.

À l'Assemblée législative, Maurice Duplessis souligne l'incohérence de la position d'Adélard Godbout, qui parraine lui-même le projet de loi sur le vote des femmes après s'y être opposé sept fois dans le passé. Le premier ministre répond que c'est le contexte qui a changé et non sa position²⁸. Alors que les députés libéraux se sont unanimement opposés au suffrage féminin en 1936, ils sont cette fois unanimes en sa faveur. Sur 65 qu'ils sont à donner leur appui au vote des femmes, 26 ont voté contre auparavant, dont 19 à plusieurs reprises. Du côté de l'Union nationale, la plupart des députés s'opposent cette fois-ci au suffrage féminin. Seuls deux députés unionistes (ruraux, soulignons-le) appuient le projet de loi. Ainsi se termine une lutte parlementaire de dix-huit années.

Conclusion

L'historien Jad Adams observe une constante quant aux rapports des hommes politiques et de la population en général au suffrage féminin : le vote des femmes est accepté lorsque l'expérience démontre qu'elles votent de la même façon que les hommes. En effet, aucun pays n'a vu s'opérer de changement radical au lendemain de l'adoption du droit de vote des femmes²⁹. C'est ce qui explique que l'Union nationale n'ait pas cru bon de revenir sur la question une fois de retour au pouvoir. Le résultat de l'élection a démontré que le vote des femmes était divisé de la même façon que le vote des hommes.

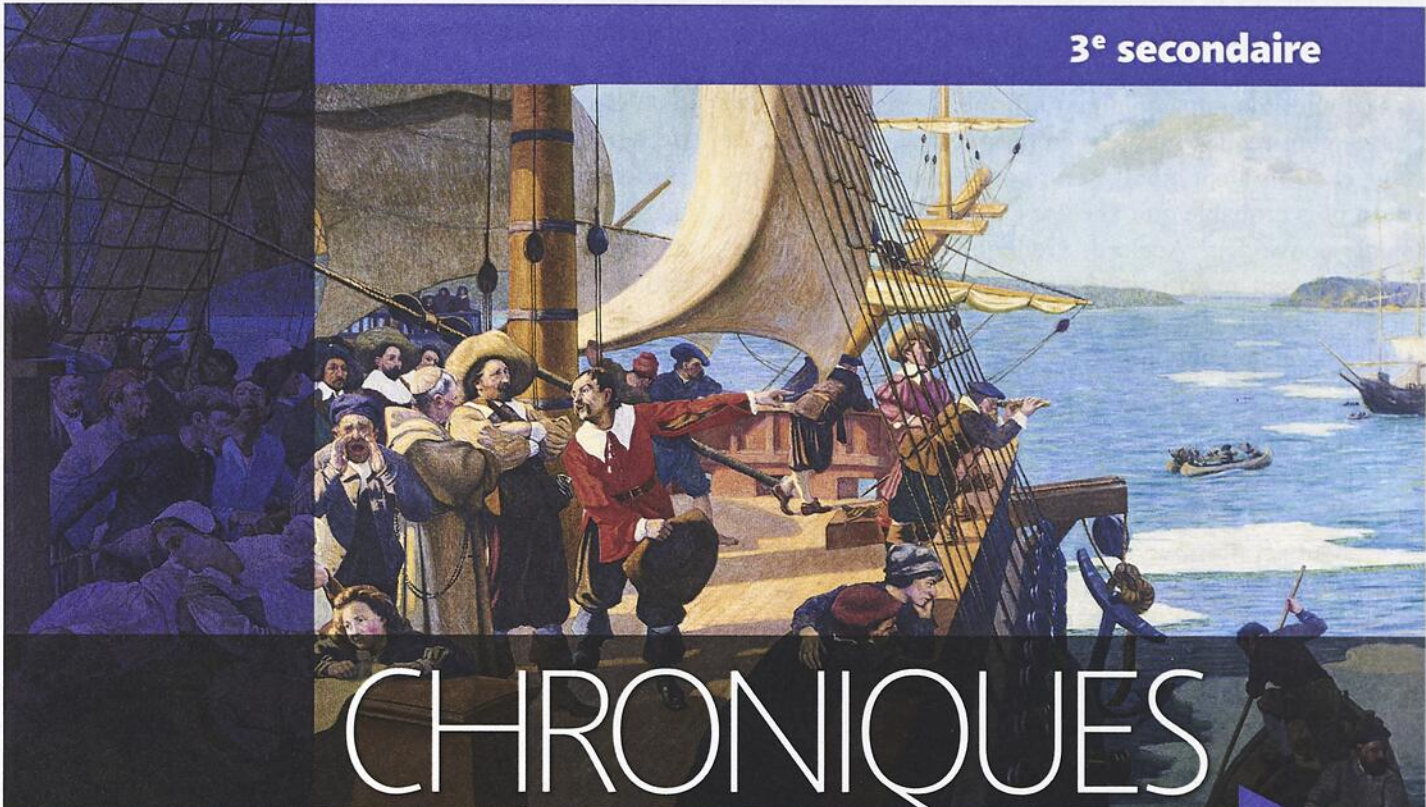
C'est influencé par Thérèse Casgrain et Ernest Lapointe que les libéraux provinciaux se sont laissés convaincre de devenir les défenseurs du droit de vote des femmes après l'avoir rejeté si souvent dans le passé³⁰. Comment expliquer cette volte-face ? Il paraît peu vraisemblable que les députés libéraux, comme l'affirme Alexis Caron, aient subitement réalisé que les femmes désiraient le droit de vote et qu'ils aient modifié leur position pour cette raison. Il est plus probable que Thérèse Casgrain et ses collègues aient convaincu Adélard Godbout que les femmes deviendraient majoritairement des électrices libérales et que le suffrage féminin contribuerait donc à maintenir le Parti libéral au pouvoir.

De toute évidence, le vote des femmes n'a pas constitué un enjeu majeur pour les élus, qui l'ont pour la plupart

considéré comme un simple élément de leur jeu politique. Si la misogynie et la religion ont bien pu susciter l'opposition de certains députés au suffrage féminin, c'est la partisanerie et l'électorisme qui ont retardé puis facilité son adoption. Comme ce fut le cas dans bien d'autres pays, le gouvernement a accordé le droit de vote aux femmes après avoir été convaincu par des associations féminines que les femmes représentaient une force politique suffisante pour permettre à un parti de remporter une victoire électorale. Malgré sa tradition catholique, qu'on a accusé d'être à la source de son retard dans l'adoption du suffrage féminin, le Québec a suivi une évolution semblable à celle de la plupart des pays.

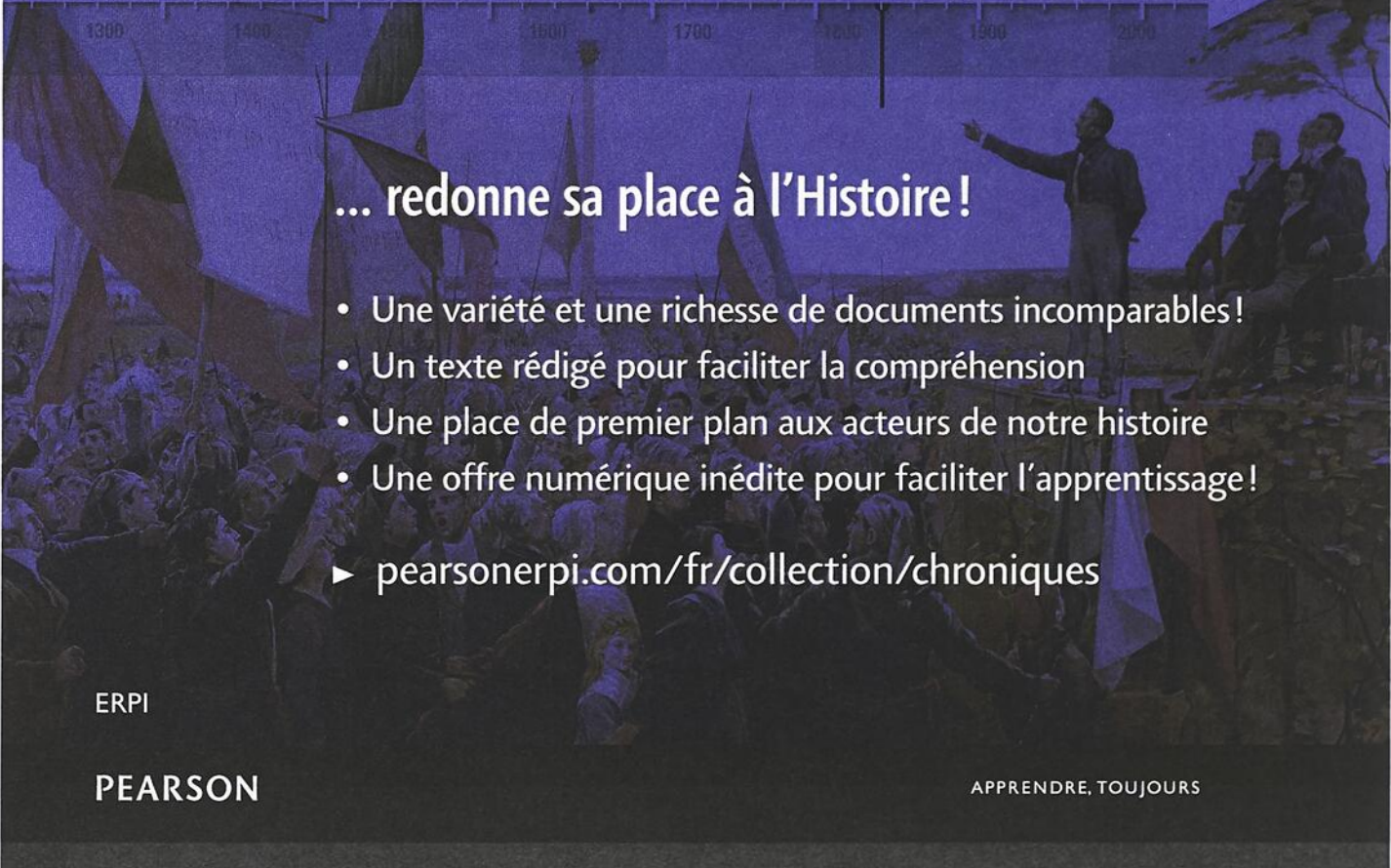
1. Jad Adams, *Women and the Vote: A World History*, OUP Oxford, 2014, p. 194.
2. *Ibid.*, p. 172-174.
3. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec : 1896-1929*, Montréal, Fides, 2000, p. 100-101.
4. Jad Adams, *op. cit.*, p. 283-285.
5. *Ibid.*, p. 288.
6. Susan K. Foley, *Women in France Since 1789: the Meaning of Difference*, Palgrave Macmillan, 2004, p. 151-152.
7. Jad Adams, *op. cit.*, p. 289-308.
8. Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit : Les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*, Montréal, Boréal Express, 1984, 187 p.
9. Louis-Nazaire Bégin, « Au sujet du vote des femmes », *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 34, 1922, p. 536.
10. « Lettre de S. G. Mgr Roy, auxiliaire (aujourd'hui coadjuteur) de Québec, aux membres du Comité de propagande contre le suffrage féminin », *Le Devoir*, 18 février 1922.
11. « La femme doit désertir la politique pour se vouer à la charité », *Le Devoir*, 5 avril 1928.
12. Léonidas Perrin, « Le suffrage des femmes », *La Semaine religieuse de Québec*, 19 décembre 1921; Marie-Ludovic, 1921, p. 9; Marie-Ludovic, o. f. m., « Causerie donnée aux membres des associations professionnelles », *La Bonne Parole*, décembre 1921, p. 9; Marie-Ceslas Forest, « Droit de vote, suffrage féminin et féminisme », *La Revue dominicaine*, vol. 32, 1926, p. 385-404.
13. Les textes analysés sont tirés des débats reconstitués de l'Assemblée législative, textes colligés par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.
14. *Débats de l'Assemblée législative*, séance du 23 février 1928, p. 342-343.
15. *Débats de l'Assemblée législative*, séance du 20 janvier 1932, 399.
16. *Débats de l'Assemblée législative*, séance du 23 février 1928, 344-347.
17. Steven C. Hause et Anne R. Kenney, *Women's Suffrage and Social Politics in the French Third Republic*, Princeton University Press, 1984, p. 228-239.
18. *Débats de l'Assemblée législative*, séance du 22 février 1933, p. 239.
19. *Débats de l'Assemblée législative*, séance du 22 février 1933, p. 240-241; séance du 21 février 1934, p. 313.
20. Charles-E. Pelletier, « La Législature refuse de nouveau aux femmes le droit d'aller voter », *L'Action catholique*, 28 mai 1936.
21. « L'étude du bill des femmes est ajournée par le comité », *L'Action catholique*, 29 mars 1939.
22. « Les libéraux accorderont le droit de suffrage aux femmes, déclare M. Caron », *Le Droit*, 20 octobre 1939.
23. « Le cardinal Villeneuve est opposé au suffrage féminin », *Le Canada*, 4 mars 1940.
24. *Ibid.*
25. *Débats de l'Assemblée législative*, séance du 5 mars 1940, p. 94.
26. Archives de l'archevêché de Québec, Gouvernement du Québec, lettre de Rodrigue Villeneuve à Adélard Godbout, 6 mars 1940.
27. Archives de l'archevêché de Québec, Pierre Gravel, lettre de Rodrigue Villeneuve à Pierre Gravel, 8 mars 1940.
28. *Débats de l'Assemblée législative*, séance du 18 avril 1940, p. 290-295.
29. Jad Adams, *op. cit.*, p. 245-246.
30. Jean-Guy Genest, *Godbout*, Sillery, Septentrion, 1996, p. 111-112.

3^e secondaire



CHRONIQUES

du Québec et du Canada



... redonne sa place à l'Histoire !

- Une variété et une richesse de documents incomparables !
- Un texte rédigé pour faciliter la compréhension
- Une place de premier plan aux acteurs de notre histoire
- Une offre numérique inédite pour faciliter l'apprentissage !

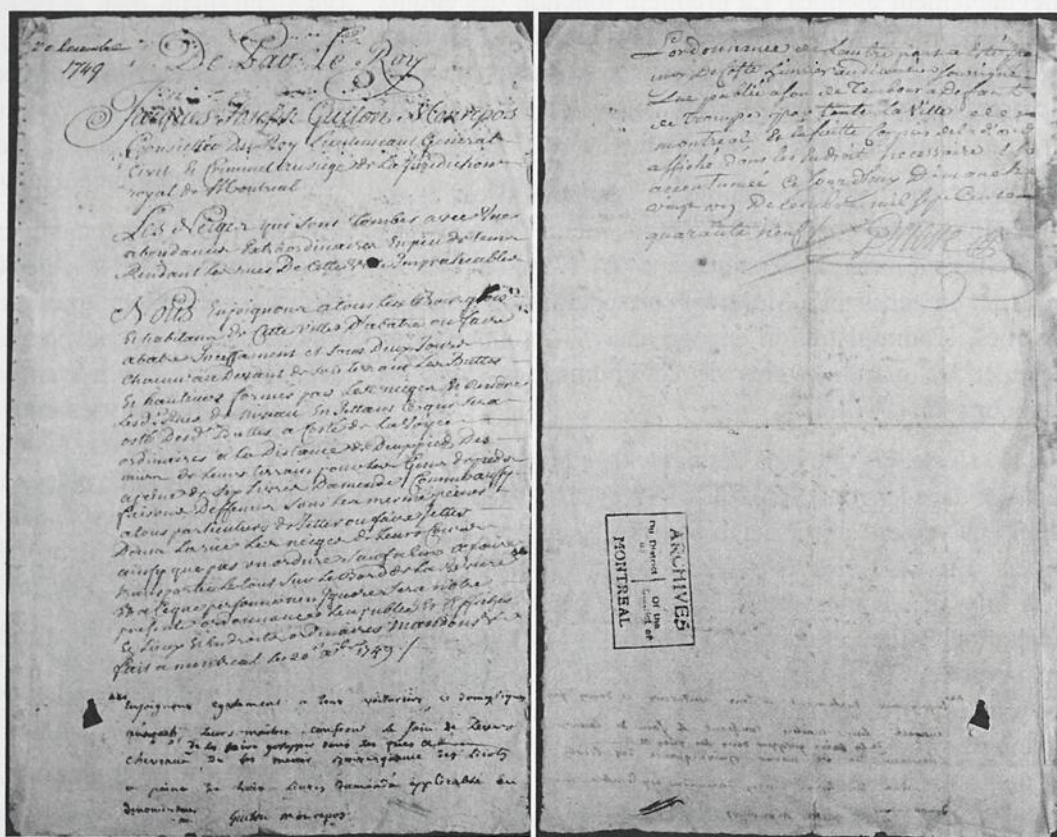
► pearsonerpi.com/fr/collection/chroniques

ERPI

PEARSON

APPRENDRE, TOUJOURS

Déneigement à Montréal



BAnQ

06M_TL451_D5477_00001

06M_TL451_D5477_00002

Cette archive est une ordonnance pour l'enlèvement de la neige dans les rues de Montréal, écrite par le lieutenant général Jacques Joseph Guition de Monrepos en décembre 1749. Elle fait partie des premières tentatives des autorités pour encadrer le déneigement de la ville.

Au 18^e siècle, les administrateurs montréalais désirent adapter la ville aux réalités de l'hiver. En effet, à partir de 1747, hiver après hiver, Guition de Monrepos tente d'établir des règlements au moyen d'ordonnances, comme le montre cette archive, pour que les citoyens s'impliquent dans le déneigement des rues et soient obligés d'enlever la neige devant leur habitation sans toutefois la jeter dans la rue. Or, en l'absence d'espace où laisser la neige, ces règlements sont peu respectés. Malheureusement, aucun système n'existe pour évacuer la neige à l'époque où il publie ces ordonnances. Le seul outil disponible pour les

citoyens est la pelle qu'ils utilisent généralement pour pousser la neige au milieu de la voie publique. Cette habitude crée des buttes de neige inégales qui compliquent beaucoup les déplacements dans les rues.

En fait, dès l'arrivée des premiers colons en Nouvelle-France, la neige pose problème. Habités aux hivers européens, les nouveaux colons ne sont pas préparés à affronter le froid canadien et les chutes de neige répétées. Les habitants des campagnes s'en tirent un peu mieux parce qu'ils ont l'espace suffisant pour pousser la neige et dégager les chemins. Ils peuvent aussi avoir recours à des moyens de transport adaptés comme les raquettes et les traîneaux. Les gens qui vivent à Montréal sont moins avantagés et doivent composer avec les amoncellements de neige plus ou moins compacts qui encombre les rues. Autrement dit, une petite tempête suffit à paralyser complètement la ville et à empêcher les déplacements des

habitants. Au printemps, la fonte de la neige engendre l'apparition de véritables ruisseaux qui partent des hauteurs de la ville et qui coulent vers le fleuve. Dans les rues qui sont parallèles au fleuve Saint-Laurent, la neige forme plutôt de grandes flaques d'eau sale et stagnante qui nuisent à la santé publique. Lorsque la neige fond trop rapidement au printemps, sans qu'on ait le temps de la dégager, les sous-sols des maisons montréalaises sont inévitablement inondés. La première fonction des égouts était de faire ruisseler sous terre l'eau de pluie mais aussi celle issue de la fonte de la neige, souvent nauséabonde. Le premier égout du genre est le collecteur William sous l'actuel rue de la Place d'Youville finalisé en 1838.

Au début du Régime britannique, la situation est assez semblable, mais on assiste quand même à quelques nouvelles mesures de déneigement. En 1796, les soldats qui sont en garnison à Montréal sont chargés de déneiger les rues. L'administration engage aussi 24 hommes pour dégager les grandes voies de communication dans les faubourgs de la ville.

Au 19^e siècle, les citoyens ont davantage tendance à taper la neige dans les rues plutôt qu'à l'enlever. Les règlements sur l'enlèvement de la neige sont aussi de plus en plus précis. En 1841, les citoyens doivent s'organiser pour qu'il n'y ait pas plus de deux pieds de neige devant leur habitation, 24 heures après la tempête. En 1842, seulement quatre pouces de neige sont tolérés sur les trottoirs. Dans les années 1870, les citoyens disposent d'une heure pour enlever la neige des trottoirs après la fin de la chute. Si la neige est tombée dans la nuit, le délai est repoussé jusqu'à 9 h du matin. Encore une fois, ces règles sont difficiles à appliquer. Par ailleurs, les citoyens les mieux nantis sont ceux qui les respectent le moins. Ils souhaitent que l'administration de la ville s'occupe elle-même du déneigement en imposant une taxe pour le financer. Cette mesure est toutefois écartée parce qu'elle pénaliserait les citoyens les plus pauvres.



Graduellement au cours de ce siècle, de nouvelles techniques de déneigement voient le jour. En 1866, la charrue attelée à un cheval fait son apparition dans les rues de la ville. Elle permet de dégager les voies lorsque la neige n'est pas trop tapée. Elle sera utile jusque dans les années 1930 pour déblayer les rues et surtout les trottoirs. Dans les années 1880, les citoyens ont parfois recours à des corvées au cours desquelles les habitants d'une même rue s'entraident pour le déneigement au moyen de pelles et de pioches. La neige est jetée dans des traîneaux puis transportée dans des endroits appropriés pour la recevoir. Cette technique n'est vraiment pas idéale parce que les citoyens ne peuvent pas s'adonner à leurs occupations habituelles et continuent à avoir du mal à se déplacer.

En 1892, un changement majeur modifie les habitudes de déneigement de la ville. Cette année-là, les tramways électriques font leur apparition dans les rues de Montréal. La compagnie de transport est maintenant responsable de dégager les rues où passent les tramways. Auparavant, les tramways tirés par des chevaux utilisaient des traîneaux pour circuler en hiver. Avec l'électrification, on décide de les munir d'une pelle placée à l'avant pour pousser la neige sur leur passage. C'est une nouveauté très utile! Vers 1904, les premières voitures qui circulent à Montréal adoptent aussi cette méthode. En 1905, la ville de Montréal décide de prendre en charge le déneigement des rues du Vieux-Montréal. En 1910, elle étend cette mesure à toutes les rues de la ville. Elle achète alors 24 charrues et paie des hommes pour le déneigement à la pelle.

La véritable révolution qui transformera à jamais le déneigement voit le jour en 1925. Il s'agit d'une création du Montréalais Arthur Sicard qui invente cette année-là la première souffleuse en adaptant le principe de la moissonneuse batteuse. Une rue et un parc ont été nommés en l'honneur de l'inventeur dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Deux ans plus tard, la ville d'Outremont achète un exemplaire de son invention

baptisée « charge-neige automatique ». En 1928, c'est au tour de Montréal d'acheter deux souffleuses pour déneiger ses quartiers éloignés. La facture s'élève à 26 000 \$!

L'invention de Sicard tombe à pic puisqu'entre 1880 et 1927, la population montréalaise a plus que triplé. Cette situation entraîne l'expansion du réseau routier, une plus grande quantité de voitures et, évidemment, l'augmentation du nombre de routes à dégager. Le réseau routier s'est développé à

Souffleuse à neige inventée par Arthur Sicard
Ville de Montréal

l'époque grâce à l'argent rapporté par la Commission des Liqueurs. Le Québec était alors l'un des rares territoires américains qui n'était pas sous la loi de la prohibition. Cet état de fait attire nombre de touristes étrangers qui dépensent de grosses sommes en alcool et autres plaisirs. À l'abandon de la prohibition, les autres provinces suivent l'exemple du Québec et créent leur propre société des alcools. À partir de l'hiver 1928-1929, on commence ainsi à déneiger les grandes routes de la région métropolitaine. Dans les décennies suivantes, les chasse-neige Sicard et les chenillettes Bombardier se joindront à la souffleuse qui sera aussi modernisée. Ces inventions faciliteront grandement le déneigement à Montréal.

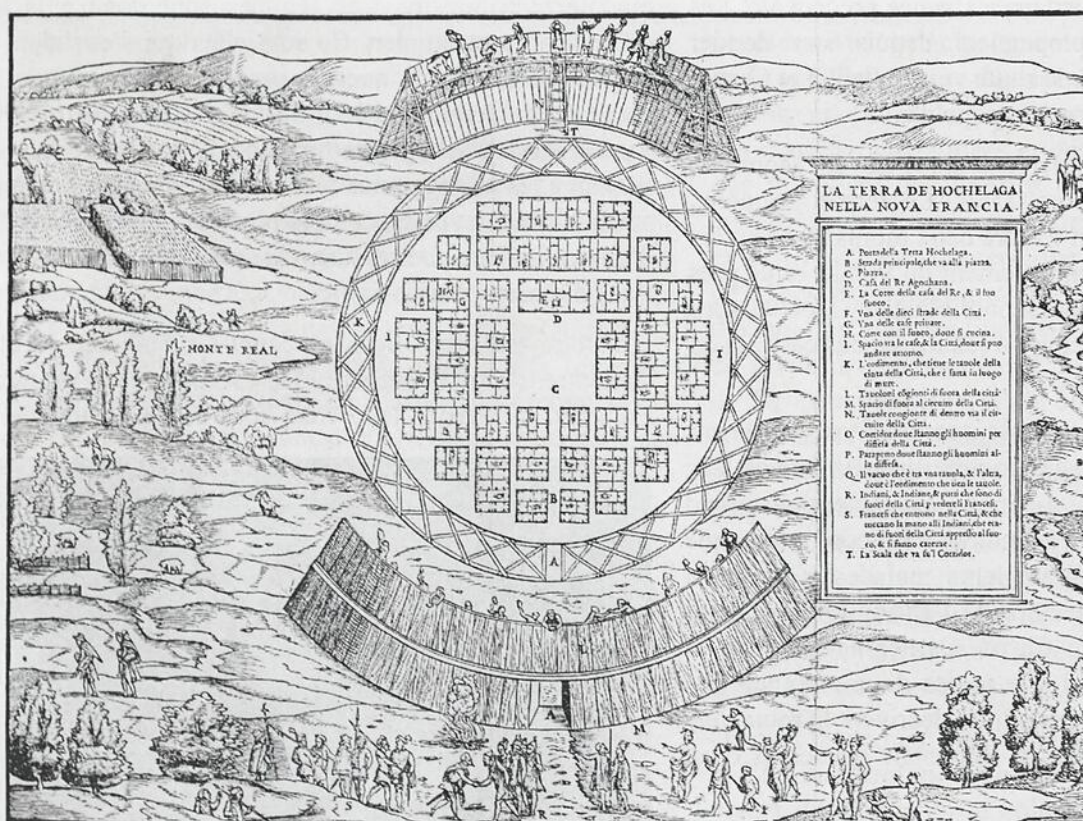
Documents consultés

Beauchemin, Daniel, Benoît Gagnon, Maxime Faucher et François-Vincent Talbot. Protic-Deneigement (2003), Musée McCord, en ligne à <<http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/circuits/Protic-Deneigement>>.

Robert, Mario. « Chronique Montréalité no 25 : Brève histoire du déneigement à Montréal », *Archives Montréal*, 2015, en ligne à <<http://archivesdemontreal.com/2015/02/02/chronique-montrealite-no-25-breve-histoire-du-deneigement-a-montreal/>>.

Turcot, Laurent. « Mœurs, sociabilités et mentalités montréalaises : la vie quotidienne dans la ville au XVIII^e siècle », dans Dany Fougères, dir., *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 1 : des origines à 1930, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 271-272.

Hochelaga



'Ramusio's Plan of Hochelaga, 1556.

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal
Vm6-D4000-3-1

Cette gravure, de l'Italien Giacomo Gastaldi, intitulée *La Terra de Hochelaga Nella Nova Francia*, figure dans l'ouvrage *Navigazioni & viaggi* de Giovanni Battista Ramusio, publié à Venise vers 1556. On peut y voir le village iroquoien d'Hochelaga visité par Cartier en

1535, tel qu'il était imaginé par les Européens de l'époque.

Il faut toutefois spécifier que, d'après les résultats des fouilles archéologiques menées sur d'autres villages iroquoiens de la même période et d'après les récits d'autres explorateurs, cette représentation du village

d'Hochelaga est peu réaliste. En effet, plusieurs éléments laissent croire qu'il s'agit d'une vision plutôt européenne de l'urbanisme de l'époque de la Renaissance italienne. C'est le cas de la place centrale en forme de carré et de la disposition très régulière des habitations. La gravure donne donc une bonne idée de la façon dont les Européens percevaient les Amérindiens à l'époque, en fonction de ce que les récits des explorateurs leur apprenaient. Cette gravure est unique en son genre parce qu'elle a été créée selon les descriptions contenues dans la seule source fiable qui témoigne de l'existence du village d'Hochelaga : la relation du deuxième voyage de Jacques Cartier au Canada (1535-1536).

Tout d'abord, Jacques Cartier entreprend un premier voyage au Canada en 1534 pour le compte du roi de France, François I^{er}. Grâce aux découvertes prometteuses qu'il y fait, le roi finance rapidement une deuxième expédition dans l'espoir qu'il trouve des métaux précieux et une route vers l'Asie. Jacques Cartier prend donc la mer à Saint-Malo le 19 mai 1535. Il arrive dans le golfe du Saint-Laurent quelque cinquante jours plus tard et poursuit l'exploration qu'il avait entamée l'année précédente. Les Amérindiens qui l'accompagnent depuis son dernier voyage lui montrent alors la route vers le fleuve et Cartier s'y engage, sans ses interprètes cependant.

Cartier et ses hommes arrivent sur l'île de Montréal, à Hochelaga, le 2 octobre 1535. Le terme iroquoien « Hochelaga » signifierait « entre deux monts » et renvoie vraisemblablement à l'emplacement du village situé près du mont Royal. Or, il est aussi possible que « Hochelaga » soit une variante de « Osekare » (chaussée des castors) ou de « Osheaga » (gros rapides).

À son arrivée, Cartier est chaleureusement accueilli par les Iroquoiens d'Hochelaga, comme on peut le voir sur l'illustration évocatrice ci-contre. La réception prend presque des allures de cérémonie religieuse alors que les Iroquoiens lui présentent leurs malades à guérir et que Cartier leur fait la lecture de l'Évangile selon saint Jean et de la Passion du Christ. Cartier ne reste qu'un jour à Hochelaga, mais il a le temps de comprendre les indications des Amérindiens qui lui décrivent la route vers le Saguenay qui, espérait-on, contenait beaucoup d'or, d'argent et de cuivre.

Son récit de voyage *Brief recit & fuccincte narration, de la nauigation faicte es yiles de Canada, Hochelage & Saguenay & autres, avec particulieres meurs, langage, & cerimonies des habitans d'icelles : fort delectable à veoir*, présenté au roi, inclut une description du village d'Hochelaga et de ses habitants. Cartier mentionne l'existence d'un village situé à proximité de la montagne qu'il nomme mont Royal. Il précise aussi que le village

est entouré d'une haute palissade de pieux et de poutres de bois ayant une seule porte d'entrée. À l'intérieur, une cinquantaine de maisons longues abritent les habitants qui seraient entre 1 000 et 1 500 selon l'ethnologue Bruce Trigger (Paul-André Linteau, *Brève Histoire de Montréal*, p. 12).

Selon les informations découvertes par les fouilles archéologiques et celles contenues dans la description de Cartier, on sait que les habitants d'Hochelaga appartiennent à la famille des Iroquoiens du Saint-Laurent, qui occupent à l'époque les basses terres du Saint-Laurent, entre le lac Ontario et l'estuaire du fleuve. Les Iroquoiens du Saint-Laurent sont un peuple ayant formé une famille culturelle spécifique dès les années 1300. Contrairement aux Algonquiens, les Iroquoiens sont sédentaires. Ils vivent principalement de l'agriculture et cultivent le maïs, la courge, le haricot et le tabac. Ils s'alimentent aussi grâce à la pêche et au commerce qu'ils entretiennent avec les chasseurs-cueilleurs algonquiens, de qui ils obtiennent des fourrures et de la viande en échange de leur maïs. Chez les Iroquoiens, la société est organisée selon le modèle matrilineaire. Les femmes sont donc à la tête de la famille et du clan. Ce sont elles qui s'occupent de l'agriculture, qui fabriquent la poterie et qui nomment les chefs civils. Comme l'a écrit Cartier, les Iroquoiens vivent dans de grands villages entourés de palissades de bois qui servent à les protéger et à décourager les attaques de leurs adversaires. Le village compte plusieurs maisons longues d'environ trente mètres dans lesquelles vivent les gens issus du même clan maternel.

L'histoire des Iroquoiens du Saint-Laurent que Jacques Cartier rencontre en octobre 1535 est entourée de mystères. En effet, si Cartier les côtoie lors de ses deuxième et



Bibliothèque et Archives Canada
No MIKAN 3030192

troisième voyage au Canada (1535-1536 et 1541), on sait que Samuel de Champlain ne trouve aucune trace de leur présence à Montréal lorsqu'il y passe en 1603, seulement une soixantaine d'années plus tard. Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer leur disparition, mais aucune d'entre elles n'est certaine. Le refroidissement du climat après 1550 aurait pu entraîner une baisse importante de leur production agricole et les forcer à quitter la région pour se relocaliser ailleurs. Les contacts avec les Européens auraient peut-être introduit chez eux des maladies infectieuses d'origine eurasienne contre lesquelles ils ne possédaient pas d'anticorps, entraînant de graves épidémies. Des guerres d'agression avec d'autres peuples autochtones engendrées par le commerce des marchandises européennes auraient aussi pu décimer la population. Enfin, une combinaison de plusieurs de ces facteurs pourrait être responsable de leur disparition. À partir de 1580, il n'y a plus d'Amérindiens installés de façon permanente sur l'île de Montréal.

Le second mystère qui entoure les Iroquoiens du Saint-Laurent est celui de l'emplacement de leur village, aucun vestige d'Hochelaga n'a été retrouvé. Encore une fois, les spécialistes ont relevé plusieurs emplacements possibles, mais les fouilles archéologiques n'ont pas été concluantes. Il faut donc se fier à l'interprétation du récit de Cartier. Si l'on croit qu'il est arrivé sur l'île par le fleuve, on peut prétendre qu'Hochelaga est quelque part entre la montagne et l'actuelle rue Sherbrooke. Certains experts situent le village dans l'arrondissement actuel de Ville-Marie, à la hauteur de l'avenue Docteur-Penfield. Il pourrait aussi être dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal ou Outremont, autour du parc Outremont ou du parc Pratt. Toutefois, si l'on interprète le récit de Cartier différemment, le célèbre navigateur pourrait être arrivé par la rivière des Prairies. Dans ce cas, Hochelaga serait de l'autre côté de la montagne.

Malheureusement, le mystère demeure entier et le récit du troisième voyage de Cartier ne fait qu'ajouter à l'incertitude. En effet, lorsque Cartier remet les pieds sur l'île en 1541, il constate la présence de deux stations de pêche, l'une près du courant Sainte-Marie et l'autre près des rapides de Lachine. Or, il ne mentionne plus le nom d'Hochelaga, mais utilise plutôt celui de Tutonaguy, qui signifierait « le peuple en dessous des montagnes ». La signification de Tutonaguy est très proche de celle d'Hochelaga, mais on ne connaît pas la différence entre les lieux que ces deux noms désignent. Il est possible que les Iroquoiens aient déplacé leur village entre les deux voyages de Cartier. Ils en avaient effectivement l'habitude, périodiquement, lorsque les terres agricoles devenaient moins fertiles. Hochelaga pourrait donc être le nom du premier village et Tutonaguy, celui du deuxième. Tutonaguy aurait aussi pu

être utilisé par les Amérindiens pour désigner le village, tandis qu'Hochelaga aurait plutôt renvoyé à toute la région de Montréal. Malheureusement, une importante partie du manuscrit original de la troisième relation de Cartier a été perdue et il est donc difficile d'avoir des réponses à ces interrogations.

Bien qu'on ignore encore l'emplacement exact du village d'Hochelaga, il a été désigné lieu historique national en 1920. En 1925, une plaque commémorative a été installée sur la rue Sherbrooke Ouest, tout près de l'entrée principale de l'Université McGill, pour témoigner de l'existence de ce village sur l'île de Montréal.

Les Premières Nations à Montréal

La présence des Premières Nations sur l'île de Montréal remonterait à au moins 4 000 ans avant aujourd'hui et même beaucoup plus tard. En effet, on sait qu'il y a environ 6 000 ans, la grande région de Montréal est fréquentée par certains peuples qui y laissent quelques traces archéologiques. On retrouve des vestiges archéologiques datant de l'archaïque laurentien (6 000-4 200 AA) sur le site de pêche de Pointe-du-Buisson. Ces peuples vivent principalement de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Ils se déplacent beaucoup sur le territoire et entrent en contact pour s'échanger des ressources, des matériaux, des idées et des techniques. On sait aussi que la rivière des Prairies est utilisée par ces peuples comme route d'eau pour relier la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent. Par contre, on a retrouvé peu de traces archéologiques sur l'île de Montréal qui datent d'avant l'arrivée des Européens. Cela ne nous permet pas de savoir à quel moment l'île commence à être habitée de façon permanente, mais on sait qu'il y a 4 000 ans, elle l'est au moins de façon temporaire. Plusieurs sites sont effectivement fréquentés par les Amérindiens qui en exploitent les ressources naturelles. Par exemple, la pêche est pratiquée aux rapides de Lachine, sur l'île aux Hérons et sur l'île aux Chèvres dans l'actuel arrondissement LaSalle. On cueille aussi des petits fruits dans l'ouest de l'île : à Dorval, Pointe-Claire, Beaconsfield, Baie-d'Urfé et Sainte-Anne-de-Bellevue.

On peut facilement imaginer que la situation géographique de l'île, au carrefour des grandes voies d'eau, en fait un lieu vivant de circulation d'objets et d'idées. Cette situation stratégique serait probablement la cause de quelques tensions entre les différents peuples qui désirent s'en approprier le contrôle. Sans être confirmée, cette hypothèse permet toutefois d'expliquer pourquoi les occupants de l'île laissent peu de traces : pour éviter d'entrer en conflit ouvert avec d'autres groupes, les peuples amérindiens préfèrent rester en périphérie de l'île. Montréal serait surtout un lieu de passage et d'échanges, sans être un lieu

où l'on s'établit en permanence. L'autre possibilité serait que certains peuples tentent d'imposer leur autorité sur l'île par la force des armes, mais qu'aucun d'entre eux n'y parvient. Montréal demeurerait donc un territoire « neutre » où l'on n'ose pas s'installer définitivement.

On peut au moins affirmer avec certitude qu'en 1535, à l'arrivée de Jacques Cartier, il y a un groupe d'Amérindiens sédentaires sur l'île, les habitants d'Hochelaga. Ceux-ci appartiennent à l'une des deux grandes familles linguistiques réparties sur le territoire québécois : la famille des Iroquoiens du Saint-Laurent, sédentaires et vivant de l'agriculture; l'autre grande famille étant celle des Algonquiens, nomades, et vivants surtout de la chasse et de la pêche.

Bien que ces deux groupes occupent principalement des régions distinctes, il leur arrive aussi d'entrer en contact. C'est ainsi qu'on sait que les Algonquiens fréquentent parfois l'île de Montréal. Ils la nomment *Minitik8ten entag8giban*, ce qui signifie « l'île où il y avait une bourgade » selon les Relations des Jésuites de 1642. Les Mohawks ont aussi un nom pour désigner Montréal : *TiohTià:ke*, signifiant « là où le groupe se sépare », terme toujours utilisé de nos jours par les Mohawks.

Quelques emprunts à la langue amérindienne

Comme Jacques Cartier est le premier visiteur européen à Montréal, c'est lui qui donne son nom au mont Royal et c'est ce nom qui servira éventuellement pour nommer toute l'île (mont Royal, mont Réal, Montréal). Cependant, il ne faut pas oublier l'apport considérable des Amérindiens à la toponymie de la ville et de toute la province. À Montréal, Jacques Cartier a conservé « Hochelaga », et ailleurs au Québec, plusieurs grandes villes portent des noms amérindiens issus de cette époque des premiers contacts avec les Européens :

- Québec, qui signifie « là où le fleuve rétrécit »;
- Saguenay, qui signifie « d'où l'eau sort »;
- Chicoutimi, qui signifie « jusqu'où c'est profond »;
- Tadoussac, qui renvoie aux « mamelles », les caps qui entourent l'embouchure du Saguenay où les baleines se nourrissent;
- Gaspé, qui signifie « bout, fin, extrémité »;
- Canada, *Kanata* qui désigne un « village »;

La langue française parlée au Québec a d'ailleurs emprunté beaucoup de mots aux Autochtones tels qu'« atoca », « ouananiche », « caribou », « kayak » et « mocassin ».

Pour la traduction des hiéroglyphes ojibés, le 8 ou plutôt 8 dans l'alphabet algonquin est utilisé pour transcrire le son [u] et a une valeur phonétique équivalente au W anglais comme dans *water*.

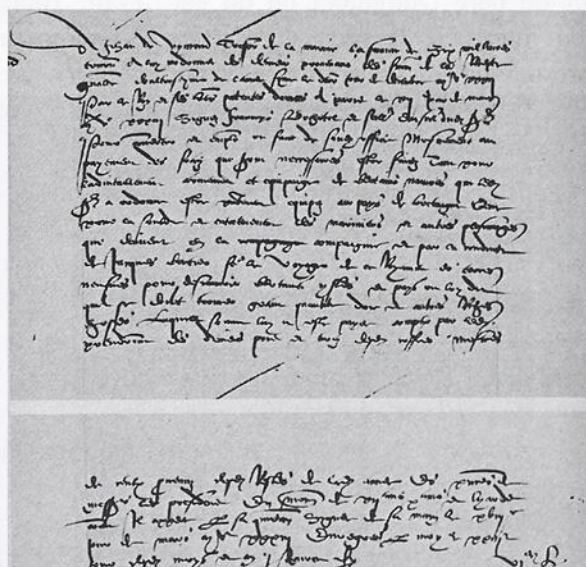
Selon l'équipe de Diane Bélanger et Jean-François Leclerc qui sont les auteurs de *Montréal des Premières nations*, ce chiffre fait office d'un son impossible à prononcer avec l'alphabet occidental.

Jacques Cartier

Né à Saint-Malo en Bretagne en 1491 et mort en 1557, Jacques Cartier était un navigateur français important. Il a notamment voyagé avec l'explorateur Giovanni da Verrazzano avant de se voir confier une expédition vers le Nouveau-Monde par le roi de France.

Dans l'extrait ci-contre des registres originaux des comptes, on peut lire qu'en 1533, le roi François 1^{er} accorde à Jacques Cartier 6 000 livres pour financer son voyage d'exploration. L'année suivante, Cartier prend la mer en route vers ce qu'il nommera le Canada.

L'objectif de son voyage est bien précis. Cartier est chargé d'explorer ce continent inconnu pour trouver de l'or et des métaux précieux. Il doit aussi tenter de découvrir un passage vers l'Asie. À l'époque, l'Espagne a déjà commencé à importer de grandes quantités d'or et d'argent en provenance de l'Amérique, et les autres grandes puissances européennes espèrent faire de même. Les épices et les soieries venues d'Orient sont aussi très convoitées par les Européens, mais très coûteuses, c'est pourquoi les explorateurs comme



Extrait des registres originaux des comptes concernant un paiement de 6 000 livres accordées par le roi de France à Jacques Cartier en 1533 pour financer un voyage d'exploration.

Fonds français 15 628, fol. 213 v, 214

Cartier tentent de trouver un passage direct vers l'Asie qui leur assurerait un meilleur approvisionnement.

Lors de son premier voyage en 1534, Cartier explore le golfe du Saint-Laurent. Il passe par les territoires qui se nomment aujourd'hui Terre-Neuve, l'île Brion, les îles de la Madeleine, l'Île-du-Prince-Édouard, la baie des Chaleurs et le cap d'Espérance. À Gaspé, il fait la rencontre d'Iroquois. C'est là qu'il pose une croix symbolique pour officialiser la prise de possession du Canada au nom du roi de France. Il ramène en France deux Iroquois qui pourront lui servir d'interprètes.

À son retour, le roi lui offre un nouveau financement pour qu'il poursuive ses explorations. Cartier repart en mai 1535. C'est lors de ce voyage qu'il visite Hochelaga.

En 1541, il effectue un troisième et dernier voyage. Il rentre en France triomphant avec ce qu'il croit être de l'or et des diamants. Malheureusement pour lui, il s'agit plutôt de pyrite de fer et de quartz.

Malgré ce succès mitigé, Jacques Cartier offre un cadeau précieux à ses contemporains ainsi qu'aux historiens. Il est en effet le premier à cartographier les côtes du golfe du Saint-Laurent et à découvrir le fleuve qui deviendra l'axe principal de transport et de communication de l'empire français en Amérique. Sa découverte est le véritable point de départ de l'occupation française du continent. Il laisse aussi des récits de voyage qui donnent de précieuses informations sur le mode de vie des Amérindiens du nord-est du continent.

Documents consultés

- Le Montréal des Premières Nations : Guide de découverte du patrimoine et des cultures des Premières Nations de la région de Montréal. (2011). Montréal : Centre d'histoire de Montréal, en ligne à <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/centre_hist_mtl_fr/media/documents/chm_brochure_montreal_premieres_nations.pdf>.
- Gagné, Michel. « Hochelaga », *L'Encyclopédie canadienne*, 2013, en ligne à <<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/hochelaga/>>.
- Linteau, Paul-André. « Chapitre 1 : Hochelaga », dans *Brève histoire de Montréal*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2007.
- Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Mots d'origine amérindienne*, en ligne à <https://www.saguenaylacsaintjean.ca/fr/informations/mots_amerindiens>.
- Trudel, Marcel. « CARTIER, JACQUES (1491-1557) », *Dictionnaire biographique du Canada*, 1966, en ligne à <http://www.biographi.ca/fr/bio/cartier_jacques_1491_1557_1E.html>.
- Viau, Roland. « L'esprit des lieux : Montréal avant Cartier », dans Dany Fougères, dir., *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 1 : des origines à 1930, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 41-69.
- Viau, Roland. « Sur les décombres d'Hochelaga, 1535-1650 », dans Dany Fougères, dir., *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 1 : des origines à 1930, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 71-80.
- Perrault, Claude. « La découverte de Montréal par Jacques Cartier », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 20, n° 2, 1966, p. 236-261.
- Nom géographique – Île de Montréal <http://www.mcan.gc.ca/sciences-terre/geographie/noms-lieux/origine-noms-geographiques/9219>.



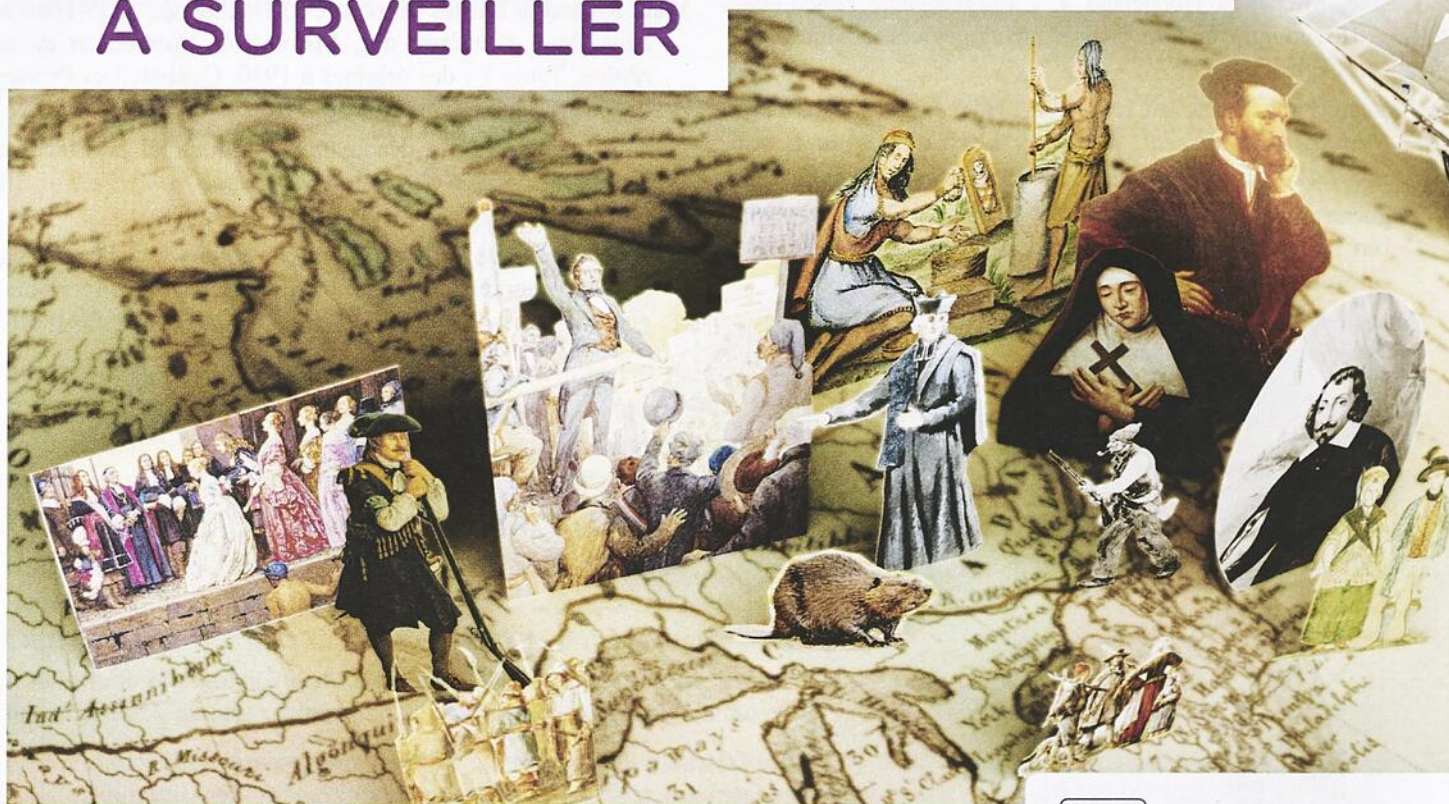
Jouez avec l'histoire et relevez le défi Montréal en Histoires. Plus de 300 questions, 6 catégories et un chrono de 45 secondes pour tester vos connaissances sur l'histoire de la métropole.

Aussi, n'oubliez pas la ZONE SCOLAIRE! Conçue pour vous et vos élèves par le professeur d'histoire Martin Landry, cette plateforme pédagogique consiste à proposer gratuitement des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) portant sur l'histoire de Montréal.

www.montrealenhistoires.com

Mis À jour Histoire

LE COMPLÉMENT IDÉAL
À VOTRE ENSEIGNEMENT
**UNE COLLECTION HYBRIDE
À SURVEILLER**



Pour organiser un atelier à votre école,
communiquez avec notre InfoService : 1 800 567-3671.

GRANDDUCENLIGNE.COM



Éditions Grand Duc

Le génocide arménien : cent ans plus tard

Martin Destroismaisons

M.A. Histoire, enseignant au Collège Saint-Louis

L'objectif réel de la déportation était le vol et la destruction; il s'agissait réellement d'une nouvelle méthode pour massacrer : lorsque les autorités turques lancèrent les ordres de déportation, elles annonçaient à tout un peuple sa destruction; elles en étaient parfaitement conscientes et, dans leurs conversations avec moi, les officiers turcs ne firent aucun effort particulier pour me dissimuler ce fait.¹

Henry Morgenthau Sr., ambassadeur américain à Constantinople de décembre 1913 à janvier 1916

L'année 2015 a vu de bien tristes célébrations se tenir à travers le monde. En effet, cette dernière marquait le centième anniversaire du génocide arménien. Ce massacre, peu connu du grand public car ayant eu lieu sur le versant oriental de la Première Guerre mondiale², est souvent considéré comme étant le premier génocide moderne de par son importance et la planification gouvernementale qui fut nécessaire à sa réalisation³. Cinq éléments concomitants furent nécessaires pour que ce carnage ait lieu : le racisme de ses planificateurs, la haine religieuse⁴, l'idéalisation des paysans comme le véritable cœur de la nation, le déclin de l'Empire Ottoman et la Grande Guerre⁵. Le texte qui suit vise à jeter un éclairage sur certains des aspects les plus noirs de ce triste événement, et ce, d'hier à aujourd'hui.

1) Qui sont les Arméniens ?

La civilisation arménienne est l'une des plus anciennes du monde. Existant depuis plus de trois millénaires, celle-ci se développa majoritairement dans un territoire montagneux d'une superficie de 300 000 km² situé à l'Est de l'Asie mineure. Comprise entre la mer Caspienne et la mer Noire, le Caucase et la Mésopotamie, l'Arménie historique recouvre la République arménienne actuelle et des parties de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de l'Iran, de l'Irak et, évidemment, de la Turquie.

Cette civilisation fut souvent soumise, de par la position géographique de son œcoumène, aux invasions de divers peuples de la steppe. De tout temps, les Arméniens durent donc lutter pour leur indépendance nationale et, plus souvent qu'autrement, ils vécurent sous domination étrangère. C'est d'ailleurs sous l'Empire perse de Darius I^{er} que le mot « Arménie » apparaît pour la première fois. Il désignait une satrapie de la dynastie des Achéménides entre -522 et -519.

C'est au XIX^e siècle que les linguistes établirent que la langue arménienne, dont l'écriture ne remonte qu'en 405,

avait pour racine le thraco-phrygien. On parle donc ici d'une langue indo-européenne, ce qui contraste avec les langues parlées par les peuples limitrophes de cette civilisation. Au niveau religieux, les Arméniens adoptèrent la religion de Zoroastre avant de se tourner vers le christianisme. Ils fondèrent ainsi le premier État chrétien du monde au début de IV^e siècle. Ce faisant, ils devinrent les ennemis implacables des Perses sassanides. C'est d'ailleurs ce choix religieux qui allait marquer négativement les relations entre les Arméniens et leurs voisins dès lors que ces derniers optèrent plutôt pour l'islam.

À l'époque de la Grande Guerre, la population arménienne vivant au sein de l'Empire ottoman était estimée à près de deux millions de personnes. Cette dernière occupait les trois régions centrales de l'Empire, à savoir la capitale Constantinople, les villes côtières de la mer Égée ainsi que les provinces orientales de l'Anatolie⁶. On retrouvait aussi beaucoup d'Arméniens au sein de l'Empire russe, un détail d'une importance capitale pour la suite des événements.

2) Les causes du génocide

La sociologue Helen Fein a jadis suggéré quatre motifs permettant de rationaliser les génocides⁷. Dans le cas qui nous intéresse, ces motifs sont tous applicables.

Le génocide arménien obéit d'abord à un motif *développemental*, c'est-à-dire que l'État ottoman a ciblé une population en vue de l'exterminer ou de l'expulser de ses frontières afin de s'assurer un enrichissement facile. En effet, une des causes de 1915 fut, à l'instar de ce que l'on allait voir quelques décennies plus tard avec la Shoah, l'envie d'opérer une spoliation pure et simple des victimes. C'est ainsi qu'après avoir procédé à l'extermination des Arméniens occupant l'Anatolie orientale, le gouvernement fit main basse sur des terres et des propriétés qu'il a ensuite redistribuées ou mises au service de ses fins dirigistes⁸. Il est d'ailleurs avéré que maintes familles de membres du Comité Union et Progrès (CUP)⁹ bénéficièrent des

biens des Arméniens déportés d'Ankara ou de Kayseri¹⁰. Le pouvoir ira même jusqu'à s'accaparer les capitaux de ses victimes. Cette captation des biens arméniens sera d'ailleurs institutionnalisée lors de la promulgation de la *Loi d'Expropriation et de Confiscation* de septembre 1915¹¹.

Cette dichotomie dans le traitement d'habitants d'un même pays et le manque de protection offerte aux Arméniens par leurs voisins turcophones s'expliquent par le fait que les premiers ne furent jamais traités comme des citoyens à part entière au sein de l'Empire. À l'aube du génocide, cela faisait déjà des siècles que la minorité arménienne était soumise à un impôt spécial¹² et qu'elle était écartée de toute participation gouvernementale¹³ car elle n'était pas de confession musulmane. Il s'agissait donc d'un groupe qui était défini comme étant à l'extérieur de l'univers des obligations islamiques; la violence pouvait ainsi être légitime à son endroit¹⁴. Pis, ce peuple représentait une cible facile puisque désarmé; il fallut attendre 1911 pour que ses représentants aient le droit de posséder des armes. Privilège qu'on s'empressa de leur enlever dans les semaines qui précédèrent le génocide.

Le second motif expliquant le génocide arménien est d'ordre *despotique*. Pour l'État, il s'agissait de réduire à néant un danger interne. Cette menace diffuse (et imaginée) fut sans cesse, dans les années 1912-1924, mise de l'avant par divers intervenants turcs. Un des exemples les plus connus de ce genre de triste *whistler blower* fut Ziya Gökalp (1876-1924). Ce sociologue et éditorialiste exigea, à plusieurs reprises, l'élimination des Arméniens avec pour raisonnement que ce groupe « étranger » représentait une menace pour la cohésion du jeune État turc¹⁵. Cette paranoïa fut malheureusement partagée

par l'institution militaire. À la suite de la lourde défaite de Sarıkamış (décembre 1914 - janvier 1915), bien des soldats désertèrent l'armée. Or, saisi d'une haine religieuse et d'une peur irrationnelle et désirant bénéficier de boucs émissaires afin de se disculper de toute responsabilité vis-à-vis des revers militaires¹⁶, l'état-major affirma que la désertion ne frappait que ces « traîtres d'Arméniens » qui sympathisaient apparemment avec les Russes. En fait, la réalité sur le champ de bataille n'indiquait aucune surreprésentation des Arméniens parmi les déserteurs. Pis, lors de l'implosion de l'Empire, on put remarquer que le conflit mondial dans la région se transmua en un combat opposant milices arméniennes et forces ottomanes. Des deux côtés, la crainte joua un grand rôle. Les milices voulaient parer au génocide ayant cours et l'armée s'alarmait d'une future vengeance arménienne¹⁷. Dès lors, l'armée fut un instrument plus qu'obéissant au régime qui lui proposa l'extermination « d'ennemis intérieurs ».

Le troisième motif derrière ce génocide concerne une *rétribution*. Pour les Jeunes-Turcs, il fallait éliminer les Arméniens afin d'accéder à une position privilégiée au sein de la société. C'est que moult Turcs considéraient avec envie et suspicion les relations commerciales entretenues par certains Arméniens avec les Occidentaux¹⁸. Celles-ci rendaient les Arméniens trop prospères au goût du CUP.

La quatrième cause est d'ordre *idéologique*. Les Arméniens furent massacrés afin d'assurer le triomphe d'un État fort et homogène centré autour de la race turque et de la religion musulmane. En fait, le génocide peut être considéré comme l'épilogue violent de l'exacerbation des nationalismes centrifuges de l'Empire ottoman¹⁹. Les Jeunes-Turcs instaurèrent donc un programme politique dont le fruit inique était de turquifier l'Anatolie et de la nettoyer de tous les « étrangers » qui y habitaient. C'est donc en partie la soif de transformation de l'Empire ottoman en un État-nation moderne qui fit en sorte que vola en éclat toute tolérance religieuse ou ethnique²⁰. Les nouvelles élites turques excitèrent ainsi la plèbe à la haine de l'Autre. Le génocide représentait donc une fin en soi²¹ et la justification en fut le fait que, selon les élites turques, les Arméniens avaient poignardé l'État dans le dos²² en conspirant avec l'Empire russe²³ lors de la guerre.

Il existe d'autres causes expliquant ce génocide. Citons ici le fait que les nombreux pogroms des décennies



Déportation de la population arménienne de la ville de Kharpout par les soldats ottomans, avril 1915.

précédentes ont légitimé le recours à la violence à l'encontre des Arméniens. Ces pogroms furent d'ailleurs beaucoup plus fréquents à partir de la fin des années 1880, à la suite de la naissance des partis révolutionnaires arméniens qui rendit plus concrète la menace de séparatisme. Menace que voulut justement juguler le sultan par des massacres dissuasifs. Ces derniers eurent lieu dans l'Est anatolien mais aussi à Constantinople. Dans ce dernier cas, le rôle de la police dans les tueries des années 1895 et 1896 est attesté par de nombreux témoins²⁴. Ces dernières firent environ 300 000 victimes²⁵. Parmi celles-ci, les gens éduqués furent particulièrement visés car le sultan croyait que ces derniers étaient les plus aptes à devenir des révolutionnaires²⁶. En fait, les Arméniens furent la cible récurrente de violences collectives au sein de l'Empire ottoman, et ce, plus particulièrement sous le sultan Abdul Hamid II (1876-1909)²⁷.

3) Le *modus operandi* du massacre

Si les massacres commis à l'encontre des Arméniens au tournant du XX^e siècle se firent avec une incroyable cruauté et moult bestialités publiques, force est d'admettre que le génocide de 1915 ne démarra pas de la même façon. Ce dernier débuta plutôt par le désarmement de soldats arméniens servant dans l'armée ottomane. Regroupés ensuite en bataillon de travail, ces derniers furent discrètement assassinés par petits groupes de 50 ou 100 individus²⁸. Ensuite, les autres Arméniens (âgés entre 25 et 60 ans) furent incorporés dans des bataillons et à leur tour massacrés à partir de l'hiver 1915. Les hommes valides disparus, le génocide n'en sera que facilité.

On procéda ensuite, à Constantinople, dans la nuit du 24 au 25 avril 1915, à l'arrestation de plusieurs centaines de notables arméniens²⁹. Plusieurs historiens considèrent que cette action est celle qui démarra le génocide. On exigea aussi des Arméniens qu'ils donnent leurs armes à l'État. Fait ironique, certains en achetèrent et les remirent immédiatement afin de prouver qu'ils coopéraient³⁰ !

Puis, le 29 mai 1915, on décréta la Loi Tehcir (Loi de déportation temporaire) qui permettait au gouvernement de déporter toute personne jugée représenter un danger pour la sécurité nationale³¹. Cette décision fut prise avec pour prétextes les lourdes défaites militaires, les quelques soulèvements nationalistes arméniens et l'accueil enthousiaste des populations arméniennes envers les troupes russes. La liquidation physique des Arméniens ne devait donc pas passer par des pogroms mais plutôt par une vaste déportation vers les déserts de Mésopotamie et de Syrie³².

La décision de déporter les Arméniens fut prise par les « trois Pacha » (Enver³³, Djemal³⁴ et Talaat³⁵) qui avaient

pris le pouvoir et qui dirigeaient l'Empire avec le seul CUP. C'est Enver Pacha qui convainquit ses collègues de « libérer » l'Anatolie de tous ses habitants non-musulmans³⁶ et subséquemment d'utiliser, pour ce faire, l'organisation *Teşkilâtî Mahsusa* (Organisation spéciale³⁷). Cette dernière, constituée en 1914 afin d'espionner et d'opérer des missions de sabotages à l'encontre des forces alliées, reçut pour nouvelle mission de poursuivre les buts et les idéaux nationaux afin de garantir l'harmonie au cœur de l'État. En fait, l'objectif nouveau était de préparer l'anéantissement des Arméniens des six provinces orientales turques³⁸. Cette idée funeste n'était pas une nouveauté puisque les archives ottomanes nous révèlent que le meurtre de centaines de milliers d'individus avait été proposé comme « solution » à la question arménienne dès 1912³⁹.

Le programme de déportation consistait en l'expulsion d'environ 870 000 personnes. Pour ce faire, on comptait les faire marcher ou, parfois, on avait recours aux chemins de fer. L'identification des victimes était malheureusement aisée puisqu'elles étaient connues de leurs voisins, des collecteurs de taxes et des administrateurs⁴⁰. Au cours de ce processus de *labellisation*, nulle fraternisation ou secours n'était permis. Ceux qui aidaient les déportés pendant leur « voyage » pouvaient s'attendre à subir le même sort que ceux qu'ils tentaient d'aider. Il y eut donc des instances où des Turcs furent fusillés, en Anatolie, *manu militari* pour avoir aidé des Arméniens pendant le génocide⁴¹. Après avoir mis de côté les Arméniens, on tuait les hommes avant d'envoyer leurs femmes et enfants sur les routes.

Les biens des infortunés étaient enregistrés par la bureaucratie ottomane avant d'être bradés par le CUP. Quant aux possessions transportées par les déportés eux-mêmes, elles furent rapidement confisquées⁴² soit par des policiers turcs, la population locale ou des tribus kurdes. Les déportations se firent dans des conditions inimaginables. Des centaines de milliers d'Arméniens périrent, avant même d'être arrivés à destination, de froid, de faim, de soif, de viols, d'épuisement, de maladies ou de violences physiques⁴³. Il s'agissait en fait de véritables marches de la mort. Il y eut également des femmes et des enfants qui furent vendus dans des marchés d'esclaves improvisés à la sortie des villes⁴⁴. Bien des enfants arméniens furent aussi placés dans de « bonnes » familles musulmanes afin de les convertir⁴⁵.

Les convois de déportés convergeaient vers Alep, en Syrie, où une *Direction générale de l'installation des tribus et des déportés* les répartissait selon deux axes. On envoya une partie des déportés vers le sud de la Syrie, le Liban et la Palestine. Les autres furent exilés à l'Est où des camps de concentration les attendaient. Ce n'est qu'après tous

ces mouvements que les survivants furent poussés vers les déserts de Mésopotamie et de Syrie où on les assassina par petits groupes ou par la soif. Selon l'historien Balakian, l'épicentre de la mort fut la région de Deir ez-Zor où de pauvres hères furent massées dans des caves et asphyxiées par des feux de broussailles⁴⁶, anticipant de façon bien morbide l'horreur d'Auschwitz. Lors de ce processus ignoble, seuls les Arméniens de Constantinople et de Smyrne (Izmir) n'étaient pas trop inquiétés car le CUP ne voulait pas alerter l'opinion internationale.

Le *modus operandi* du génocide arménien se caractérise aussi par le fait qu'il répond au modèle du « triomphe des perdants⁴⁷ ». Ce génocide doit une large part de son existence aux affres de la Grande Guerre; guerre totale que l'Empire ottoman perdit. C'est d'ailleurs lors de son grand repli anatolien face aux forces de l'Entente que les Turcs perpétrèrent leurs plus horribles massacres.

Selon les sources arméniennes, les déportations et les massacres de 1915-1916 coûtèrent la vie aux deux tiers des Arméniens habitant l'Empire ottoman en 1914; c'est-à-dire qu'entre 1,2 et 1,5 millions de personnes périrent au cours du génocide⁴⁸. En 1923, on constata même la quasi-disparition des Arméniens au sein des nouvelles frontières turques; il en demeurait sans doute moins de 300 000 dont une centaine de milliers vivant à Istanbul, protégés par le traité de Lausanne⁴⁹. Quant aux Turcs, encore aujourd'hui, ces derniers nient toute velléité d'extermination de la part de leurs aïeux et considèrent que cette « guerre civile » n'a fait que 300 000 victimes chez les Arméniens⁵⁰. Nous reviendront plus tard sur ce négationnisme d'État.

4) Les conséquences du génocide de 1915

Outre les innombrables morts causées par le génocide de 1915, ce désastre humanitaire eut aussi pour effet de créer des centaines de milliers de réfugiés. Aujourd'hui,



Corps de plusieurs Arméniens abattus alors que se déroulait le génocide des Arméniens. Photo publiée dans *Ambassador Morgenthau's Story*, ouvrage rédigé par Henry Morgenthau senior et publié en 1918.

la diaspora arménienne est largement constituée des descendants des survivants des déportations et des massacres.

Ces derniers se retrouvent dans certaines cités du Moyen-Orient comme Alep, Mossoul, Beyrouth et Jérusalem mais aussi en Europe, aux États-Unis, en Australie et au Canada⁵¹. Une fois installées dans leur nouvel œcoumène, ces communautés établirent rapidement des structures aptes à assurer la pérennité de leur culture ancestrale. C'est que le principal combat que mènent les différentes organisations et associations qui naquirent au sein de ces communautés déracinées fut et est encore la préservation de l'identité arménienne en exil. Ce but est atteint, en large partie, par la construction d'écoles⁵² et d'églises ainsi que par la fondation de journaux et de clubs culturels et sportifs dont la visée est toujours la défense de la langue et des traditions arméniennes⁵³.

Une autre conséquence du génocide de 1915 en est une d'ordre juridique. C'est à la suite de cet épouvantable événement que l'on forgea, au niveau international en mai 1915, le concept de « crime contre l'humanité⁵⁴ » dont on allait subséquemment se prévaloir pour criminaliser la barbarie nazie lors du procès de Nuremberg (1945-1946).

Cent ans après le génocide, la conséquence la plus frustrante de cet événement pour les Arméniens ne concerne plus les morts ou l'exil forcé de centaines de milliers d'entre eux. Il s'agit plutôt du négationnisme turc. C'est que pour l'État turc, il n'y a pas eu de génocide mais bien une regrettable guerre (mondiale puis civile) au cours de laquelle 300 000 Arméniens trouvèrent la mort cependant que dix fois plus de Turcs périssaient⁵⁵. Le mot « génocide » est d'ailleurs proscrit en Turquie : on parle plutôt de la « question arménienne⁵⁶ », un euphémisme confinant en l'occurrence à l'absurdité. Aussi près de nous qu'en 2005, la version du Consulat général de Turquie à Berlin concernant le génocide fut qu'en 1915 les Arméniens et les Turcs auraient été à titre égal les acteurs d'événements tragiques. Ces derniers auraient été organisés par des forces étrangères cherchant à détruire l'Empire ottoman⁵⁷ ! Pis, certains historiens turcs affirment qu'il y a eu un génocide turc, perpétré cette fois par les Arméniens, sur le front du Caucase entre 1917 et 1919. Ce nationalisme poussif et révisionniste prit même forme matérielle lorsque l'on érigea un monument commémorant ce « génocide » à Igdir en 1999⁵⁸.

Ce refus de reconnaître la réalité se transmet en Turquie depuis maintenant un siècle, et ce, dès la plus tendre enfance. Dans ce pays, il est possible d'organiser un concours de dissertation récompensant l'élève ayant le mieux nié l'existence du génocide arménien⁵⁹. Ce négationnisme se transmet même jusqu'aux archives

militaires dont l'accès a longtemps été inaccessible aux historiens n'ayant pas la confiance de l'État-major turc. Il est particulièrement frustrant pour les chercheurs travaillant sur ce génocide, dont la plupart sont Arméniens, de constater le nettoyage des archives civiles ou militaires qui a eu lieu en Turquie⁶⁰.

Aujourd'hui, il est donc extrêmement ardu en Turquie d'aller à l'encontre de cette dénégation étatique qui s'appuie sur des historiens, des intellectuels et même des syndicalistes⁶¹. La raison derrière ce front commun n'est pas seulement d'ordre pécuniaire⁶², elle est aussi historique. Dès les premières années de la République turque, Mustafa Kemal assigna au discours historique un rôle déterminant dans la construction de la nation turque. Cette primauté de la discipline historique se justifie car « l'adhésion au mythe national et républicain est une des conditions d'existence de la République fondée par Atatürk. Y renoncer, c'est mettre en danger l'unité nationale⁶³ ». Donc, en accusant d'un crime aussi odieux qu'un génocide les bâtisseurs⁶⁴ de la République, on en arriverait à contredire la narration historique officielle qui définit la Turquie comme un pays « trahie par ceux qu'elle tolérait et nourrissait dans sa grandeur d'âme⁶⁵ ». Ce qui est, pour un Turc nationaliste, inacceptable.

Cette situation aberrante fut rendue possible car Ankara a réussi, après la Grande Guerre, à se dérober aux tentatives britanniques d'établir un tribunal international⁶⁶. De

plus, l'Occident a toujours cherché à éluder la question du génocide puisque celle-ci avait le don de courroucer un pays à l'importance stratégique (puisque membre de l'OTAN) et économique indéniable⁶⁷. La Turquie ne reconnaîtra sans doute jamais le génocide arménien et n'hésite pas à faire pression sur les pays, institutions et personnes qui veulent le commémorer ou en faire un objet d'enseignement ou de recherche⁶⁸. Elle alla même jusqu'à menacer le Canada et les États-Unis d'annuler des contrats et de réduire sa coopération militaire au sein de l'OTAN⁶⁹ afin de s'assurer que ceux-ci ne commémorent point le génocide arménien.

Officiellement, l'histoire turque est un « carrefour harmonieux entre nombre de civilisations, cultures et religions⁷⁰ ». Se posant en faux à cette altération régressive de la mémoire historique, la diaspora arménienne, maintenant aidée dans cette tâche colossale par la république d'Arménie, dénonce ce négationnisme étatique et n'a de cesse de vouloir obtenir une légitime reconnaissance de la tragédie qui a frappé les siens⁷¹. Pour le moment, force est d'admettre que la campagne menée n'a eu que des succès parlementaires et, là encore, mitigés. Moults États importants n'ont toujours pas reconnu officiellement ce génocide dont les États-Unis, Israël, le Royaume-Uni, la Chine, le Japon et même des pays aussi progressistes que la Norvège, le Danemark et la Finlande. Le combat pour la reconnaissance ne fait donc que commencer...

- 1 Henry Morgenthau, *Mémoires suivis de documents inédits du Département d'État*, Paris, Flammarion, 1984, p. 267-268.
- 2 Janine Altounian, « Comment hériter d'une douloureuse joie de vivre ? », *Imaginaire & Inconscient*, 2005/1 (no. 15), p. 73.
- 3 Contrairement à ce qui fut affirmé dans maints quotidiens en 2015, le désastre qui toucha les Arméniens ne fut pas le premier génocide du XX^e siècle. Ce triste honneur revient au génocide héréro qui eut lieu dans l'actuelle Namibie en 1904-1905. À la suite de pressions politiques et économiques menaçant leur style de vie et des mauvais traitements subis aux mains de leurs colonisateurs allemands, le peuple héréro se souleva. La réponse du II^e Reich fut terrible. On dépêcha sur place le général von Trotha avec pour mission de réduire la rébellion par tous les moyens. Or, ce dernier considérait que les normes de la guerre européenne n'étaient point applicables aux « sauvages » Héréros. Sur place, il fut frustré par la guérilla pratiquée par ses adversaires et opta pour la mise en place d'une stratégie militaire proprement génocidaire. Les prisonniers, les femmes, les vieillards et même les enfants héréros furent massacrés. On repoussa les survivants vers le désert d'Omaheke. Ceux-ci furent ensuite internés dans d'horribles camps de travail. On pense qu'entre 24 000 et 100 000 Héréros perdirent la vie. Malheureusement, ce génocide est si obscur qu'à notre connaissance aucune monographie francophone le concernant n'a été écrite à ce jour. Ceux désirant en savoir plus devront se tourner vers la langue de Goethe. Voir à ce sujet : Gerlach, Jens. *Das Herero-Massaker und die anderen Deutschen*. Berlin, Spotless-Verlag, 2005. 95 pages.

- 4 En avril 1909, les Jeunes-Turcs déposèrent le sultan Abdul-Hamid II et adoptèrent comme idéologie le panturquisme qui était un mélange de chauvinisme et d'intolérance religieuse.
- 5 Rebecca Joyce Frey, *Genocide and international justice*, New York, Infobase Publishing, 2009, p. 73 et 74.
- 6 Vincent Duclert, « Les historiens et la destruction des Arméniens », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, 2004/1 (no. 81), p. 137 et 138.
- 7 Cité dans : Alex Alvarez, *Genocidal crimes*, New York, Routledge, 2010, p. 47-48.
- 8 Abram De Swaan, « Régimes génocidaires et compartimentation de la société », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014/1 (no. 201-202), p. 37.
- 9 Le Comité Union et Progrès (CUP), aussi appelé « les Jeunes-Turcs », était un parti politique nationaliste révolutionnaire et réformateur ottoman qui renversa le sultan Abdul-Hamid II, planifia le génocide arménien et la turquification de l'Anatolie.
- 10 Norman Stone, *Turkey. A Short History*, New York, Thames & Hudson, 2014, p. 147-148.
- 11 Peter Balakian, *Le tigre en flammes. Le génocide arménien et la réponse de l'Amérique et de l'Occident*. Paris, Éditions Phébus, 2005, p. 213.
- 12 Joyce Frey, *Genocide ...*, p. 76.
- 13 Israël W. Charny dir. *Le livre noir de l'humanité. Encyclopédie mondiale des génocides*. Toulouse, Éditions Privat, 2001, p. 112.
- 14 Helen Fein, « A formula for genocide: comparison of the Turkish genocide (1915) and the German holocaust 1939-1945 », dans Lattimer, Mark dir. *Genocide and Human Rights*. Burlington,

- Ashgate, 2007, p. 182.
- 15 Joyce Frey, *Genocide* ..., p. 75.
 - 16 Balakian, *Le tigre en flammes* ..., p. 203.
 - 17 Alexandre Toumarkine, « Historiographie turque de la Première Guerre mondiale sur les fronts ottomans : problèmes, enjeux et tendances », *Histoire@Politique*, 22 (no. 1, 2014), p. 13.
 - 18 Joyce Frey, *Genocide* ..., p. 76.
 - 19 Jean-Paul Burdy, « La Turquie candidate et le génocide des Arméniens : entre négation nationaliste et société civile », *Pôle Sud*, 2005 (no. 23), p. 79.
 - 20 Omer Bartov, « Les violences extrêmes et le monde universitaire », *Revue internationale des sciences sociales*, 2002/4 (no. 174), p. 562.
 - 21 Fein, "A formula for genocide ...", p. 200-201.
 - 22 Accusation que malheureusement partagèrent, en Allemagne, les Juifs suite à cette même Première Guerre mondiale.
 - 23 Fein, "A formula for genocide ...", p. 181.
 - 24 Noémi Lévy, « La police ottomane au tournant des XIX^e et XX^e siècles : Les mémoires d'un commissaire d'Izmir », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/2 (no. 54-2), p. 154.
 - 25 Gérard Chaliand et Yves TERNON, *1915, le génocide des Arméniens*. Bruxelles, Éditions Complexe, 2006, p. 29.
 - 26 Fein, "A formula for genocide ...", p. 188.
 - 27 Bartov, « Les violences extrêmes... », p. 562.
 - 28 Chaliand et TERNON, *1915*..., p. 7.
 - 29 Burdy, « La Turquie candidate ... », p. 79.
 - 30 Fein, "A formula for genocide ...", p. 190.
 - 31 Joyce Frey, *Genocide* ..., p. 73 et 80.
 - 32 Jacques Sémelin, « L'utilisation politique des massacres », *Revue internationale de politique comparée*, 8 (2001/1), p. 10.
 - 33 Enver Pacha (1881-1922), de son vrai nom Ismail Enver, fut un officier militaire turc et l'un des chefs de la révolution Jeunes-Turcs. À l'époque qui nous intéresse, il était le ministre de la guerre de l'Empire ottoman.
 - 34 Ahmed Djemal Pacha (1872-1922), fut un chef militaire ottoman et ministre de la Marine. Il reçut le surnom, dans le monde arabe, de « Djemal Pacha le Boucher ». Les camps de concentration et les sites d'extermination de Syrie étaient sous son autorité.
 - 35 Mehmet Talaat Pacha (1874-1921) fut un grand vizir et un personnage influent de la Sublime Porte de 1913 à 1918. Il fut le principal organisateur du génocide arménien. Le 15 mars 1921, il paya de sa vie ses actions délictueuses passées lorsque Soghomon Tehlirian, membre de l'opération *Némésis*, le tua en pleine rue à Berlin.
 - 36 Joyce Frey, *Genocide* ..., p. 73 et 79.
 - 37 Bien des membres de cette organisation étaient en fait des criminels libérés afin d'accomplir les basses œuvres du CUP.
 - 38 Vahakn N. Dadrian et Alexandre Niess, « L'État, le parti et les parlementaires turcs face au génocide arménien (1908-1916) », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, 2008/2 (no. 10), p. 70.
 - 39 Joyce Frey, *Genocide* ..., p. 73 et 78.
 - 40 Helen Fein, "A formula for genocide ...", p. 190.
 - 41 De Swaan, « Régimes génocidaires ... », p. 31.
 - 42 Burdy, « La Turquie candidate ... », p. 79.
 - 43 Burdy, « La Turquie candidate ... », p. 79.
 - 44 Chaliand et TERNON, *1915* ..., p. 9.
 - 45 Balakian, *Le tigre en flammes* ..., p. 205.
 - 46 Balakian, *Le tigre en flammes* ..., p. 201.
 - 47 De Swaan, « Régimes génocidaires ... », p. 42.
 - 48 Chaliand et TERNON, *1915* ..., p. 12.
 - 49 Burdy, « La Turquie candidate ... », p. 80.
 - 50 Olivier Masseret, « La reconnaissance par le Parlement français du génocide arménien de 1915 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2002/1 (no. 73), p. 139.
 - 51 Vicken Cheterian, « Histoire, mémoire et relations internationales : la diaspora arménienne et les relations arméno-turques », *Relations internationale*, 2010/1 (no. 141), p. 28.
 - 52 Le Québec ne fait pas exception. Les écoles arméniennes *Sourp Hagop* et *Alex Manoogian* sont là pour en témoigner.
 - 53 Cheterian, « Histoire, mémoire et relations internationales ... », p. 29.
 - 54 John Horne, « Guerres et réconciliations européennes au 20^e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2009/4 (no. 104), p. 8.
 - 55 Duclert, « Les historiens et la destruction ... », p. 143.
 - 56 Toumarkine, « Historiographie turque ... », p. 2.
 - 57 Vera Durkheim, « Le Brandebourg, l'Allemagne et le génocide arménien », *Outre-Terre*, 2005/3 (no. 12), p. 355.
 - 58 Duclert, « Les historiens et la destruction ... », p. 142.
 - 59 Christian Kakam, « Propagande politique et désobéissance civile. De la désobéissance mentale comme rempart contre le harcèlement idéologique et politique », *Le Philosophoire*, 2006/1 (no. 26), p. 171.
 - 60 Toumarkine, « Historiographie turque ... », p. 5.
 - 61 Duclert, « Les historiens et la destruction ... », p. 138.
 - 62 Évidemment, toute reconnaissance du génocide arménien serait suivie de demandes de réparations qui pourraient coûter fort cher à la Turquie.
 - 63 Duclert, « Les historiens et la destruction ... », p. 143.
 - 64 À noter que Mustafa Kemal et ses troupes éliminèrent les débris de la communauté arménienne lors d'une nouvelle série de massacres et de déportations entre 1921 et 1923.
 - 65 Cité dans : Hamit Bozarslan, « Les minorités en Turquie », *Pouvoirs*, 2005/4 (no. 115), p. 111.
 - 66 Horne, « Guerres et réconciliations européennes ... », p. 8.
 - 67 Masseret, « La reconnaissance par le Parlement français ... », p. 140.
 - 68 Bartov, « Les violences extrêmes ... », p. 567.
 - 69 Charny dir. *Le livre noir de l'humanité* ..., p. 597.
 - 70 Cité dans : Hamit Bozarslan, « Les minorités ... », p. 102.
 - 71 Masseret, « La reconnaissance par le Parlement français ... », p. 139.

Sélection bibliographique

Sources

Morgenthau, Henry. *Mémoires suivis de documents inédits du Département d'État*, Paris, Flammarion, 1984, 408 pages.

Ouvrages

Alvarez, Alex. *Genocidal crimes*. New York, Routledge, 2010. 202 pages.

Balakian, Peter. *Le tigre en flammes. Le génocide arménien et la réponse de l'Amérique et de l'Occident*. Paris, Éditions

Phébus, 2005. 507 pages.

Bozarslan, Hamit. *Histoire de la Turquie contemporaine*. Paris, Éditions La Découverte, 2004. 122 pages.

Chaliand, Gérard et Yves TERNON. *1915, le génocide des Arméniens*. Bruxelles, Éditions Complexe, 2006. 213 pages.

Charny W., Israël dir. *Le livre noir de l'humanité. Encyclopédie mondiale des génocides*. Toulouse, Éditions Privat, 2001. 718 pages.

- Gerlach, Jens. *Das Herero-Massaker und die anderen Deutschen*. Berlin, Spotless-Verlag, 2005. 95 pages.
- Joyce Frey, Rebecca. *Genocide and international justice*. New York, Infobase Publishing, 2009. 389 pages.
- Lattimer, Mark dir. *Genocide and Human Rights*. Burlington, Ashgate, 2007. 571 pages.
- Stone, Norman. *Turkey. A Short History*. New York, Thames & Hudson, 2014. 192 pages.

Articles de périodiques

- Altounian, Janine. « Comment hériter d'une douloureuse joie de vivre ? », *Imaginaire & Inconscient*, 2005/1 (no. 15), p. 69-81.
- Bartov, Omer. « Les violences extrêmes et le monde universitaire », *Revue internationale des sciences sociales*, 2002/4 (no. 174), p. 561-570.
- Beylerian, Onnig. « Déplacés et réfugiés : droit humanitaire et action internationale », *Études internationales*, 31 (no. 1, 2000), p. 165-185.
- Bozarslan, Hamit. « Les minorités en Turquie », *Pouvoirs*, 2005/4 (no. 115), p. 101-112.
- Burdy, Jean-Paul. « La Turquie candidate et le génocide des Arméniens : entre négation nationaliste et société civile », *Pôle Sud*, 2005 (no. 23), p. 77-93.
- Cheterian, Vicken. « Histoire, mémoire et relations internationales : la diaspora arménienne et les relations arméno-turques », *Relations internationales*, 2010/1 (no. 141), p. 25-45.
- Dadrian, Vahakn N. et Alexandre Niess. « L'État, le parti et les parlementaires turcs face au génocide arménien (1908-1916) », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, 2008/2 (no. 10), p. 63-74.
- De Swaan, Abram. « Régimes génocidaires et compartimentation de la société », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014/1 (no. 201-202), p. 26-43.
- Duclert, Vincent. « Les historiens et la destruction des Arméniens », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, 2004/1 (no. 81), p. 137-153.
- Durkheim, Vera. « Le Brandebourg, l'Allemagne et le génocide arménien », *Outre-Terre*, 2005/3 (no. 12), p. 355-356.
- Horne, John. « Guerres et réconciliations européennes au 20^e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2009/4 (no. 104), p. 3-15.
- Kakam, Christian. « Propagande politique et désobéissance civile. De la désobéissance mentale comme rempart contre le harcèlement idéologique et politique », *Le Philosophoire*, 2006/1 (no. 26), p. 167-179.
- Lévy, Noémi. « La police ottomane au tournant des XIX^e et XX^e siècles : Les mémoires d'un commissaire d'Izmir », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/2 (no. 54-2), p. 140-160.
- Masseret, Olivier. « La reconnaissance par le Parlement français du génocide arménien de 1915 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2002/1 (no. 73), p. 139-155.
- Sémelin, Jacques. « L'utilisation politique des massacres », *Revue internationale de politique comparée*, 8 (2001/1), p. 7-22.
- Toumarkine, Alexandre. « Historiographie turque de la Première Guerre mondiale sur les fronts ottomans : problèmes, enjeux et tendances », *Histoire@Politique*, 22 (no. 1, 2014), p. 194-214.

Emplois au recensement

Embauche de 35 000 personnes partout au Canada au Recensement de 2016

Période de l'emploi :

du début de mars jusqu'à la fin de juillet 2016
(la date de début de l'emploi varie selon l'affectation)

Heures de travail :

flexibles, mais le candidat doit s'engager à travailler au moins 20 heures par semaine

Taux de rémunération :

16,31 \$ à 19,91 \$ l'heure, plus les dépenses autorisées

Exigences :

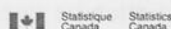
le candidat doit être âgé de 18 ans ou plus et autorisé à travailler au Canada



Postulez dès maintenant / Dites-le à un ami
www.recensement.gc.ca/emplois

1-877-325-2016

ATS (un appareil de télécommunications pour personnes sourdes) : 1-866-753-7083



Canada

Le droit de vote des femmes au Québec

Lorraine Pagé

Enseignante, conférencière et
conseillère à la ville de Montréal

Ce texte reprend essentiellement le contenu d'une allocution prononcée au Congrès de la SPHQ, le 22 octobre 2015.



L'année 2015 marquant le 75^e anniversaire de l'obtention du droit de vote pour les femmes au Québec, il y a lieu de se demander s'il faut souligner que cela fait seulement 75 ans... ou déjà 75 ans ? Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les deux perspectives sont justes.

Oui, il y a seulement 75 ans que les québécoises, après de nombreuses années de revendications et bien après les femmes de d'autres pays et des autres provinces canadiennes, ont obtenu le droit de vote. Et oui, il y a déjà 75 ans que ce droit a été acquis, mais les inégalités demeurent toujours relativement à la place des femmes en politique active.

Un petit survol historique

Il importe de rappeler qu'« il n'est pas possible de parler de féminisme s'il n'y a pas, à la base, une révolte contre la position sociale subordonnée des femmes » Pas surprenant donc que, dans cette perspective, le droit de vote des femmes ait été, à travers le monde, une lutte et une conquête emblématiques du mouvement féministe. Il est encore moins surprenant de constater que cette revendication a soulevé une opposition farouche.

Un très court survol historique s'impose si on veut bien comprendre la lutte pour le droit de vote des femmes au Québec.

Peut-on dire que la première manifestation politique du féminisme, révolte contre la position sociale subordonnée des femmes, se situe au moment de la Révolution française sous la plume d'Olympe de Gouges avec la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* ? Pour ma part, c'est ce que je crois. Née en 1748 et guillotinée en 1793, c'est à elle qu'on doit la rédaction de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* dans laquelle elle ose compléter les libertés civiles par les libertés individuelles.

Elle y proposait la révision du mariage; réclamait des secours pour les filles-mères; demandait l'octroi d'une pension alimentaire en cas de divorce. Elle y écrivait que tous les citoyens et citoyennes doivent être « également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics ... sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». Cette déclaration sombra dans l'indifférence et son auteure dans l'oubli. Malgré son audace politique et ses idées très en avance sur son temps, Olympe de Gouges n'a eu droit qu'à une ligne ou deux dans les manuels d'histoire et sa première biographie n'a été publiée qu'en 1981.

Si l'oppression des femmes remonte loin dans l'histoire, ce n'est qu'en 1837 que le terme « féminisme » a été inventé. Il fait son apparition en 1876 dans le discours militant. Il a cependant émergé véritablement autour de 1882. Les revendications et les luttes des femmes allaient maintenant porter un nom.

Le droit de vote, une lutte et une conquête

Le droit de vote est l'un des principaux enjeux des mouvements féministes naissants au 19^e siècle qui voit les femmes se rebeller contre la tyrannie masculine et le rôle de second plan qu'on leur attribue dans la société.

En France

L'Union française pour le suffrage des femmes voit le jour en 1909. Cependant, le mouvement suffragiste français n'atteint pas les dimensions de son homologue britannique. Réticent à recourir à l'action directe, il n'adopte pas non plus les méthodes radicales qui ont fait la renommée des « suffragettes » d'outre-Manche.

Le droit de vote pour les femmes est voté par la Chambre des députés en 1919, mais le Sénat le bloquera à plusieurs reprises. Il faudra attendre une ordonnance en 1944 pour que les femmes françaises acquièrent le droit de vote.

En Grande-Bretagne

Une première organisation militante pour le droit de vote des femmes apparaît en 1897, la *National Union of Women's Suffrage Societies* (NUWSS). En 1903, l'Union sociale et politique des femmes, la *Women's Social and Political Union* (WSPU), voit le jour. Ses membres plus radicales n'hésitent pas à employer des moyens militants, voire même violents ou illégaux, pour défendre leur cause. Un article du *Daily Mail* de 1906 leur donne le nom de « suffragettes ».

On assiste alors aux premières arrestations au nom du droit de vote pour les femmes, qui seront nombreuses par la suite. Pour protester contre leur incarcération, les suffragettes font la grève de la faim. Le gouvernement britannique, déterminé, réplique en les gavant. Le gavage arrête en 1913 avec la loi surnommée « le chat et la souris » qui prévoit la libération des femmes affaiblies par la grève de la faim et une nouvelle incarcération dès que leur état de santé s'améliore. La population trouve cette loi cruelle et les suffragettes gagnent ainsi la sympathie de l'opinion publique.

Le mouvement se calme avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914. Finalement, en 1918, les femmes de plus de 30 ans, chefs de famille ou mariées et propriétaires, obtiennent le droit de voter ce qui représente 40 % des femmes du Royaume-Uni. Il faudra attendre 1928 pour que l'âge soit réduit à 21 ans et que les conditions du droit de vote des femmes soient les mêmes que celles des hommes.

Comparativement au Royaume-Uni, la lutte dans certaines parties de l'Empire a été beaucoup plus paisible. En 1893, la Nouvelle-Zélande est le premier pays à avoir reconnu aux femmes d'origine européenne, mais aussi maoris, le droit de voter et d'être candidate aux élections.

Aux États-Unis d'Amérique

La lutte des suffragettes britanniques inspirera les Américaines. Le Mouvement abolitionniste et le mouvement du droit des femmes sont étroitement imbriqués aux États-Unis. En 1920, l'État fédéral adopte un amendement à la Constitution reconnaissant le droit de vote des femmes au niveau fédéral. Toutefois, les différents États accorderont ce droit aux femmes américaines sur plusieurs années et les afro-américaines ne verront leurs droits reconnus qu'en 1965.

Au Canada

En 1913, Carrie Derick (1862-1941) fonde la *Montreal Suffrage Association*, premier mouvement organisé et orienté vers l'obtention du droit de vote des femmes au niveau fédéral. En 1918, les Canadiennes obtiennent le droit de vote au fédéral si elles ont plus de 21 ans, sont sujets britanniques et répondent aux mêmes critères qui donneraient le droit à un homme de voter. Les Autochtones devront attendre 40 ans pour obtenir ce droit.



Pendant ce temps au Québec

Le contexte politique n'y est pas du tout favorable à l'émergence du mouvement féministe. L'échec de la rébellion de 1837 a considérablement

affaibli la petite bourgeoisie libérale et a permis au clergé de raffermir sa position dans de multiples secteurs : éducation, santé, assistance sociale, culture et information. Mgr Bourget préconise la domination de l'Église sur l'État et la soumission de la société civile à l'Église et au pape.

Alors que l'Acte d'Union accorde le droit de vote aux femmes, les parlementaires du Bas-Canada avaient manifesté, dès 1834, l'intention d'exclure les femmes de la catégorie des électeurs et Louis-Joseph Papineau appuie cette volonté. En 1849, le droit de vote est retiré aux femmes qui se retrouvent alors privées de droits politiques, comme les autres canadiennes.

Même si les premiers mouvements politiques en faveur des droits de la femme apparaissent au milieu du XIX^e siècle en Europe et aux États-Unis, c'est seulement à compter de 1900 que « le vent est au féminisme » au Québec. Le mouvement se heurte tout de suite à des forces d'opposition puissantes : le clergé, la bourgeoisie canadienne-française qui exerce le pouvoir politique et l'élite intellectuelle.

La presse, par la voix des journalistes masculins Henri Bourassa et Olivar Asselin pour ne nommer que les plus connus, s'oppose ouvertement aux positions féministes. Les prêtres ne sont pas unanimes. Quelques-uns soutiennent que le féminisme a l'Église pour auteur puisque c'est le Christ qui a délivré la femme de l'esclavage. D'autres estiment que le féminisme est un mouvement pervers qui menace les bases de la famille et de la société.

L'opposition a été d'autant plus vive au Québec que l'origine du mouvement féministe était anglo-saxonne et protestante, ou athée dans la France républicaine. Pendant cette période, le mouvement suscite donc une grande réprobation sociale, exprimée dans presque tous les lieux où s'exerce le pouvoir.

Au Québec, les premières luttes pour le suffrage se dérouleront aux paliers scolaire et municipal. Depuis 1892, les femmes veuves et célibataires répondant aux critères de propriété peuvent voter au palier scolaire car la loi ne précise pas le sexe des propriétaires. En théorie, la loi permet aussi l'éligibilité de ces dernières, mais elle sera modifiée pour retirer aux femmes non pas le droit de vote, mais celui d'éligibilité.

Du côté municipal, le conseil municipal de Montréal tente en 1902 de retirer le droit de vote aux femmes locataires veuves ou célibataires ayant les qualités financières prévues à la loi. La mobilisation des féministes et des réformistes fait échouer le projet et c'est l'une des rares victoires des suffragettes québécoises. Il faut noter cependant que cette victoire ne touche, dans les faits, qu'un nombre restreint de femmes (environ 5 000) car celles qui sont mariées sont juridiquement des incapables et ne jouissent d'aucun droit à cet égard.

La lutte pour le vote des femmes a éclipsé toutes les autres dans la mémoire collective. Elle est importante, même si c'est une lutte parmi d'autres. C'est celle qui a suscité le plus d'opposition parce que l'inclusion des femmes dans l'exercice du suffrage mettait fin à leur écart de la vie publique et représentait une menace à l'ordre démocratique et à l'autorité masculine dans la famille. Il faudra donc attendre 1940 pour que le droit de vote soit accordé aux Québécoises.

Mais qui donc étaient ces « suffragettes » québécoises ?

Les militantes féministes ne sont pas nombreuses : il ne s'agit pas d'un mouvement de masse, elles représentent ce qu'on désigne couramment comme l'élite de la société.

Il y a eu d'abord **Marie Gérin-Lajoie** (1867-1945), la pionnière du féminisme organisé au Québec. Elle fonde en 1907 la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, avec Caroline Dessaulles-Beïque et Joséphine Marchand-Dandurand, et milite activement pour le suffrage féminin.

Il y a eu aussi **Idola Saint-Jean** (1875-1945), une des premières théoriciennes du féminisme, qui fonde en 1927 l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec, un organisme très militant.

Il y a enfin **Thérèse Forget-Casgrain** (1893-1980), fondatrice de la Ligue des droits de la femme, et dont le nom reste intimement lié à la lutte pour le droit de vote des femmes.

Au-delà des divergences idéologiques, les deux associations, l'Alliance et la Ligue, collaborent étroitement et organisent diverses manifestations publiques et font campagne dans les médias. Au cœur des stratégies féministes figure, dès 1922, le pèlerinage annuel à l'Assemblée législative où des déléguées assistent des tribunes au débat entourant le dépôt d'un projet de loi accordant le droit de vote aux femmes et déposé par un député sympathique à la cause.

Cette guerre d'usure, pas plus que le dépôt d'une pétition de 10 000 signatures en 1935, ne vient pas à bout des résistances. Le déblocage ne survient que grâce à Thérèse Casgrain qui, profitant de sa position de vice-présidente du Club des femmes libérales, parvient à faire inscrire cette question au programme du parti lors du Congrès de 1938. Élu, Adélard Godbout fait adopter la loi en avril 1940.



Marie Gérin-Lajoie

Photo : BAnQ, Centre d'archives de Montréal



Idola Saint-Jean

Photo : Bibliothèque et Archives Canada/C-68508



Thérèse Forget-Casgrain

Photo : Bibliothèque et Archives Canada/PA-178170

La bataille des femmes pour le droit de vote s'est étendue sur plus d'un siècle. Nous étions en droit de croire que cette étape franchie, la place des femmes en politique irait de soi assez rapidement. Pourtant, nous sommes encore bien loin du compte. Entre égalité de droit et égalité de fait, un grand écart subsiste toujours.

Passer du droit de vote à l'éligibilité effective

Il n'y a jamais eu autant de femmes à la tête de parlement à travers le monde, mais elles ne comptent que pour environ 7 % des chefs d'état. 17 % des parlementaires à travers le monde sont des femmes, mais si elles représentent 40 % dans les pays nordiques, elles sont 7 % dans les pays arabes.

Quelle est la situation 75 ans après l'obtention du droit de vote au Québec et près d'un siècle au Canada ?

Il faut malheureusement constater que les femmes sont encore sous-représentées en politique active. Quelques statistiques en témoignent. Au sein du Parlement du Canada, on retrouve 24,7 % de femmes élues députées.

Au Québec, les femmes représentent 17 % des maires, 32 % des conseillers municipaux et 27 % des députés. Parmi les dix villes les plus peuplées de la province, quatre ont atteint la zone paritaire parmi leurs élus, soit Montréal, Longueuil, Québec et Sherbrooke.

Plus spécifiquement, à Montréal, à la suite de l'élection de 2013, on compte trois femmes mairesses d'arrondissement sur 19 postes. 22 femmes sont conseillères de ville sur 65 postes; 21 femmes sont conseillères d'arrondissement sur 38 postes.

Au Québec, la présence des femmes a beaucoup progressé avant de connaître une certaine stagnation aux environs de 30 % à partir de 1998. Leur place a évolué selon un modèle

« plateau », c'est-à-dire que leur présence a progressé pendant un certain temps puis a été suivie d'une longue stagnation. D'autres qualifient ce plateau de « plafond de verre », difficile à briser si l'on ne change pas les règles du jeu. Depuis 1997, on trouve environ 20 % de femmes en politique fédérale. Ni le taux de candidatures féminines, ni le taux de femmes ministres au Canada n'ont encore rejoint ceux atteints au Québec.

Il est temps d'agir

Les causes de la faible présence des femmes dans les institutions politiques sont multiples et bien connues. Elles ont été exclues du pouvoir politique pendant plusieurs siècles. La socialisation des filles est différente. Le partage inégal du travail domestique est encore la règle observée. Les partis politiques recrutent et présentent moins de femmes candidates et le font plus souvent dans des comtés où la victoire est loin d'être assurée.

Il est donc essentiel d'agir sur plusieurs fronts pour atteindre la parité, ou du moins s'en rapprocher. Des modifications visant les éléments structurels de la politique doivent être entreprises; des réformes sont nécessaires dans quatre domaines : le recrutement des candidates, l'articulation travail-famille chez les élus, la socialisation politique des femmes et le financement des projets structurants pour soutenir la participation politique des femmes.

En guise de conclusion

La lutte pour le droit de vote a été longue et dure. Il importe maintenant qu'elle donne tous ses fruits et que la présence paritaire des femmes en politique devienne une réalité. Les femmes comptent pour la moitié du monde; une démocratie réelle ne peut les exclure de l'exercice du pouvoir politique.

Lorraine Pagé a été enseignante au primaire et au secondaire à Montréal. Elle a été présidente de l'Alliance des professeurs et professeures de Montréal de 1985 à 1988, présidente de la CEQ (aujourd'hui la CSQ), de 1988 à 1999, devenant ainsi la première femme présidente d'une centrale syndicale au Québec, puis directrice des communications de cette centrale jusqu'en 2003.

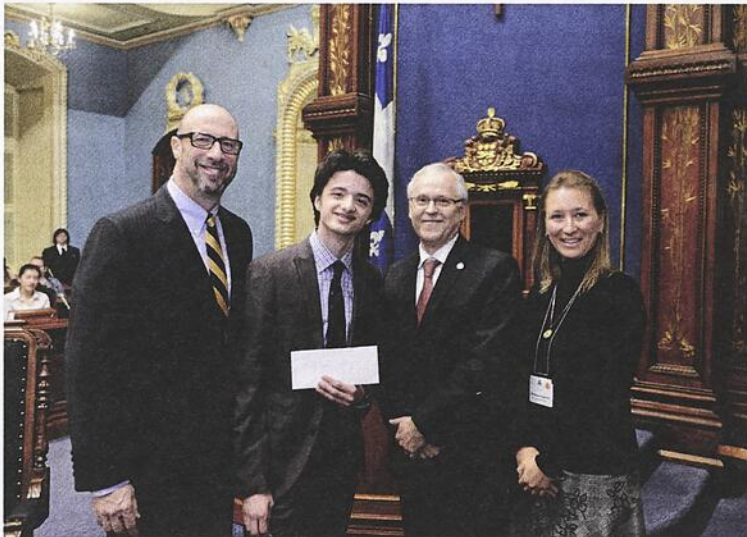
Depuis 2003, elle a agi comme conférencière, entre autres à l'Université du troisième âge de l'Université de Sherbrooke, et comme consultante auprès de diverses organisations syndicales et féministes.

Elle est membre du Conseil supérieur de la langue française depuis 2002 et a été membre du Conseil des montréalaises de 2008 à 2011. Elle est également présidente du Conseil d'administration de la Fondation Léa-Roback. Elle a été élue en novembre 2013 comme conseillère de ville à Montréal et est devenue cheffe de la troisième opposition au Conseil municipal.

Elle a été récipiendaire du Prix Chomedey-de-Maisonneuve remis par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (1987). Le Gouvernement du Québec lui a décerné en 1990 l'Ordre des Francophones d'Amérique.

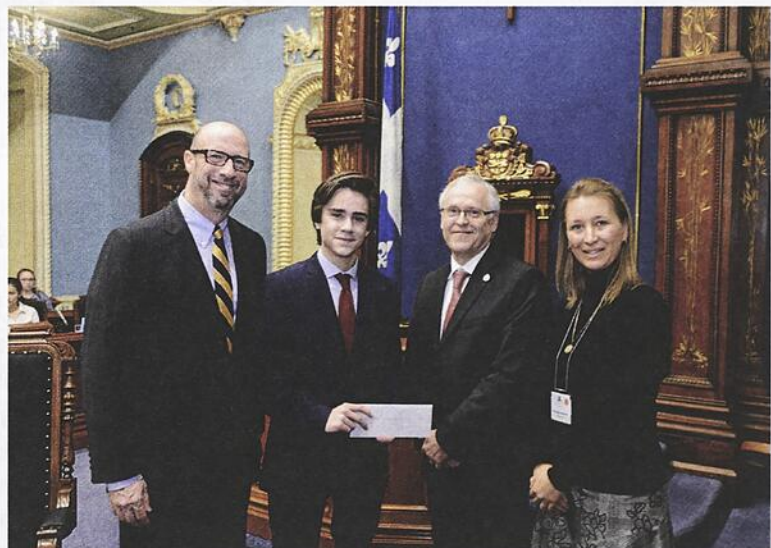
Prix de la SPHQ au Parlement des jeunes 2016

La SPHQ est fière de récompenser des jeunes élèves allumés et talentueux qui ont participé à l'édition 2016 du Parlement des Jeunes. En compagnie du vice-président de l'Assemblée nationale, François Ouimet, le président de la SPHQ, Raymond Bédard et Véronique Charlebois, membre du conseil d'administration, ont procédé à la remise de deux prix de 100 \$ de la SPHQ, peu avant la clôture de ce parlement.



Gregory Martel, Whip de la deuxième opposition officielle et étudiant au Collège Héritage de Châteauguay, a obtenu le prix remis à l'élève s'étant le plus illustré par la qualité de son discours.

Félix Boucher, parrain du Projet de loi numéro 2 – *Loi modifiant les critères du permis de conduire du Code de la sécurité routière*, de l'École secondaire Fernand-Lefebvre, a obtenu le prix de l'élève s'étant le plus distingué par son adhésion aux valeurs de respect, d'ouverture et de tolérance.



La bande dessinée : un outil pédagogique méconnu

Laurence Murray-Dugré et Katryne Ouellet

Étudiantes à la maîtrise en éducation, profil didactique, à l'UQTR

En octobre dernier avait lieu le 53^e congrès annuel de la Société des professeurs d'histoire du Québec. Des ateliers offerts aux acteurs du milieu scolaire rattachés de près ou de loin à l'enseignement de l'histoire au Québec, nous avons assisté à celui animé par le dessinateur et scénariste québécois de bandes dessinées, Jocelyn Jalette. Dans son atelier, Jalette présente ses dernières œuvres et nous invite à réfléchir aux façons d'exploiter la bande dessinée en classe d'histoire. Les élèves vivant aujourd'hui dans un contexte où l'écran tient une place prédominante dans leur vie (Baribeau, 2004) et où le plaisir s'énonce en termes d'images (Missiou, 2012), la bande dessinée serait en effet un outil pédagogique à privilégier selon nous. Bien qu'elle soit porteuse de nombreuses possibilités en histoire (Guay et Charette, 2009), les enseignants manquent souvent de temps pour amener les élèves à travailler avec la bande dessinée de façon appropriée (Belton et Pons 1996). Pour maximiser son potentiel, il nous a semblé ici opportun de proposer aux enseignants du primaire et du secondaire un canevas qui permet d'amener les élèves à interpréter dans un contexte historique toute bande dessinée pertinente à cet effet. À la suite d'un aperçu partiel de l'état de la recherche sur la bande dessinée en contexte scolaire, nous établirons le parallèle entre l'exploitation de celle-ci en classe et les programmes d'histoire au primaire et au secondaire. De là, nous vous proposerons un canevas permettant aux élèves l'interprétation historique de bandes dessinées tout en posant un défi à leur portée et en rejoignant les orientations ministérielles.

État de la recherche sur la bande dessinée en contexte scolaire

Même élevée au rang de 9^e Art, la bande dessinée, communément appelée la BD, ne semble pas toujours faire l'unanimité (Mayeux, 2011). Notamment, le professeur Jacques George (2000) se positionnait clairement en défaveur de son utilisation en classe et n'hésitait pas à clamer les faiblesses et les limites de l'exploitation d'un tel outil en éducation. Qualifiant la BD de « laide » et « peu amusante », le « polémiste » français (Jarraud, 2006) attirait l'attention sur le danger d'utiliser la BD en classe d'histoire comme détour publicitaire pour séduire

les élèves. Du même souffle, il invitait les enseignants à prendre garde au risque d'effacer la distinction entre histoire et fiction chez les élèves.

Là où certains voient des inconvénients, d'autres cependant voient des avantages à exploiter la BD en classe. En contraste aux qualificatifs de George (2000), Martel (2007) semble plutôt miser sur le fait que la BD suscite spontanément l'intérêt des jeunes lecteurs. En effet, selon Lebrun (2004), l'intérêt pour la lecture de BD au secondaire est bien présent chez les garçons (79,4 %) et presque autant chez les filles (62,4 %). Guay et Charette (2009) vont aussi en ce sens en affirmant que l'exploitation de la BD en classe permet généralement aux enseignants de capter et de maintenir l'attention de nombreux élèves. En outre, déjà en 1993, Mitterand et Ciment soulignaient que la BD semble donner aux élèves le goût de l'histoire. Thiébaud (1993) indiquait pour sa part que le besoin de trouver des moyens pour intéresser les élèves et leur donner le goût de l'histoire était pressant. La BD faisant office de récit, tout en présentant aux lecteurs de nombreuses mises en images de contextes historiques, était en ce sens source de solutions plausibles selon lui.

Comme nous l'avons déjà mentionné, George (2000) évoquait aussi dans son article que l'exploitation de la BD en classe d'histoire menait les élèves à ne plus faire la distinction entre histoire et fiction. Michaux (1997) explique que ce ne sont en effet pas toutes les BD qui présentent une teneur historique pertinente. D'après Guay et Charette (2009), cet élément en apparence négatif peut toutefois être exploité pour développer chez les élèves la pensée critique. En quête « du vrai », Martel (2008) indique que les élèves doivent ainsi être amenés à dépasser le stade du divertissement pour prendre une position de « lecteur-enquêteur ». C'est en se positionnant dans ce rôle et en développant et en utilisant la démarche historique (Michaux, 1997) que les élèves pourront juger de la légitimité de cette source d'information et par conséquent construire de justes connaissances (Martel, 2008). Bordage (2008) souligne aussi cet avantage en affirmant que l'exploitation de la BD en classe permet d'amener les élèves à travailler et à distinguer « les concepts de vérité et de fiction » (p. 34). Par le fait même, dans un

contexte de développement de la pensée critique, Martel (2011) est d'avis que l'exploitation de la BD en classe encouragerait aussi la discussion et l'argumentation, par ailleurs directement liées aux exigences du référentiel. Dans une perspective d'apprentissage, c'est ainsi dire qu'en plus de développer des compétences disciplinaires et de construire des connaissances liées aux programmes d'histoire, l'exploitation de la BD en classe permettrait également de développer bon nombre de compétences transversales.

L'exploitation de la bande dessinée et l'enseignement des programmes d'histoire

L'exploitation de la BD en classe d'histoire comprend ainsi plusieurs avantages. Notamment, elle permet le développement de certaines compétences transversales et disciplinaires mises de l'avant par le programme ministériel actuel. Pour des raisons méthodologiques ainsi que par intérêt de recherche, c'est plus spécifiquement l'exploitation de la BD auprès des élèves du troisième cycle du primaire et du premier cycle du secondaire que nous approfondissons dans cet article.

Ainsi, dans le cadre de l'exploitation de la BD en classe d'histoire, il serait possible de développer selon nous deux principales compétences transversales au troisième cycle du primaire comme au premier cycle du secondaire. Premièrement, la BD, dans un contexte d'apprentissage de notions historiques, permettrait de développer la capacité des élèves à exploiter l'information par l'appropriation des contenus de cette dernière. L'élève serait ainsi amené à reconnaître certains éléments dans la BD et à en « dégager des liens entre ses acquis et ses découvertes » pour finalement en « discerner l'essentiel de l'accessoire qui se présente » (Ministère de l'Éducation du Québec [MEQ], 2001, p. 16; Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS], 2005, p. 36). Deuxièmement, à notre avis, l'exploitation de la BD en classe d'histoire développerait aussi la compétence transversale visant à exercer son jugement critique proposée par le programme de formation. Dans ce contexte spécifique, l'élève devrait dégager certains faits de la BD exploitée, en vérifier l'exactitude à l'aide d'autres sources d'information et finalement les mettre en perspective (MEQ, 2001; MELS, 2005). Rappelons par ailleurs que Bordage (2008), Martel (2008) ainsi que Guay et Charette (2009) montrent qu'un avantage d'exploiter la BD en classe consiste entre autres au développement d'un jugement critique chez les élèves.

Bien que l'exploitation de la BD en classe d'histoire permettrait le développement de certaines compétences transversales, il semble toutefois d'autant plus pertinent de mettre de l'avant son impact possible sur le développement de compétences disciplinaires en histoire. Toujours pour

des raisons méthodologiques, nous avons fait le choix de prioriser deux compétences proposées par le référentiel que nous jugeons être principalement développées grâce à l'exploitation de la BD en histoire. Ainsi, dans un premier temps, au troisième cycle du primaire, l'exploitation de la BD permettrait de développer chez les élèves leur capacité à « lire l'organisation d'une société sur son territoire » (MEQ, 2001, p. 172). Nous situons le développement de cette compétence comme étant la base d'un questionnement à caractère historique au primaire. En effet, cette compétence disciplinaire exige principalement de l'élève d'être capable de situer à l'aide d'outils la société ainsi que son territoire dans l'espace et dans le temps. Elle suppose que l'élève soit capable d'établir des liens entre des caractéristiques de la société et l'aménagement de son territoire (MEQ, 2001). Plus spécifiquement, l'exploitation de la BD en classe d'histoire permettrait aux élèves de réintégrer des connaissances en dégageant certains éléments de l'outil, en identifiant certains acteurs et en se questionnant sur leur présence dans un contexte lié à l'apprentissage de l'organisation d'une société sur son territoire. Comme la BD peut contenir des éléments de fiction (Michaux, 1997), nous en venons donc à prioriser son exploitation dans une situation de réinvestissement des connaissances préalablement acquises plutôt que dans une situation d'apprentissage de nouvelles connaissances.

Dans un deuxième temps, au premier cycle du secondaire, l'exploitation de la BD en classe d'histoire par les élèves leur permettrait entre autres de développer leur capacité à « interpréter la réalité sociale à l'aide de la méthode historique » (MELS, 2005, p. 347). Selon le MELS (2005), l'interprétation devrait ainsi passer par la méthode historique qui se décline en trois étapes. La première vise l'établissement de faits présentés dans chaque réalité sociale en se questionnant, en se documentant et en identifiant les acteurs. La deuxième étape de la méthode historique se caractérise par la détermination de liens entre différents éléments permettant alors l'établissement de causes et la compréhension de conséquences qui en découlent. Troisièmement, cette méthode se concrétise par l'exploitation d'une dimension critique découlant de l'interprétation des liens proposés. Ce dernier élément fait par ailleurs référence au développement de la deuxième compétence transversale précédemment présentée, soit d'exercer son jugement critique. Ainsi, dans le cadre de cet article, nous situons la méthode historique par la définition suivante : « c'est poser, raisonner et expliquer un problème à partir des sources et des faits historiques » (Boutonnet, 2009, p. 30). Dans ce contexte, nous sommes d'avis que c'est donc grâce à cette démarche de raisonnement que l'élève pourra réinvestir ses connaissances acquises, distinguer la vérité de la fiction et, à la suite de cela, poser

un jugement critique quant à l'information qui se dégage de la BD.

Un canevas pour l'exploitation de la bande dessinée en classe d'histoire

Les liens établis préalablement avec les programmes d'histoire au primaire et au secondaire nous conduisent à considérer l'exploitation de la BD en classe dans une perspective de réinvestissement des connaissances. Envisagé comme un complément à l'apprentissage, le canevas présenté a ainsi été conçu pour amener les élèves à interpréter dans un contexte historique toute BD pertinente en leur demandant de réutiliser leurs connaissances acquises. Ceci étant dit, le canevas proposé ne se veut pas d'exception. Nous estimons en ce sens qu'il représente un modèle parmi d'autres permettant d'arriver à notre objectif et pouvant librement être modifié pour convenir à toute situation envisageable.

Considérant que l'enseignement de l'histoire occupe une plage horaire officielle de plus ou moins une heure d'enseignement par semaine au primaire et de plus ou moins trois heures par semaine au secondaire (MELS, 2008), le canevas est conçu pour que l'interprétation se fasse à l'intérieur d'une période d'environ 60 minutes. Il comprend deux documents : un guide de l'enseignant et un cahier de l'élève. Respectivement, le premier présente

les étapes de réalisation de la situation avant et pendant l'exploitation de la BD en classe ainsi que certaines pistes d'idées et d'actions. Le deuxième, soit le cahier de l'élève, est quant à lui conçu de façon à ce que chacun en ait un exemplaire en sa possession et le complète, et ce, même si les élèves sont amenés à travailler en équipe. En suivant chacune des étapes, le cahier amènerait donc selon nous chaque élève à interpréter une BD en contexte historique. Il se divise pour sa part en deux parties distinctes, mais complémentaires : un guide de lecture ainsi qu'un guide d'interprétation de la BD.

Conclusion

En somme, nous ne recommandons pas de mettre de côté toutes autres sources historiques pour la seule exploitation de la bande dessinée en classe d'histoire. Il faut plutôt l'envisager comme un outil pédagogique complémentaire qui offre une diversification des moyens d'apprendre pour les élèves. En proposant ce canevas, nous espérons ainsi contribuer à faciliter l'exploitation de la bande dessinée en classe d'histoire en permettant aux enseignants de proposer aux élèves une situation de réinvestissement qui tiendra compte de leurs intérêts en tant que jeunes lecteurs tout en maintenant l'attention d'un bon nombre d'entre eux. Ainsi, gageons que, de cette façon, la bande dessinée regagnera ses lettres de noblesse dans votre bibliothèque.

Cannevas proposé

- Guide de l'enseignant
- Cahier de l'élève



**CLASSE
TROTTEUR**

Classetrotteur.com
450-321-2443
800-347-2443

**Voyages éducatifs
parfaits... et jamais
sans Histoire!**

VOYAGES ÉDUCATIFS



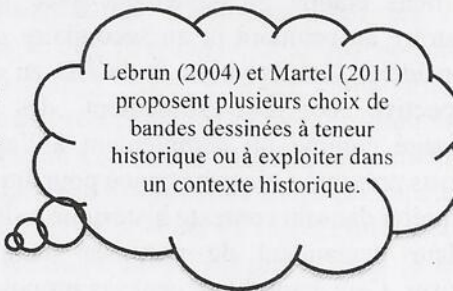
Guide de l'enseignant

Étape 1 : Choisir la bande dessinée et l'extrait à donner aux élèves

Le but de cette première étape est de faire le choix de la BD considérée la plus pertinente en fonction du sujet et de ce que l'on souhaite réinvestir comme connaissances.

Choix de la bande dessinée : _____

Extrait choisi (pages) : _____



Lebrun (2004) et Martel (2011) proposent plusieurs choix de bandes dessinées à teneur historique ou à exploiter dans un contexte historique.

Étape 2 : Décider de la façon dont les élèves réaliseront la situation de réinvestissement

En équipe de ____ élèves pour un total de ____ équipes

Étape 3 : Élaborer la ou les question(s) de recherche

Possibilités :

- ☐ Fournir à tous les élèves la même question de recherche
- ☐ Proposer plusieurs questions de recherche et laisser les élèves choisir
- ☐ Proposer aux élèves de créer une question de recherche à faire approuver par l'enseignant

Les deux premières possibilités correspondent davantage aux exigences du primaire tandis que la dernière possibilité s'insère principalement dans les objectifs du programme d'histoire du secondaire. Cependant, les élèves devraient déjà être habitués à faire ce genre d'exercices pour pouvoir réaliser la situation en moins d'une heure.

L'enseignant demande aux élèves de créer leur propre question de recherche, ou propose d'inviter les élèves à poser une question ouverte comprenant idéalement des éléments comme « **comment, pourquoi, pouvez-vous ?** ».

Question : _____

Étape 4 : Vérifier les connaissances acquises des élèves sur le sujet

Cette situation vise le réinvestissement de connaissances et suppose alors un **enseignement préalable de connaissances** en lien avec les éléments proposés lors de l'exploitation de la BD.

Connaissances acquises que les élèves devront réinvestir dans le cadre de cette situation :

-
-
-
-

Étape 5 : Superviser la situation de réinvestissement en classe et retour

Durant la situation de réinvestissement, l'enseignant joue le rôle de médiateur. Il guide les élèves en les aidant à filtrer l'information pertinente. Il en va de même lors du retour où les élèves, en équipe, présentent au groupe-classe leur question de recherche, leur hypothèse ainsi que leur conclusion.

Nom de l'élève : _____

Cahier de l'élève

Interprétation d'une bande dessinée en contexte historique

Consigne générale

À partir d'un extrait d'une bande dessinée que tu as reçu, tu dois répondre à une question de recherche. Pour ce faire, dans la partie « Guide de lecture », tu dois premièrement repérer les éléments importants qui te permettront de bien comprendre le contexte de la bande dessinée. Deuxièmement, dans la partie « Guide d'interprétation », tu dois compléter les différentes étapes proposées. Celles-ci te permettront d'interpréter l'extrait de la bande dessinée que tu as reçu dans le but de répondre à la question de recherche.

Guide de lecture

1. Lis les questions ci-dessous.
2. Lis l'extrait de la bande dessinée que tu as reçu.
3. Réponds aux questions ci-dessous qui te permettront de bien situer le contexte de la bande dessinée.

1. Où se déroule l'histoire ? _____ _____ _____ _____	2. À quelle époque a lieu l'histoire ? _____ _____ _____ _____	3. Qui sont les personnages principaux ? _____ _____ _____ _____
4. Que font les personnages principaux ? _____ _____ _____ _____	5. Pourquoi le font-ils ? _____ _____ _____ _____	

Guide d'interprétation

1. Question de recherche :

2. Hypothèse de recherche :

3. Quels éléments dans l'extrait de la bande dessinée te permettraient de répondre à la question de recherche ?

- | | |
|----------|----------|
| 1) _____ | 4) _____ |
| _____ | _____ |
| 2) _____ | 5) _____ |
| _____ | _____ |
| 3) _____ | 6) _____ |
| _____ | _____ |

4. En te référant à tes lectures et notes prises en classe, distingue les éléments trouvés au numéro 3 qui sont historiques de ceux qui relèvent de la fiction.

Éléments fictifs	Éléments historiques
- _____	- _____
- _____	- _____
- _____	- _____

5. En fonction des éléments historiques repérés dans l'extrait de la bande dessinée, réponds à la question de recherche en justifiant ton point de vue.

Références

- Baribeau, C. (2004). Les habitudes de lecture. Dans M. Lebrun (dir.), *Les pratiques de lecture des adolescents québécois* (p. 25-44). Québec : Éditions Multimondes.
- Belton, P. et Pons, C.-M. (1996). BD. de Bécassine à Délirius. Québec : Télé-Université.
- Bordage, F.-M. (2008). *Contribuer au développement de la pensée critique des élèves en histoire au collégial : la bande dessinée à caractère historique*. (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Laval, Québec.
- Boutonnet, V. (2009). *L'exercice de la méthode historique proposé par les ensembles didactiques d'histoire du 1^{er} cycle du secondaire pour éduquer la citoyenneté*. (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Montréal, Québec.
- George, J. (2000). Je n'aime pas la BD. *Cahiers pédagogiques*, 382, 17-18.
- Guay, L. et Charrette, D. (2009). La bande dessinée : un outil didactique pour enseigner l'histoire. *Traces*, 47(2), 1-7.
- Jarraud, François. (2006). Pédagogie : Jacques George est décédé. Repéré à http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2006/03/index070306_PedagogieJacquesGeorgeestdecédé.aspx
- Lebrun, M. (dir.) (2004). Le choix des livres. Dans M. Lebrun (dir.), *Les pratiques de lecture des adolescents québécois* (p. 45-70). Québec : Éditions Multimondes.
- Martel, V. (2007). La littérature de jeunesse et l'éducation du citoyen : un pont à parcourir pour mieux juger de sa solidité. *Revue de l'Association québécoise pour l'enseignement en univers social*, 3(4), 9-13.
- Martel, V. (2008). Exploiter la littérature de jeunesse en classe d'univers social : des pistes pour se lancer dans l'aventure à partir de l'exemple du thème de la guerre. *Revue de l'Association québécoise pour l'enseignement en univers social*, 4(1), 19-23.
- Martel, V. (2011). La bande dessinée en classe de « sciences humaines » ou approcher l'histoire par la complémentarité texte-image. *Vivre le primaire*, 24(3), 47-49.
- Martel, V. (2013). Lire en histoire : mieux lire les textes informatifs et s'ouvrir aux œuvres littéraires. *Traces*, 51(1), 18-24.
- Martineau, R. (2010). *Fondements et pratiques de l'enseignement de l'histoire à l'école : Traité de didactique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Michaux, M. (1997). *Enseigner l'histoire au collège*. Paris : Armand Colin.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2005). *Programme de formation à l'école québécoise, Enseignement secondaire, premier cycle du secondaire, Domaine de l'univers social*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2008). *Loi sur l'instruction publique: Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2001). *Programme de formation à l'école québécoise. Enseignement préscolaire et primaire, Domaine de l'univers social*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Missiou, M. (2012). Un médium à la croisée des théories éducatives: bande dessinée et enjeux d'enseignement. Dans N. Rouvière (dir.), *Bande dessinée et enseignement des humanités* (p. 79-98). Grenoble : Ellug.
- Mitterrand, O. et Ciment, G. (1993). *L'histoire par la bande : bande dessinée, histoire et pédagogie*. Paris : Syros.
- Simard, J. (2011). La bande dessinée se destinant aux élèves du primaire : un entretien avec François Mayeux, spécialiste, animateur et libraire. *Vivre le primaire*, 24(3), 31-33.
- Thiébaut, M. (1993). Bande dessinée et pédagogie de l'histoire. Dans O. Mitteland (dir.), *L'histoire par la bande : bande dessinée, histoire et pédagogie* (p. 115-128). Paris : Syros.
- Tondelier, V. (2007). *Le génocide des juifs peut-il être enseigné à travers la bande dessinée?* Nord Pas-de-Calais : Académie de Lille.

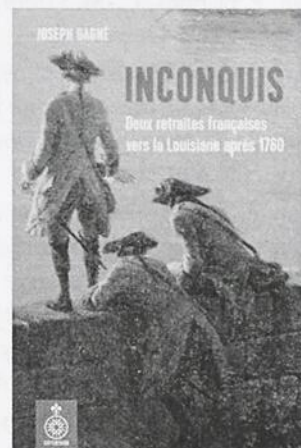
Quoi de neuf côté livres ?

Inconquis – Deux retraites françaises vers la Louisiane après 1760

Joseph Gagné, Québec, Septentrion, 2016.

Le 8 septembre 1760, le gouverneur de la Nouvelle-France signe la capitulation de Montréal. L'événement marque la conquête du Canada par les armes. Les forces françaises sont sommées de se rendre à l'ennemi britannique. Pourtant, deux factions des troupes de la Marine du Canada, l'une de Michillimakinac et l'autre du fort Détroit, feront fi de ces ordres et se replieront en Louisiane, encore sous le contrôle des Français.

En insistant sur les deux officiers à la tête de ces hommes, Pierre Passerat de La Chapelle et Louis Liénard de Beaujeu, c'est tout un pan oublié de l'histoire de la Conquête qui est raconté par l'historien Joseph Gagné, celui d'hommes qui ont refusé d'être conquis.

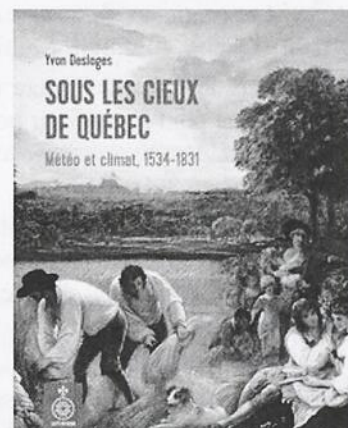


Sous les cieux de Québec, Météo et climat, 1534-1831

Yvon Desloges, Québec, Septentrion, 2016.

Le « réchauffement climatique » : l'expression est très à la mode. Elle sous-entend chaleur – quelquefois excessive –, températures extrêmes, tempêtes violentes, pluies diluviennes, périodes de froid sibérien et quoi d'autre... Vous vous croyez au XXI^e siècle ? Bienvenue aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Peu de gens se doutaient que l'éruption d'un volcan en Indonésie pouvait provoquer un refroidissement jusqu'à Québec. Encore moins de gens auraient imaginé que Champlain a fondé Québec dans une période de froid sévère ou que le XVII^e siècle québécois compte parmi les plus froids du dernier millénaire. Et, surtout, que certains de ces froids ont été quelquefois communs à l'hémisphère Nord. Encore moins de gens auraient même soupçonné que la région de Québec a subi, au XVIII^e siècle, une augmentation des températures, a connu des sécheresses et des feux de forêt à répétition et a dû faire face à des invasions de sauterelles et de chenilles, autant de signes associés à une période de réchauffement climatique. Cette augmentation des températures du XVIII^e siècle est attestée autant par les impressions des colons et les relevés de températures que par des études physiques comme celles de la dendrochronologie. La météo d'ici n'avait jusqu'à ce jour pas d'histoire. Yvon Desloges, chercheur retraité de Parcs Canada, rattaché au Département des sciences historiques de l'Université Laval depuis 2010 à titre de professeur associé, a su combler cette lacune.



Histoire parlementaire du Québec, 1928-1962

La crise, la guerre, le duplessisme, l'État providence

Christian Blais, Québec, Septentrion, 2016.

L'hôtel du Parlement fut – et demeure – un important creuset de l'histoire du Québec. Grâce aux débats reconstitués de l'Assemblée législative, il est maintenant possible de renouer avec les paroles et les actes des députés québécois depuis 1867.

L'histoire parlementaire du Québec, 1928-1962, permet d'approfondir une époque riche en événements. La crise économique des années 1930 et son cortège de chômeurs, la Seconde Guerre mondiale et la volonté centralisatrice du gouvernement fédéral, le duplessisme et la défense de l'autonomie provinciale et la naissance de l'État-providence québécois sont les thèmes prépondérants de la période.

Les premiers ministres Louis-Alexandre Taschereau, Adélard Godbout, Maurice Duplessis, Paul Sauvé, Antonio Barrette et Jean Lesage ont, chacun à leur façon, marqué l'histoire du Québec. Des ministres et des députés se sont également illustrés par leur désir de contribuer au bien commun. De grands discours ont été prononcés dans «le Salon



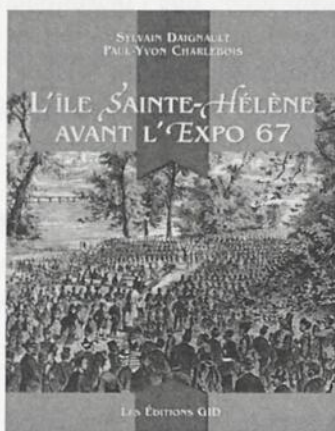
de la race» et, certes, les débats d'idées ont soulevé les passions.

Ce livre témoigne d'une époque charnière entre l'administration provinciale du Québec et l'émergence d'un État québécois moderne. Il permet de nuancer la pensée des hommes politiques influents qui ont dirigé les destinées du Québec et, plus encore, de jeter un éclairage nouveau sur ceux qui furent les principaux protagonistes de l'actualité parlementaire.

Avec la participation d'Aryane Babin, Christian Blais, Olivier Côté, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux, Jules Racine St-Jacques, Marc-André Robert, Stéphane Savard, Raphaël Thériault, Nicholas Toupin et Alexandre Turgeon.

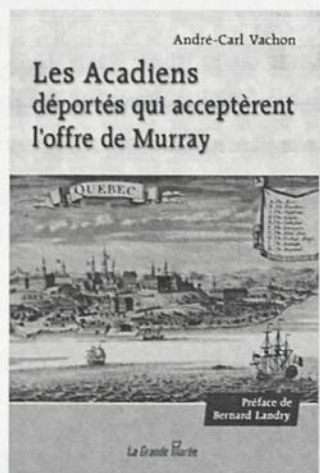
L'île Sainte-Hélène avant l'Expo 67

Paul-Yvon Charlebois et Sylvain Daignault, Québec, GID, 2016



Petite sœur de l'île de Montréal, l'île Sainte-Hélène a connu un développement qui se veut à plus petite échelle que celui du Québec et du Canada. D'abord habitée par les peuples iroquoiens, l'île Sainte-Hélène est rattachée à la seigneurie de Longueuil avant de devenir la possession d'un Britannique qui contrôlera le commerce de la farine. L'île Sainte-Hélène devient ensuite propriété du gouvernement britannique puis du gouvernement canadien qui la cède plus tard à la Ville de Montréal.

L'île Sainte-Hélène traverse plusieurs étapes pendant cette période, passant du statut d'île invisible – Jacques Cartier n'en fait nullement mention dans ses carnets de voyage – à un endroit d'amusement et de villégiature où les amateurs de musique y croisent les familles en pique-nique et les adolescents à la recherche d'émotions fortes. Entre ces deux extrémités, comme l'expose cet ouvrage, l'île Sainte-Hélène abritera, entre autres, une microsociété composée de civils et de militaires avant de se transformer en camp de prisonniers lors de la Deuxième Guerre mondiale.



Les Acadiens déportés qui acceptèrent l'offre de Murray

André-Carl Vachon, Tracadie-Sheila, La Grande Marée, 2016

Après son livre, *Les déportations des Acadiens et leur arrivée au Québec*, publié en 2014, André-Carl Vachon poursuit sa démarche historique sur le sort des Acadiens déportés. La première partie présente la situation des Acadiens déportés dans les colonies britanniques américaines. Celle-ci résume la vie des Acadiens en proscrits non désirés, qui furent éparpillés loin des autres et dont les enfants furent majoritairement enlevés à leurs parents pour devenir des apprentis ou des « servants ». Après le traité de Paris de 1763, des négociations avec le gouverneur Murray amènent ce dernier à offrir aux déportés, après avoir prêté le serment d'allégeance sans condition, la possibilité de s'établir dans la *Province of Quebec*. C'est ainsi que 1 293 Acadiens du Massachusetts, du Connecticut, de Pennsylvanie et de New York choisissent cette voie.

La deuxième partie suggère au lecteur plusieurs récits rédigés dans le passé sur l'histoire des Acadiens au Québec. Les événements traumatiques qu'ont vécus les ancêtres acadiens furent à la base de récits mythiques. Notamment concernant la bravoure et la force de ceux qui réussirent à quitter la Nouvelle-Angleterre pour rejoindre l'ancienne colonie canadienne ou l'ancienne colonie acadienne.

La troisième partie porte sur l'histoire des Acadiens qui bénéficièrent de l'offre du gouverneur Murray, entre 1765 et 1775. Ils reçurent une terre gratuitement avec un congé de taxes pendant deux ans, ainsi que des provisions pour subvenir à leurs besoins pendant un mois à partir de leur arrivée. Au total, ce sont donc environ 3 143 Acadiens qui s'installèrent au Québec après les déportations. Cela signifie que près de 27 % de la population acadienne s'établirent dans l'ancienne colonie canadienne entre 1755 et 1775. Selon la thèse de Josée Bergeron, 74 % des Québécois d'origine canadienne-française ont au moins un ancêtre acadien. Ce qui correspond à 4,8 millions de Québécois qui ont des origines acadiennes !

... côté musées ?

MUSÉE POINTE-À-CALLIÈRE

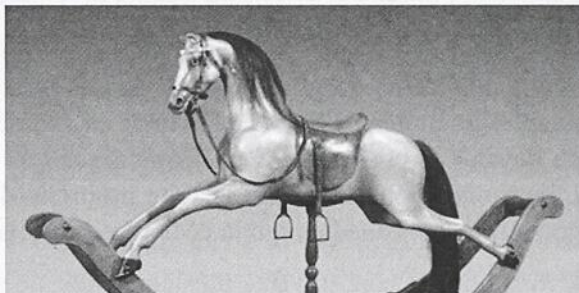
350, Place Royale, Vieux-Montréal

(Du 20 mai au 16 octobre 2016)

Des chevaux et des hommes

Le temps d'une exposition, Pointe-à-Callière invite à admirer ce noble animal à travers le regard d'un homme passionné. Le Musée présentera en exclusivité mondiale l'exposition *Des chevaux et des hommes – La collection Émile Hermès, Paris*. Pour la première fois de son histoire, la maison Hermès a accepté de faire voyager plus de 300 objets remarquables issus du cabinet d'amateur du 24, à Paris. D'une richesse inouïe, tant la collection retrace l'histoire du l'homme. À ce jour, seuls quelques collection conservée à un étage adresse parisienne.

Au fil de l'exposition réalisée par collaboration avec la maison à mieux connaître la personnalité plaisir à découvrir sa collection. Cet et de tout ce qui s'y rattache a collectionné sa vie durant des milliers d'œuvres d'art, tableaux, livres, objets rares et insolites, ou *objets d'usage et de goût*.



Pointe-à-Callière en étroite Hermès, le visiteur viendra d'Émile Hermès en prenant amoureux du monde équestre

Fondée à Paris en 1837, la maison Hermès voit le jour comme manufacture de harnacheur-sellier à l'époque où le cheval est roi. C'est sous la gouverne d'Émile Hermès (1871-1951), petit-fils du fondateur, que l'entreprise prend son essor, adaptant ses produits aux nouveaux modes de vie d'une clientèle d'élite. Tandis que l'automobile prenait inexorablement la place du cheval dans le quotidien, le sellier devenu maroquinier et couturier d'avant-garde sentit l'urgence de sauvegarder le trésor menacé du patrimoine équestre. Selles, étriers, éperons et colliers d'attelage du monde entier ne sont que quelques-uns des nombreux objets qui entraîneront le visiteur sur la piste du cheval et le feront chevaucher sur quatre continents, de l'Antiquité à la Renaissance, et jusqu'au XX^e siècle

MUSÉE QUÉBÉCOIS DE LA CULTURE POPULAIRE

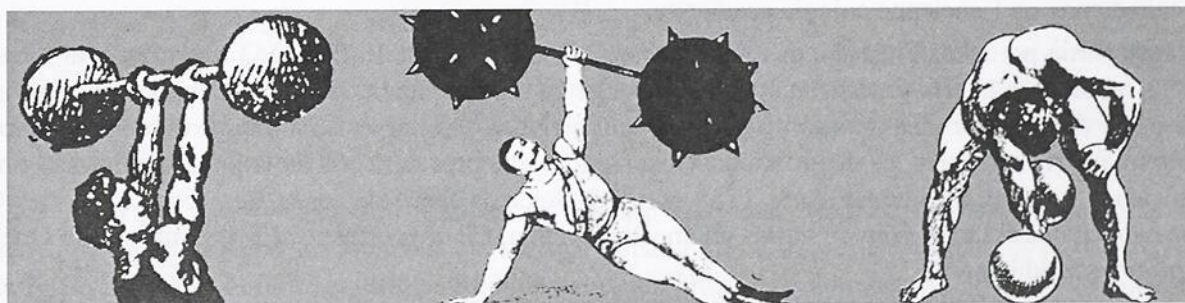
200, rue Laviolette, Trois-Rivières

(Jusqu'au 11 septembre 2016)

En chair et en muscles – Le phénomène des hommes forts québécois

Qui sont les hommes forts québécois ? D'où vient ce phénomène ? Comment ont-ils marqué l'histoire et la culture populaire québécoise ? C'est à ces questions que répond l'exposition.

L'admiration vouée aux hommes forts semble intrinsèquement liée à notre l'histoire et à nos racines. La force et les performances physiques « surhumaines » ont été valorisées par le peuple dès la colonisation française. La force humaine, nécessaire à la construction d'un pays, a contribué à faire des hommes forts une sorte de modèle pour les populations et de façon plus marquée aux 19^e et 20^e siècles. L'exposition présente les facteurs historiques, sociologiques et culturels qui ont stimulé l'engouement pour ce phénomène de la culture populaire.



Le phénomène des hommes forts connaît son apogée à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle. Perçus à la fois comme des amuseurs publics et des athlètes, leurs exploits se manifestent désormais lors de spectacles de variétés ou de représentations organisées qui se déroulent dans les parcs d'attraction, les halls, les foires, les théâtres, etc. Très populaire, ce divertissement fait le délice des foules ! Pour se démarquer, certains hommes forts personnalisent des tours de force. Il s'agit par exemple de proposer un lever particulier ou d'utiliser d'autres parties du corps comme le dos, la mâchoire, les cheveux, etc. Louis Cyr est certes l'un des plus connus, mais plusieurs autres sont présentés dans l'exposition.

Nourrissant l'imaginaire collectif, les hommes forts, héros populaires québécois, ont légué un riche héritage et sont une source d'inspiration privilégiée dans l'art populaire, la musique, la littérature, les légendes et à l'écran. L'exposition *En chair et en muscles* permettra de découvrir l'univers des hommes forts québécois et la façon dont ils ont marqué la culture populaire au Québec.

MUSÉE ROYAL 22^e RÉGIMENT

1, côte de la Citadelle, Québec

(Exposition permanente)

100 ans d'histoire du Royal 22^e Régiment

En 1914, lors de la Première Guerre mondiale, le 22^e Bataillon canadien-français voit le jour en réponse à la demande populaire. Il permet aux Canadiens français de servir dans leur langue. Des francophones du Canada et des États-Unis joignent ainsi le 22^e Bataillon (aujourd'hui le Royal 22^e Régiment) et vont combattre en Europe.

L'exposition permanente « Je me souviens » suit l'épopée du « 22 » à travers les moments marquants de ses 100 ans d'histoire et la vie des militaires qui ont formé et forment cette unité d'infanterie. Des bornes interactives présentent l'aventure humaine des militaires avec des témoignages, des vidéos d'archives, des cartes de bataille interactives, et des objets jamais exposés auparavant.

Un espace est consacré à l'histoire de la Citadelle de Québec, de l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à l'arrivée du Royal 22^e Régiment sur le site, en 1920. Le patrimoine militaire bâti de la Citadelle est aussi valorisé grâce aux voûtes d'origine de la casemate Est, bâtiment historique où se trouve le Musée, et dans les bornes d'interprétation traitant de l'architecture de la Citadelle. Dans une ambiance solennelle, la salle « Honneur et mémoire » présente la collection d'ordres, de décorations et de médailles du Musée. Avec plus de 300 ensembles de médailles ayant appartenu à des membres du Royal 22^e Régiment, la salle « Honneur et mémoire » permet au public de découvrir l'homme derrière l'ensemble de médailles grâce aux biographies accessibles sur des bornes interactives.

Cette exposition a été rendue possible grâce au soutien financier de Direction Histoire et Patrimoine de la Défense nationale et de donateurs.



**La Citadelle
de Québec**

MUSÉE ROYAL 22^e RÉGIMENT



MUSÉE DES HOSPITALIÈRES

201, avenue des Pins Ouest, Montréal

De pierre et de foi : Les Hospitalières de Saint-Joseph et l'Hôtel-Dieu au pied du mont-Royal 1861-2016

Au moment où l'hôpital quitte ce lieu, l'exposition *De pierre et de foi* évoque l'histoire et la vie de l'Hôtel-Dieu de Montréal, longtemps animé par la foi, la charité et le travail des Hospitalières ainsi que par de compétentes équipes de soin. Dès aujourd'hui, découvrez avec intérêt l'équipe des soignants, l'évolution scientifique et les bâtiments de l'Hôtel-Dieu de 1861 à 2016.

Administratrices depuis 1676, les Hospitalières doivent céder en 1967 le terrain et les bâtiments de l'hôpital à la corporation de l'Hôtel-Dieu de Montréal, constituée par la Loi des hôpitaux de 1962. Elles détiennent trois sièges au conseil d'administration jusqu'en 1996, au moment où l'Hôtel-Dieu est intégré au CHUM.

Formulaire d'adhésion

Devenez membre de la Société des professeurs d'histoire du Québec dès maintenant et recevez gratuitement les quatre numéros annuels de la revue *Traces*.

IDENTIFICATION

Nom : Prénom :

Nom de l'organisme (s'il y a lieu) :

Adresse :

Ville : Code postal :

Province : Pays :

Téléphone :

Courriel :

FONCTION OU ORGANISME

☐ Enseignant

☐ Directeur d'école

☐ Établissement d'enseignement

☐ Conseiller pédagogique

☐ Étudiant

☐ Commission scolaire

☐ Autre :

ORDRE D'ENSEIGNEMENT

☐ Primaire

☐ Secondaire

☐ Collégial

☐ Universitaire

☐ Autre :

COTISATION

1 AN 35 \$ Étudiant ou retraité 65 \$ Enseignant 75 \$ Organisme ou institution

2 ANS 65 \$ Étudiant ou retraité 125 \$ Enseignant 145 \$ Organisme ou institution

MODE DE TRANSMISSION

Retourner le formulaire rempli accompagné d'un chèque à l'ordre de la SPHQ à l'adresse suivante :
Madeleine Vallières, trésorière
36, rue Frost, CP 48
Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0

Ce formulaire est également disponible sur le site : <http://sphq.recitus.qc.ca>

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ent

.....

.....

ution

ution

te:

POSTES PUBLICATIONS

NUMÉRO DE CONVENTION : 40044834

Adresse de retour

SPHQ, 1319-A, Chemin de Chambly

Longueuil, QC, J4J 3X1

DESTINATAIRE

